

Avis



Prendre en compte

la

diversité des

familles



Conseil de la famille
et de l'enfance

Cet Avis a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 14 décembre 2005 et transmis à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Mme Carole Thériault, le 15 décembre 2005, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Cet Avis a été préparé sous la responsabilité d'un **comité de travail** du Conseil de la famille et de l'enfance formé de :

Suzanne Amiot

Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Huguette Labrecque, présidente du comité de travail

Gilles Prud'homme

Guerline Rigaud

Recherche et rédaction :	Chantale Dumont
Coordination :	Isabelle Bitadeau
Soutien à la recherche bibliographique :	Pascale Santerre
Soutien technique :	Nancy Carré — Céline Gariépy
Révision linguistique :	Italiques
Responsable des communications :	Odette Plante
Graphisme :	Matteau Parent graphisme et communication inc.

Cet Avis utilise généralement les formes masculine et féminine pour désigner des personnes. Il arrive cependant que le générique masculin seul soit utilisé dans le but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de cet Avis sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance

900, boul. René-Lévesque Est, Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone : 418 646-7678

Sans frais : 1 877 221-7024

Télécopieur : 418 643-9832

Courriel : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

© 2005

Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, 2005

ISBN : 2-550-46119-3

ISBN : 2-550-46120-7 (PDF)



Table

des matières

Message de la présidente	9
Introduction	11
1 La famille	15
1.1 Les conceptions de la famille	15
1.1.1 Perceptions et réalité	17
1.2 L'évolution de la famille	18
1.2.1 Les relations familiales et les rôles à l'intérieur de la famille	20
1.3 Les fonctions sociales de la famille	22
1.3.1 L'évolution des valeurs et des fonctions sociales de la famille	22
1.3.2 Les principaux obstacles à l'accomplissement des fonctions familiales	25
2 La diversité des liens dans la famille	31
2.1 Les types de familles contemporaines	32
2.1.1 Les structures familiales	32
2.1.2 Les conditions de vie	34
2.1.3 La diversité ethnique, les normes et les valeurs (la culture vécue)	36
2.2 Les trajectoires familiales	38
2.3 Bref portrait statistique des familles	40
2.4 Le lien parent-enfant	41
2.4.1 La responsabilité parentale	42
2.4.2 Les styles parentaux	48
2.4.3 Les rôles parentaux	49
2.4.4 Les conditions d'établissement du lien parent-enfant	50
3 Compilation des résultats de la consultation	57
3.1 Thème 1 – Attentes mutuelles de la famille et de l'État	57
3.1.1 Les progrès dans les services et mesures aux familles	57
3.1.2 Les lacunes dans les services et mesures aux familles	58
3.1.3 Les milieux éducatifs	62
3.1.4 Les services de santé et les services sociaux	65



3.1.5 Le soutien économique	68
3.1.6 Le réseau communautaire	69
3.1.7 L'environnement physique et social	73
3.1.8 Les acteurs	75
3.1.9 Les priorités	78
3.2 Thème 2 – Parentalité et filiation	79
3.2.1 Le parent	79
3.2.2 La fratrie	81
3.2.3 Les liens vécus	82
3.2.4 Les diverses dimensions	84
3.2.5 La dimension affective	84
3.2.6 La recherche du parent biologique	85
3.2.7 Les changements légaux	86
3.2.8 La reconnaissance des droits et le bien-être des enfants	87
3.2.9 La transmission du patrimoine culturel et financier ..	88
4 Les enjeux	91
4.1 Des enjeux politiques	91
4.1.1 La famille comme gardienne de l'ordre public et protectrice pour l'individu	92
4.1.2 La famille comme garante du renouvellement des générations et de la survie de la population ...	93
4.1.3 La vie privée comme enjeu politique européen	93
4.1.4 La famille comme valeur en soi	95
4.2 Des enjeux sociaux	95
4.3 Des enjeux pour les familles	98
4.3.1 Besoin de reconnaissance des parents, des familles, de ce qu'elles réalisent	98
4.3.2 Les irritants et les incohérences du système	99
4.3.3 Les difficultés psychologiques et matérielles des parents	100
4.3.4 Les besoins de soutien	100
4.3.5 Le manque de temps	101
4.4 Des recommandations pour une politique familiale globale	102
4.4.1 Le rayonnement: une action horizontale	103
4.4.2 La visée: une harmonisation entre l'intervention étatique et la réalité des parents et des familles ...	104
4.4.3 La portée: des facteurs de cohérence pour une politique familiale globale	105
4.4.4 La durée: une stabilité et une pérennité des mesures	106
CONCLUSION	109
Bibliographie	113
Composition du Conseil de la famille et de l'enfance	119
Annexe - Guide de consultation	123





Message

de la présidente

C'est avec plaisir et fierté que le Conseil de la famille et de l'enfance publie son Avis Prendre en compte la diversité des familles dans lequel il donne réponse au mandat qui lui a été confié d'examiner les nouveaux modèles familiaux en regard des rôles de chacun des membres de la famille.

Dans premier temps, souhaitant offrir un lieu de réflexion et d'échanges permettant de débattre de cette question, il a organisé, en mai 2005, un colloque Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir. Les exposés et les discussions ont fait apparaître diverses tendances et orientations quant à notre conception de la parentalité, de la maternité, de la paternité et quant aux enjeux auxquels nous ferons face dans les prochaines années.

Le Conseil de la famille et de l'enfance, par la publication du présent Avis, a entrepris de poursuivre et d'approfondir l'examen des transformations du lien familial contemporain, prenant en compte qu'une même personne est susceptible, au cours de sa vie, de se trouver dans diverses situations matrimoniales et familiales. Au plan individuel, conjugal, familial et social, le défi consiste à s'adapter à ces réalités contemporaines, sans vouloir à tout prix recréer des modèles traditionnels.

La compréhension du passé est nécessaire pour examiner l'évolution des familles mais le Conseil de la famille et de l'enfance a davantage cherché à diriger son regard vers l'avenir et à s'interroger sur la diversité et la réalité des familles d'aujourd'hui et de demain. Une meilleure appréhension de ces réalités nous aidera à élaborer des réponses concrètes face à l'évolution des tendances en matière de types de famille et de vie familiale.

Je vous invite donc à partager nos réflexions en prenant connaissance de cet Avis. J'espère qu'il sera reçu avec intérêt et que vous nous rejoindrez sur la nécessité d'une réflexion globale sur notre vision collective de la famille et sur les dimensions à prendre en compte afin de dessiner une politique familiale qui engage vers l'avenir.

La présidente,



Marguerite Blais, Ph.D.
Janvier 2006





Introduction

Les changements socioculturels, en particulier ceux qui se sont produits depuis la Révolution tranquille, ont eu des répercussions sur l'évolution des familles québécoises. Plusieurs phénomènes et mouvements sociaux ont participé à la transformation des structures familiales ainsi qu'à l'évolution des représentations du couple, de la famille et de l'enfance. Ces mutations importantes ont modifié l'exercice de la parentalité¹ ; leur prise en compte est nécessaire à la compréhension des réalités familiales contemporaines. Le mouvement d'émancipation des femmes, la montée de l'individualisme, l'évolution des savoirs dans le domaine de l'enfance et l'articulation du temps individuel et familial (travail, école, loisirs, tâches domestiques, etc.) sont les réalités traitées par le Conseil dans ses différentes publications.

Dans son Rapport annuel 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants – Les parents au quotidien, le Conseil constatait que les changements de la famille québécoise sont observables dans les rôles parentaux tels qu'ils sont exercés dans la vie quotidienne. Si les fonctions familiales traditionnelles demeurent assez stables, on constate en revanche que la manière dont les parents assument leur rôle est marquée à la fois par la continuité, le changement et l'émergence de nouveaux modèles. La prise en compte et l'acceptation collectives de cet état de fait sont préalables au choix de pistes d'action et d'intervention qui visent l'amélioration du soutien aux familles québécoises.

Le 6 avril 2004, M. Claude Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, confiait au Conseil le mandat d'examiner les nouveaux modèles familiaux au regard des rôles de chacun des membres de la famille. Quelques semaines plus tard, le ministre apportait quelques précisions sur le mandat, notamment : «Je vous invite donc à dresser un portrait plus complet des principaux types de familles et des principales relations enfants-parents en vous attardant plus spécifiquement aux familles québécoises.»

¹ Parentalité : néologisme utilisé en sciences humaines pour désigner le fait d'être parent.



À la lumière de ce mandat et de ses précédents travaux, le Conseil considérait qu'il était important de connaître ou de mieux connaître les structures familiales actuelles afin de tenir compte de ces nouvelles réalités dans l'élaboration d'une politique familiale. Le défi à relever était d'appréhender dans un esprit d'ouverture les multiples « couleurs » de la famille d'aujourd'hui. Dans la foulée des travaux du Conseil et, en particulier, à la suite de son rapport sur la vie quotidienne des familles avec enfants et d'un Avis traitant de l'impact sur les familles du vieillissement de la population, il apparaissait pertinent de poursuivre l'analyse en examinant l'adéquation entre les services offerts et l'évolution des besoins des familles.

Pour ce faire, le Conseil de la famille et de l'enfance a invité l'ensemble des acteurs sociaux à examiner la question lors du colloque *Regards sur la diversité des familles* : mieux comprendre pour mieux soutenir les 10 et 11 mai 2005. La tenue d'un événement public majeur est apparue comme une occasion de reconnaître la diversité des familles et d'examiner de plus près les nouveaux liens familiaux. Un tel cadre présentait comme avantages de réunir une diversité d'acteurs sociaux qui n'ont pas souvent l'occasion d'être ensemble et de permettre d'échanger sur les fondements de la famille. Pendant ces deux jours, les participants ont pu assister à des activités variées qui avaient pour objectif de favoriser une meilleure appropriation de la réalité des familles québécoises : conférences, ateliers, table ronde, consultation, etc.

Afin de connaître les préoccupations des acteurs sociaux, le Conseil a planifié une consultation publique qui a eu lieu lors du colloque et qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'été 2005. Le présent Avis, afin de répondre au mandat, intègre les connaissances et les renseignements recueillis lors du colloque et de la consultation. Le lecteur pourra se référer aux Actes du colloque s'il le désire². La compilation des résultats de la consultation fait partie intégrante du présent Avis.

Cet Avis s'organise en quatre chapitres. Le premier chapitre porte sur la famille et ses fondements. Dans une perspective globale et socio-historique, il aborde notre conception de la famille et de son rôle dans la société. Il commence par développer l'idée que le mot famille n'évoque pas la même réalité pour tous et qu'il y a des enjeux liés à nos conceptions de la famille. Par la suite, il rappelle brièvement l'évolution des principaux modèles sociologiques de la famille au Québec en trois phases (famille traditionnelle, famille moderne et famille contemporaine), en situant les représentations collectives liées à chacun des modèles. Il s'attarde à l'examen de ces trois modèles; aux relations et aux rôles qui y sont vécus, aux fonctions sociales qui y sont rattachées ainsi qu'aux valeurs qui y sont promues. En terminant, il nomme les principaux obstacles environnementaux à l'accomplissement des fonctions familiales.

² Les Actes du Colloque « *Regards sur la diversité des familles* » : mieux comprendre pour mieux soutenir sont accessibles à l'adresse suivante : www.agora.qc.ca/familles.



Le deuxième chapitre, consacré au lien entre le parent et l'enfant, examine la diversité des liens dans la famille contemporaine. Il cherche, dans un premier temps, à présenter et à nommer la diversité des réalités familiales à partir de trois facteurs de diversification (structure, conditions de vie et culture vécue). Il illustre, par la suite, la pluralité des trajectoires conjugales et familiales et il trace brièvement le portrait statistique des familles québécoises. La dernière partie est consacrée au lien entre le parent et l'enfant sous l'angle des responsabilités parentales. Cherchant à actualiser notre compréhension du rôle de parent à partir des propos tenus lors du colloque, il insiste sur les compétences parentales aujourd'hui nécessaires, la complexification du rôle parental, les divers styles parentaux observables ainsi que les principales modifications à l'exercice de ce rôle.

Le troisième chapitre présente les résultats de la consultation effectuée par le Conseil de la famille et de l'enfance pour les besoins du présent mandat. Il présente essentiellement la compilation des commentaires recueillis pour chacune des questions du Guide de consultation. Rappelons que la consultation visait à aborder les perceptions des répondants sur différents aspects touchant la famille contemporaine. Les questions étaient élaborées afin d'approfondir les enjeux liés aux nouveaux modèles familiaux autour de deux thématiques principales : les attentes mutuelles et le partage des responsabilités publiques et privées était le premier thème, alors que le deuxième s'attardait aux nouvelles problématiques liées à la parentalité et à la filiation. Cette consultation a été planifiée en deux temps. La consultation en groupe s'est déroulée en tables rondes lors de la deuxième journée du colloque et ne portait que sur quelques questions sélectionnées du guide. La consultation écrite s'est poursuivie pendant quelques semaines et portait sur un ensemble de dix-huit questions. Les éléments contenus dans ce chapitre ne représentent donc pas des idées, des conceptions ou des positions du Conseil, mais bien une compilation des propos recueillis auprès d'une diversité de participants dans le contexte d'une consultation publique.

Le quatrième chapitre porte sur les enjeux politiques, sociaux et familiaux de la diversification des compositions familiales. Le chapitre est structuré de façon à aborder les enjeux macro-sociologiques en resserrant le champ d'observation jusqu'aux enjeux qui touchent directement la vie des familles. Il aborde, dans un premier temps, les conceptions et les attentes de l'État ou de la société relativement aux familles. Il se poursuit en abordant les enjeux sociaux et la signification du vocabulaire qui émerge pour désigner les nouveaux liens familiaux. Finalement, il s'attarde à dégager les éléments essentiels de la consultation. Le Conseil a porté sa réflexion sur cinq thèmes qui apparaissent comme fondamentaux au regard de la diversité et de la richesse des familles contemporaines. À la suite de cette démarche, le Conseil formule ses recommandations afin de poursuivre le développement d'une politique familiale qui soutienne les familles d'aujourd'hui dans toute leur diversité.





La famille

Nous avons tous une certaine expérience de la vie de famille et parfois, nous sommes tentés de croire que la grande majorité des gens possède une histoire familiale semblable à la nôtre. Il devient alors naturel de croire que nous avons tous la même compréhension de la famille. Toutefois, de nos jours, la diversité des formes familiales et les discours contradictoires nous obligent à préciser notre conception de la famille.

*Le mot
famille
évoque-t-il
la même
réalité pour
tous ?*

1.1 Les conceptions de la famille

Individuellement, lorsqu'on cherche à définir le mot famille, on cherche des références et des points de repère à partir de notre vécu, on pense à notre famille d'origine et à notre famille de procréation (celle que nous voulons ou avons fondée). À partir de ces points de repère, on en vient à préciser quelques aspects et qualités que l'on considère comme essentiels à toute famille. Dans bien des cas, cette connaissance suffit bien.

Collectivement, les représentations de la famille se basent aussi souvent sur les images reçues et l'information diffusée sur les familles. L'élément qui semble faire consensus, c'est précisément la difficulté de définir la famille de nos jours. D'un côté, on a l'impression de vivre une période d'affaiblissement de la famille : on observe la mouvance conjugale et la non-permanence des unions, alors que la stabilité conjugale a longtemps été considérée comme la condition première de la famille. D'un autre côté, on constate que la famille demeure une valeur primordiale : on réaffirme et revendique de plus en plus le maintien et la survie du lien parental. La famille se caractériserait encore par des liens inconditionnels et permanents.

On est porté à croire que la famille ne relève que de la vie personnelle ; la diversité des formes familiales permettrait ainsi à chacun de suivre un parcours familial qu'il aurait choisi. Par conséquent, il n'y aurait pas lieu de chercher à se doter d'une compréhension commune de la famille.



Cependant, notre conception de la famille prend forme en fonction de référents historiques et culturels. Chez les Premières nations, par exemple, les référents historiques sont bien vivants et les traditions, bien ancrées; on accorde ainsi une grande importance à la famille élargie et à l'unité familiale. L'influence des référents culturels s'observe facilement dans le Québec d'aujourd'hui; il existe une pluralité de représentations de la famille dans les différents groupes d'immigrants, représentations qui sont alimentées par leur histoire dans leur famille d'origine et par leur contexte culturel.

Toutefois, les autorités publiques, les institutions et la société en général ont besoin de déterminer une façon d'appréhender collectivement la famille et d'encadrer ses pratiques. Par exemple, les institutions publiques et parapubliques et les organismes doivent avoir une idée plus précise de la définition de la famille. À juste titre, les organismes et les organisations définissent la famille en fonction de leur mission et de la clientèle à laquelle ils offrent des services, contribuant ainsi à la variété des conceptions.

Des auteurs ont déjà relevé avec précision et minutie les diverses définitions de la famille. Il s'en dégage que :

en regard de la revue législative et littéraire effectuées, il est permis d'affirmer qu'il n'existe pas d'uniformité générale entre les diverses définitions données au concept famille, notamment dans les lois et règlements du Québec et au niveau des différents chercheurs et institutions sondés. Il apparaît clairement que l'État «délimente» la clientèle «famille» en fonction des objectifs desservis par le programme édicté dans la loi ou le règlement³.

*Doit-on se
donner une
conception
commune
de la
famille?*

Conceptions et enjeux...

Il y a urgence à la prise en compte et à l'acceptation collectives de l'émergence de nouveaux modèles familiaux. Cela est nécessaire au choix de pistes d'action et à l'amélioration du soutien offert aux familles québécoises. Il y a un enjeu social important dans notre contexte de faible taux de natalité⁴, alors que les parents affirment souhaiter plus de temps de qualité en famille. L'État ne peut se limiter au soutien

³ François Beaudoin (2001). «Recension de certaines définitions du concept "famille" dans la législation québécoise et perspective internationale de cette notion dans certains pays européens», dans *Visions de la famille: les conceptions de la paternité, de la maternité et de la famille et leurs ancrages dans les savoirs et l'expérience: actes du colloque organisé par le Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, Montréal, 1^{er} et 2 février 2001*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, p. 62-63.

⁴ À l'exception des familles autochtones dont le profil démographique pose des enjeux d'une autre nature.



des modèles dominants et prendre le risque d'élaborer des mesures conçues pour la majorité, laissant ainsi de côté une bonne part des familles québécoises :

L'exemple des recompositions familiales est un révélateur. Il veut témoigner de l'enjeu social fondamental que représente aujourd'hui la recherche de références communes, fondant une politique soucieuse du lien familial contemporain. C'est à la fois un enjeu de sens, de liberté et de justice. Assumer la mutation de la famille, en valoriser l'évolution vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes, et plus de souci de la sécurité identitaire de l'enfant, ne vise pas à dénier les difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui, mais à revendiquer une idée simple : quand le monde change, la cohésion est d'abord affaire d'imagination collective⁵.

Le bien-être des familles et des enfants doit guider nos réflexions et motiver les pouvoirs publics à réellement prendre en compte les besoins de toutes les familles. Il en va de notre avenir!

1.1.1 *Perceptions et réalité*

Lorsqu'on traite de la famille, on ne peut pas faire fi des représentations symboliques que ce mot évoque en nous. Ce milieu de vie a soutenu nos premiers apprentissages et a été notre premier contact avec le monde qui nous entoure. Il devient alors difficile d'échapper à la tentation de définir un modèle idéal de la famille pour tenter d'avoir une compréhension commune de ce qu'elle est.

Jacques Dufresne, philosophe et conférencier d'ouverture du colloque *Regards sur la diversité des familles: mieux comprendre pour mieux soutenir*, soulignait aussi cette difficulté lorsqu'il évoquait le titre du colloque : «Comprendre: effort toujours à recommencer, particulièrement difficile sur des sujets comme la famille qui remuent tant de souvenirs en nous, tant de passions qui se sont plus ou moins éteintes, de responsabilités que nous avons plus ou moins bien assumées, de souffrances que nous avons infligées à des êtres que nous avons pourtant aimés.»

Dans le présent document, le Conseil de la famille et de l'enfance a opté pour un examen des écarts entre les réalités et les perceptions en deux temps : d'abord, en prenant un peu de recul, en s'attardant sur l'évolution sociohistorique de la famille au Québec et sur l'imaginaire collectif qui s'en dégage et ensuite, en consultant les acteurs sociaux afin de mieux cerner leurs perceptions des familles contemporaines et de leurs besoins.

⁵ Irène Théry (1998). *Couple, filiation et parenté aujourd'hui: le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Éditions Odile Jacob-La /Documentation française, p.86.



1.2 L'évolution de la famille

Quelle
image
avons-
nous de
la famille
d'autrefois?

Il n'est pas facile de tracer la genèse de la famille québécoise, mais cet exercice s'avère essentiel. Un effort de synthèse a été ici fait afin d'en esquisser les grandes lignes.

Perspective sociohistorique

Le Québec a connu trois modèles familiaux au cours de son histoire. Ces modèles se distinguent par la structure et la composition du noyau familial, les rapports que la famille entretient avec l'extérieur, les rôles parentaux et le rôle des enfants ainsi que leurs interactions dans la vie quotidienne et finalement, par les principales valeurs qui y sont véhiculées.

La parenté
participe aux
événements
familiaux,
caractéristique
de la famille
traditionnelle

Le premier modèle, la **famille traditionnelle**, est celui qui a marqué le plus la mémoire collective. C'est aussi celui qui a dominé le plus longtemps, jusque dans les années cinquante. Les membres de la famille traditionnelle sont continuellement en interaction. Ils ne vivent pas dans deux sphères séparées – publique et privée –, puisque vie familiale et travail se déroulent dans un même espace physique et social. L'image de la solidarité de la famille nombreuse vivant de façon autonome à la campagne nous laisse nostalgiques et nous fait oublier l'existence, aussi à cette époque, d'enfants uniques, de recompositions familiales, d'abus d'autorité, de parents violents, d'abandon d'enfants, etc. On oublie aussi souvent qu'il y avait un bon nombre d'adultes qui demeuraient célibataires et sans enfant. L'esprit communautaire et les grandes festivités familiales marquent les représentations collectives. Il y a lieu de souligner que ce modèle persiste davantage actuellement dans les territoires agricoles où se perpétuent les entreprises familiales.

« Attends
que ton
père arrive
du travail » :

phrase
caractéristique
de la famille
moderne

Le deuxième modèle, que nous appellerons la **famille moderne**, a pris son envergure après la Seconde Guerre mondiale et il est encore majoritaire aujourd'hui. Il est apparu à la suite de l'industrialisation, avec la croissance de l'urbanisation, de la scolarisation et de l'accès aux moyens de communication. De nombreux changements sociaux ont transformé les rôles dans la famille ainsi que les interactions entre les membres de la famille. Les groupes de femmes qui revendiquaient de meilleures conditions de vie depuis déjà plusieurs décennies ont vu certains efforts porter fruits. L'augmentation spectaculaire des naissances, qu'on qualifiera de baby-boom, a favorisé l'importance accordée à l'enfant et à son développement; on assiste à l'avènement de toute une génération qui n'hésite pas à s'affirmer sur les plans collectif et individuel. Les développements technologiques et l'accès massif aux biens de consommation ont également contribué à accélérer le passage à l'ère de la modernité: appareils ménagers, moyens de transport, télévision ne sont que quelques exemples.



C'est dans une structure plus démocratique que père, mère et enfants se retrouvent pour partager des moments ensemble comme dans un refuge affectif. Les temps familiaux communs sont moins nombreux, et chacun se réalise et s'épanouit dans des sphères différentes: la mère, à la maison, le père, au travail, et les enfants, à l'école. La démocratie dans cette famille centrée sur le couple ne doit pas nous faire oublier des réalités familiales plus difficiles, telles que la dépendance économique de nombreuses femmes, l'absence de conversation et d'activités communes ainsi que les mariages imposés, les enfants illégitimes, la marginalisation des familles hors normes, etc.

Depuis une trentaine d'années, de nouvelles tendances ont émergé. Certains experts parlent d'un troisième modèle familial, alors que d'autres préfèrent parler d'un contre-modèle, soulignant ainsi les multiples formes et les contours imprécis de la **famille contemporaine**. Sous l'effet du nouvel individualisme, de l'informatisation, de la mondialisation et des changements technologiques accélérés, on valorise plus que jamais l'autonomie, le plaisir et la satisfaction immédiate des désirs. Dans cette perspective, avoir des enfants devient un choix personnel, l'accomplissement de soi. Bien que le noyau conjugal demeure une condition souhaitable du projet parental, chacun demeure conscient que sa forme et sa durée ne sont plus déterminées à l'avance.

Les structures familiales sont plus souples (mouvance et diversité de types de familles) et plus égalitaires (rôles parentaux plus égalitaires et interchangeable, droits et aspirations de chacun des membres davantage reconnus). L'imaginaire collectif est en pleine effervescence devant cette absence de consensus à l'endroit du modèle dominant. D'une part, on reconnaît les rapports familiaux comme égalitaires, mais d'autre part, on craint également le manque de stabilité et l'absence de repères. On pourrait croire que la famille s'est fragilisée, qu'elle ne sert plus de refuge affectif, qu'elle ne remplit pas toutes les conditions nécessaires au plein développement des enfants, qu'elle n'assume plus ses fonctions, etc. Elle serait la cause de la délinquance, du décrochage scolaire, du déficit d'attention, etc. Est-ce le reflet de la réalité?

Les nouveaux types de familles ne sont pas sans vivre des difficultés mais, trop souvent, ce sont des idées erronées qui sont véhiculées à leur égard. Les craintes à l'égard de la diversité des familles et de leur mouvance s'expliquent peut-être par l'imprévisibilité de ces tendances. La possibilité que l'évolution des modèles familiaux ne soit pas achevée nuirait donc à l'examen objectif de cette tendance encore en mouvement. Le temps est une condition essentielle à notre capacité de déceler, de nommer et d'assumer les changements significatifs.

Comment percevons-nous la famille d'aujourd'hui?

L'agenda individuel pour chaque membre, caractéristique de la famille contemporaine



Lorsqu'on se penche sur l'évolution des modèles familiaux jusqu'à aujourd'hui, force est de constater des progrès sur le plan d'un plus grand respect de l'être humain. Les avancées dans l'égalité entre les hommes et les femmes et l'attention portée aux conditions de développement des enfants sont deux aspects positifs qui peuvent être considérés aussi comme des facteurs ayant favorisé la mise en forme de la famille d'aujourd'hui. La capacité d'adaptation des membres de la famille est un atout additionnel non négligeable dans un contexte socioéconomique lui aussi caractérisé par le changement.

Comme C. Corbeil et F. Descarries l'expriment bien, «[e]n dépit des transformations qui multiplient ses configurations, et des problèmes qui marquent souvent le devenir (ruptures, violence, pauvreté, négligence, etc.), elle [la famille] demeure, en effet, fortement valorisée en tant que lieu d'expression de l'affectivité, espace identitaire, univers de socialisation et rempart contre la solitude, la froideur et la violence du monde extérieur⁶».

1.2.1 *Les relations familiales et les rôles à l'intérieur de la famille*

Dans ce bref passage historique, on constate des modifications majeures de la dynamique familiale. Le type de relation interpersonnelle à l'intérieur du noyau familial ainsi qu'entre le noyau familial et la famille élargie s'est transformé au cours des passages des trois modèles familiaux présentés. Certains regardent ces passages avec nostalgie, d'autres, avec satisfaction.

Les images et les représentations symboliques des principaux rôles à l'intérieur de la famille semblent assez précises dans la population. Du père traditionnel, chef de l'entreprise familiale et représentant de l'autorité divine, on est passé au père pourvoyeur et au nouveau père impliqué dans les soins aux enfants au quotidien et de plus en plus préoccupé d'entretenir une relation affective durable avec ses enfants. De la mère traditionnelle, participant à la subsistance économique et dévouée entièrement au bien-être de sa famille, on est passé à la reine du foyer et à la nouvelle mère souvent appelée la super woman. Des enfants traditionnels, constituant un apport économique et soumis à l'autorité paternelle, on est passé aux enfants prolongement du couple et aux enfants réalisation de soi.



⁶ Christine Corbeil et Francine Descarries (2004). «La famille: une institution sociale en mouvance», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no1, p. 21.

La richesse des conceptions et des pratiques des familles immigrantes alimente aussi nos réflexions. Ainsi, malgré l'acceptation et la valorisation d'une certaine norme sociale concernant les rôles des membres de la famille, nous sommes continuellement en contact avec des modèles parentaux variés qui peuvent s'influencer mutuellement.

■ *Quelle image de la famille et de son rôle est diffusée dans les séries dramatiques télévisées?*

Les images de la famille présentées au petit écran ne sont pas sans influencer nos représentations de la famille. De *La famille Plouffe* au *Monde de Charlotte*, l'image de la famille a subi plusieurs transformations. Les séries dramatiques télévisées sont au cœur de l'identité québécoise depuis leurs débuts, reflétant nos espoirs, nos désirs et nos angoisses. Elles font parfois état de relations familiales peu explorées jusqu'ici. Elles suscitent des réflexions sur l'avenir de la famille et éveillent en nous des interrogations sur ses formes plus ou moins marginales.

Lors du colloque *Regards sur la diversité des familles* : mieux comprendre pour mieux soutenir, feu Jean-Pierre Desaulniers, professeur en anthropologie et en sociologie des communications au Département des communications à l'Université du Québec à Montréal, a livré son analyse des principales fictions télévisées qui ont marqué l'histoire de la télévision québécoise, illustrant ainsi l'évolution des rôles à l'intérieur de la famille (le père, la mère et les enfants) et les enjeux liés à la famille.

Sans reprendre l'ensemble de sa présentation, nous énonçons les principaux constats qui s'en dégagent.

Passant en revue les visages différents que nous a présentés la télévision au fil des années, il définit la famille des années cinquante à soixante comme celle où s'exprime la contestation de l'autorité. Puis, l'atmosphère s'allège ; à partir des années soixante, le dialogue et la négociation des rôles prennent leur place. Les téléromans des années soixante-dix, empreints de sentimentalité, sont ceux qui semblent pousser les personnages à la recherche du bonheur, mais la famille n'y participe guère. Les années quatre-vingt sont marquées par l'affirmation individuelle, propice aux affrontements intrafamiliaux, conjugaux ou générationnels. En trois étapes, du pardon à la réconciliation pour arriver à la reconstruction, les téléromans les plus récents ramènent à l'écran la famille, sous toutes ses formes contemporaines, dans ses rôles essentiels, dont celui de donner naissance aux générations futures. Pour finir, Jean-Pierre Desaulniers nous invite à imaginer la famille de l'avenir, réinventant la solidarité familiale, unie par des activités communes, où chacun contribuerait au bien-être de tous.



1.3 Les fonctions sociales de la famille

À quoi
servent les
familles?

Envisageons la famille à partir de ses fonctions⁷ de base, du rôle qu'elle doit jouer pour l'ensemble de la société et des diverses façons qu'elle a employées au cours de l'histoire de l'humanité et dans diverses cultures pour répondre aux exigences sociales.

À la base, la contribution de la famille à la collectivité est avant tout d'accomplir son rôle de principale responsable de la survie de l'espèce, en encadrant la reproduction des êtres humains, en veillant à ce qu'ils partagent une vision assez commune du monde qui les entoure et en assurant les soins aux enfants et aux personnes âgées.

Toutefois, Jacques Dufresne nous a invités lors du colloque à la prudence lorsqu'on cherche à généraliser les fonctions de la famille, nous rappelant qu'à certaines époques la fragilité de la structure familiale ne permettait pas l'accomplissement de ces fonctions familiales et que, dans ces cas-là, c'est le milieu qui assumait les fonctions dévolues à la famille nucléaire.

La fonction de la famille était alors de conserver et de transmettre un patrimoine et non pas d'intégrer socialement les nouveaux membres.

«Il apparaît tout à fait improbable qu'un tel groupe, aussi peu structuré lui-même, ait pu servir d'assise à l'intégration sociale.»

Extrait de la conférence de Jacques Dufresne.

1.3.1 L'évolution des valeurs et des fonctions sociales de la famille

La famille en tant qu'institution sociale majeure a eu un apport empreint de continuité et de changement. Prenons l'exemple de la solidarité familiale. Notre histoire et nos racines sont empreintes de solidarité familiale et d'entraide communautaire ; les corvées ont permis à plusieurs générations de colons de survivre, de même la solidarité a joué dans l'accueil que les peuples autochtones ont réservé aux arrivants. De nos jours, les gens souhaiteraient encore s'entraider comme par le passé, mais nos conditions de vie le permettent moins. Il est plus difficile et plus complexe de s'entraider. La distance, le temps

⁷ Le mot *fonction* désigne la contribution qu'apporte un élément à l'organisation ou à l'action de l'ensemble dont il fait partie. Comme l'a écrit Guy Rocher, «on peut étudier la fonction de la famille, c'est-à-dire sa contribution à l'organisation, au maintien et à l'activité de la société ; on peut également analyser la fonction socialisatrice, c'est-à-dire l'action des divers groupes qui contribuent à la socialisation des nouveaux membres dans la société», dans Guy Rocher (1969). *Introduction à la sociologie : l'organisation sociale*, Ville LaSalle, Hurtubise HMH, p. 260.



à notre disposition, la charge de travail sont des facteurs limitant les possibilités d'entraide. Par ailleurs, les gestes de solidarité, pourtant encore très fréquents, sont peu médiatisés.

Pour le Conseil, plusieurs valeurs familiales demeurent bien vivantes et la famille assume un rôle majeur dans l'entraide mutuelle et dans le soutien aux membres qui en ont le plus besoin. Nombre de parents font des sacrifices quotidiens afin que leurs enfants aient accès à une éducation suffisante pour prendre leur place à part entière dans la société.

a) Les fonctions sociales traditionnelles de la famille

Dans le Québec traditionnel, la famille rurale a longtemps été présentée comme l'assise de la société, dont les principales fonctions étaient le maintien de l'ordre établi, la transmission des valeurs religieuses et la production économique par la culture de la terre. Les valeurs étaient tournées vers le mode de vie rural. C'est encore un mode de vie qui perdure chez de nombreuses familles du milieu agricole.

L'idéal de la famille nombreuse a survécu dans le Québec moderne, et ce, dans une société qui s'est industrialisée et qui a exclu de plus en plus les enfants comme apport économique à la famille. La famille moderne devient pour ses membres un lieu à part entière, un refuge affectif, diront certains. Centrée sur le noyau familial, cette famille nucléaire assume des fonctions de socialisation et d'éducation, de consommation et de relations affectives.

b) Les nouvelles fonctions sociales de la famille

Nous avons déjà évoqué la continuité comme caractérisant en partie l'évolution de la famille. Les fonctions de la famille contemporaine seraient sensiblement les mêmes que celles de la famille moderne.

Ce type de famille est le reflet de la société d'aujourd'hui, en constante évolution et sujette aux influences multiples. Elle cherche à former des enfants qui pourront naviguer virtuellement et physiquement dans un monde de connaissances et d'influences multiples et où les frontières semblent s'estomper.

Il faut toutefois garder à l'esprit que, pour certaines écoles de pensée, la famille, tout comme l'école, a pour fonction centrale de contribuer à la production et à la reproduction des inégalités sociales, et ce, malgré l'apparence d'une plus grande accessibilité à la mobilité sociale dans la société contemporaine.

■ L'évolution des fonctions de la famille française

Famille traditionnelle

- Trois fonctions économiques fondamentales : production, consommation, patrimoniale
- Quatre fonctions sociales importantes : socialisation, protection, solidarité intergénérationnelle, régulation de la sexualité
- Une fonction biologique de reproduction.

Jacques Marquet,
Évolution des déterminants des modèles familiaux

Famille moderne

Les fonctions de reproduction sociale, de construction de l'identité personnelle et de solidarité seraient les principales fonctions de la famille moderne...

François De Singly,
À quoi sert la famille?

*La famille
est une
affaire
privée et
publique*

De nos jours, c'est trop souvent une image négative de la famille qui est véhiculée dans notre société. Il faut se rappeler qu'elle joue bien son rôle et que les succès sont peu médiatisés. Il faut recentrer la famille sur ses fonctions sociales de base, c'est-à-dire sur sa contribution sociale, malgré les difficultés éprouvées. La famille n'est pas la source de tous les maux et elle est le reflet de l'évolution de la société. Et cela ne sert pas, de diffuser une image sombre de la famille.

Le couple symbolise bien les tiraillements entre les «composantes» personnelles et les «composantes» sociales. Il nous semble évident, de nos jours, que la formation d'un couple relève du choix personnel de deux individus cherchant à trouver un compromis entre réalisation de soi et respect de l'autre et que ce couple peut ainsi prendre les formes les plus diverses. Les sociologues rappellent que chacun des partenaires joue des rôles sociaux et est exposé aux effets d'un contexte socioéconomique qui n'est pas sans agir en retour sur le couple lui-même et sur l'ensemble de la société⁸. À plusieurs occasions lors des consultations qu'il a menées, le Conseil de la famille et de l'enfance a pu constater que, lorsqu'il est question de couple et de famille, les personnes consultées soulèvent qu'il est essentiel de respecter l'équilibre entre le privé et le public.



⁸ Pour des précisions, voir le compte rendu rédigé par Caroline Helfter (2005). «Le couple, une affaire d'État?», *Informations sociales*, no122 p. 139-140.

1.3.2 **Les principaux obstacles à l'accomplissement des fonctions familiales**

Devant la diversité et la mouvance des formes familiales, on pourrait se demander si la famille est encore apte à jouer son rôle ou encore si toutes les formes de familles accomplissent les mêmes fonctions sociales.

Dans son ouvrage Rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, le Conseil de la famille et de l'enfance avait souligné que, «si les fonctions familiales primaires demeuraient (production des êtres humains, socialisation ou transmission de la culture et entretien et soin des membres), la manière dont les parents s'acquittent de leurs responsabilités de même que la représentation qu'ils se font de leur rôle ont connu des changements inédits⁹.»

Si, pour certains, la mouvance familiale est source de multiples problèmes sociaux, tels que la pauvreté et le décrochage scolaire chez les enfants qui en sont victimes, pour d'autres, elle est plutôt le reflet de difficultés et de malaises sociaux qui caractérisent nos sociétés contemporaines.

«... il faut abandonner l'idée que la famille est la source des problèmes, car la famille est le réceptacle dans lequel se manifestent des problèmes qui viennent de transformations sociales qui nous environnent».

Extrait de la conférence de Claude Martin, directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches sur l'action politique en Europe (Université de Rennes I) et directeur du Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires de l'École nationale de la santé publique.

Dès lors, on peut prétendre que l'origine des difficultés des familles à remplir pleinement leur rôle se trouverait dans leurs conditions de vie.

a) La primauté du travail et du rendement ainsi que les conditions du marché du travail

Les exigences du monde du travail, nos aspirations professionnelles et nos désirs de consommation ont fait en sorte que les horaires familiaux sont maintenant subordonnés aux horaires de travail des parents, lesquels sont, de manière grandissante, difficilement compatibles avec les responsabilités familiales.

⁹ Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Les parents au quotidien : le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 45.



Les parents ont fait part au Conseil, à maintes reprises, de leur insatisfaction à l'égard de la gestion du temps et en particulier de leur impression de manquer de temps de qualité en famille. Le manque de temps est source d'insatisfaction pour une grande majorité de familles, notamment les familles biparentales formées de deux adultes qui travaillent à plein temps. Pour certains types de familles, ce problème est encore plus criant : les parents récemment séparés ou les parents seuls, par exemple, ont l'impression de vivre sous pression¹⁰.

b) Les conditions de vie modestes et le stress

Si les revenus familiaux ont connu des améliorations appréciables au cours des dernières années, le Conseil constatait, dans son dernier Rapport annuel¹¹, que de nombreux indices montrent qu'elles demeurent, dans l'ensemble, exposées à divers risques de précarité. La différence de revenu moyen entre les familles biparentales et les familles monoparentales confirme les difficultés plus grandes des familles qui ne disposent que d'un seul revenu. L'endettement, les coûts liés au logement, au transport et à la consommation contribuent à faire vivre de nombreuses familles sur la corde raide.

Dans un contexte économique lui-même affecté par l'imprévisibilité, le budget familial se situe parfois dans une zone d'insécurité. L'effet de cette situation se répercute sur tous les membres de la famille. La perte d'un emploi, le retrait du marché du travail pour des raisons familiales ou de santé, la séparation conjugale sont autant de facteurs qui peuvent lourdement contribuer à l'appauvrissement.

L'intensification des conflits entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale ainsi que des conditions de vie difficiles constituent les sources d'un stress important pour les familles ; les parents de jeunes enfants semblent particulièrement exposés à ces tensions.

¹⁰ Claude Martin et Blanche Le Bihan-Youinou (2005). « Vivre sous pression : l'inconciliable vie quotidienne dans l'après-divorce », *Informations sociales*, no 122, p. 64-75.

¹¹ Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 bilans et perspectives : le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 67.



c) La valorisation de l'autonomie et le besoin d'individualisme

On a parfois l'impression que l'accomplissement des fonctions familiales est en contradiction avec la recherche d'épanouissement personnel tant valorisée dans notre société. Cela expliquerait, selon certains, le faible taux de natalité que le Québec connaît, l'abandon des personnes âgées ou le manque de reconnaissance des proches aidants, le « décrochage » de certains parents d'adolescents en difficulté, etc.

Toutefois, comme le Conseil l'a déjà souligné, ce désir d'être autonome et de prendre ses responsabilités fait que les parents cherchent en premier lieu à régler eux-mêmes les problèmes qui se présentent dans leur environnement et au sein même de la sphère familiale : « Les consultations publiques ont été l'occasion de confirmer cette tendance : les parents y ont affirmé à maintes reprises leur volonté d'assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités auprès de leurs enfants¹². »

Chez les personnes âgées en perte d'autonomie, cette tendance s'observe également. Le Conseil a déjà fait part de cette observation et exprimé sa préoccupation pour l'avenir dans son Avis *Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille?* : « Les aînés du futur, notamment en raison du mouvement d'émancipation de la femme, ont cultivé toute leur vie un désir d'autonomie personnelle. [...] elles [les personnes âgées] voudront le moins possible dépendre de leurs descendants, chercheront à se débrouiller seules le plus longtemps possible¹³. »

L'entraide et la solidarité familiale demeurent, mais elles se réaliseraient selon une nouvelle logique. Autant envers les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie qu'envers les proches aidants, le sentiment de responsabilité serait davantage lié à l'affection et à la qualité de la relation qu'au devoir¹⁴.

¹² Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Les parents au quotidien : le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 71

¹³ Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille?*, avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 43.

¹⁴ *Ibid.* p. 69.

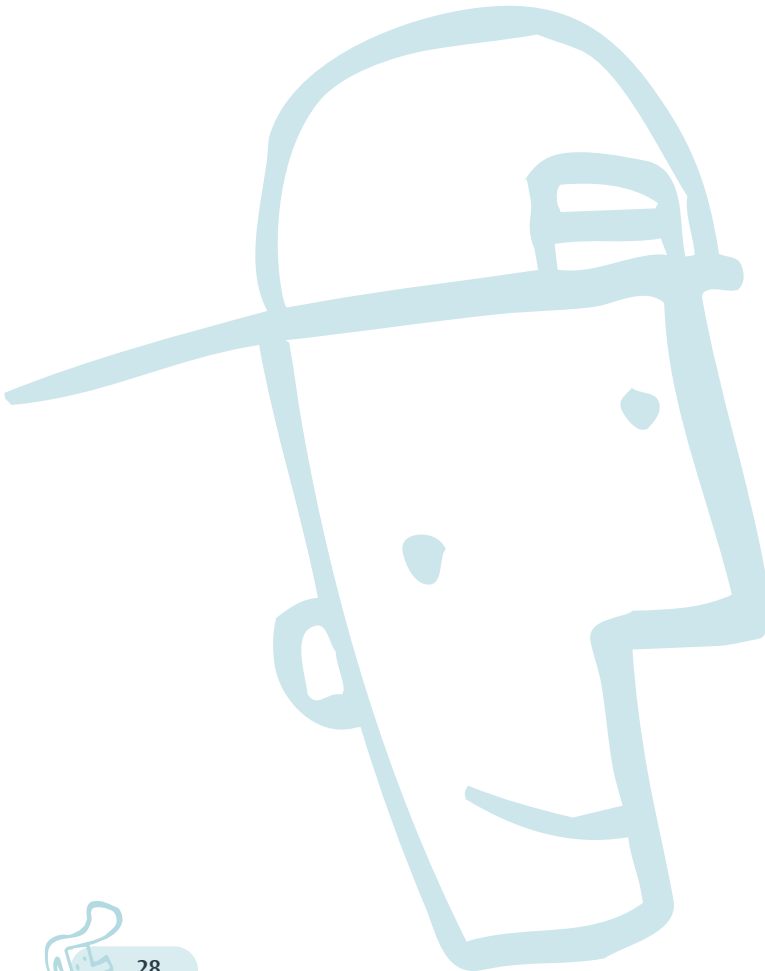


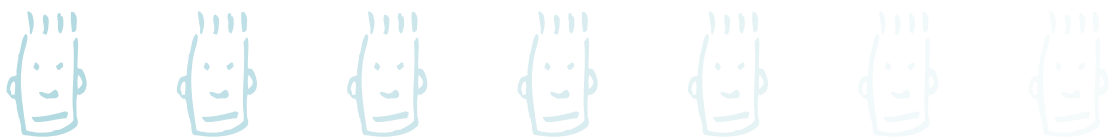
d) L'accessibilité des services et des mesures de soutien ainsi qu'un milieu de vie accueillant

Pour terminer ce tour d'horizon des conditions dans lesquelles les familles accomplissent leur fonction, il faut ajouter que les familles se répartissent sur des territoires diversifiés. Urbaines ou rurales, résidant au centre-ville ou dans les banlieues, les familles ont besoin de s'inscrire dans un espace social qui répond à leurs besoins de toute nature. La capacité de trouver dans leur environnement les services qui leur sont nécessaires peut faciliter l'exercice de leur rôle.

Dans leurs interactions avec les grands réseaux d'intervention, comme ceux de la santé ou de l'éducation, dans les relations qu'elles entretiennent avec les prestataires de services de proximité, elles peuvent trouver un appui important dans la mesure où la communauté se montre accueillante à leur endroit.

Nous examinerons dans les chapitres suivants l'articulation entre les fonctions et les formes familiales. Après avoir fait le portrait de la diversité des familles, le chapitre 2 s'attardera à la dynamique du lien parent-enfant, précisant ainsi les composantes essentielles du rôle parental.







Chapitre 2

La diversité des liens

dans la famille

Bien que la majorité des enfants vivent encore avec leurs deux parents, on constate de plus en plus la diversité et la complexité des réalités familiales contemporaines. D'abord, on remarque la pluralité des structures familiales. Il y a les familles biparentales, intactes ou recomposées, et les familles monoparentales, choix ou conséquence d'une rupture conjugale. Il y a des familles avec parents hétérosexuels ou homosexuels, des familles avec fratrie composée, avec ou sans garde partagée, etc. Il y a aussi les familles «composées» sur la base de l'affinité, d'une intégration ou d'une adoption. De plus en plus, il y a des enfants qui évoluent dans un environnement composé de plusieurs figures parentales. Les liens biologiques ne sont plus les seuls liens familiaux légitimes.

On remarque, ensuite, la mouvance et la diversité des trajectoires conjugales et familiales. Les cycles de vie conjugale et parentale se succèdent et s'entrecoupent parfois. Ils sont aussi tributaires des trajectoires scolaires et professionnelles souvent sinueuses. De plus, avec l'augmentation de l'espérance de vie, le cycle de vie familiale s'allonge, et les relations entre les générations sont à réinventer.

Le colloque de mai 2005 nous conviait à une meilleure appropriation de la réalité des familles québécoises. La société québécoise a changé depuis les quarante dernières années. L'adaptation aux changements et leur acceptation sont toutefois des processus longs qui exigent des efforts tant du côté des parents que de la collectivité. Bien des progrès ont été accomplis au cours des dernières années, mais beaucoup reste encore à faire pour soutenir les familles adéquatement. L'État ne peut se limiter au soutien des modèles dominants ou encore, adopter la seule tendance à offrir des services qui ne sont pas universels, mais uniquement destinés aux familles jugées les plus à risque. Car ainsi, il prend le risque d'élaborer des mesures conçues seulement pour certains groupes, laissant de côté une bonne part des familles québécoises.



2.1 Les types de familles contemporaines

Les multiples formes et les contours imprécis de la famille contemporaine nous invitent à définir une typologie des familles à partir de facteurs de diversité. Nous examinerons la diversité des familles à partir de leurs structures, de leurs conditions de vie et de la culture qui y est vécue.

« La diversité des familles se traduit moins aujourd'hui par la variation du nombre d'enfants, que par les structures familiales, les conditions de vie et de la culture vécue à l'intérieur de ces structures. »

Extrait de la synthèse de la conférence de Denise Lemieux, professeure-chercheure, INRS-Urbanisation, Culture et Société.

2.1.1 Les structures familiales

La structure familiale fait référence à la taille des familles et aux relations entre les membres de la famille. Avec pour point de départ le lien parent-enfant, on peut définir différentes structures, dont les familles biparentales, les familles monoparentales, les structures pluriparentales et les familles réseaux. À l'intérieur même de cette nomenclature, plusieurs « variantes » se déclinent.

D'abord, chez les **familles biparentales**, on peut effectuer divers regroupements qui ne sont pas forcément mutuellement exclusifs :

- la famille « intacte », qui regroupe les parents d'origine et leurs enfants ;
- la famille adoptive ;
- la famille recomposée :
 - simple (un seul conjoint a des enfants) ; elle peut être matricentrique (enfants de la mère) ou patricentrique (enfants du père),
 - complexe (les deux conjoints ont des enfants), avec ou sans enfant commun ;
- la famille avec parents de même sexe ou de sexe différent ;
- la famille avec parents mariés, en union civile ou en union libre.



Ensuite, chez les **familles monoparentales**, on peut retrouver :

- la famille monoparentale dès l'origine ;
- la famille monoparentale à la suite d'une rupture ;
 - selon la présence des enfants : garde à temps plein, partagée, droit de visite,
 - selon le type de fratrie : frères et sœurs d'unions différentes ou d'une seule union ;
- la famille matricentrique : dirigée par une femme ;
- la famille patricentrique : dirigée par un homme.

La famille monoparentale d'aujourd'hui est souvent très différente de celle du passé, qui existait principalement à la suite de la disparition d'un parent. De nos jours, la monoparentalité prend diverses formes et n'exclut pas nécessairement la **coparentalité**. Selon Denise Lemieux, « Irène Théry évoque le concept de coparentalité pour désigner les situations où les deux parents continuent d'exercer leur rôle parental par des visites fréquentes malgré que l'un des conjoints n'habite pas le lieu de résidence habituel des enfants »¹⁵.

Une troisième catégorie pourrait regrouper les **structures pluriparentales**, comprenant plus de deux figures parentales. Bien que l'inscription généalogique de l'enfant se limite toujours à deux parents, il se peut que trois personnes où plus se partagent les responsabilités parentales. On peut retrouver alors les parents légaux, les parents sociaux, les parents substituts (famille d'accueil). On distingue :

- la pluriparentalité vécue à la suite de la séparation et de la recomposition subséquente ;
- la pluriparentalité choisie par tous les « partenaires » dans le contexte d'un projet de couple lesbien et dont l'enfant sait qui est son père ;
- la pluriparentalité vécue dans un contexte de famille d'accueil, l'autorité parentale étant assumée par d'autres personnes que les parents.

Les séparations des couples, la notion de coparentalité qui suppose le maintien des liens entre parents séparés et l'ajout d'un nouveau conjoint suscitent l'avènement de nouveaux rôles parentaux auxquels n'est assortie aucune assise biologique ou juridique. Denise Lemieux rapporte qu'« Irène Théry parle de "**constellations**" familiales recomposées pour désigner les différents foyers à l'intérieur desquels les enfants circulent, incluant les frères, les sœurs, les demi-frères et demi-sœurs ».

¹⁵ Irène Théry et Marie-Thérèse Meulders-Klein. *Les recompositions familiales d'aujourd'hui*.

[En ligne] <http://www.chez.com/b105/lectures/meulders.htm> (Site consulté le 3 octobre 2005).



Dans tous les cas, les liens parent-enfant peuvent prendre diverses formes et varier en intensité selon l'implication et la présence des parents auprès de l'enfant. Quoiqu'il en soit, il y a un vide juridique pour désigner les responsabilités et les devoirs des adultes non reconnus comme parents à l'égard des enfants en situation pluriparentale.

Les structures quasi familiales

Une quatrième catégorie, la famille réseau, pourrait désigner les structures familiales qui ne reposent pas nécessairement sur les liens entre parent et enfant ou sur des liens familiaux juridiques, mais plutôt sur des liens électifs d'affinités et sur la solidarité mutuelle :

- la famille intergénérationnelle (cohabitation de plusieurs générations apparentées) ;
- la famille d'affinité : famille réseau.

De nos jours, l'importance des liens d'amitié est connue et reconnue, et les liens électifs avec certains membres de la famille sont permis et même valorisés. Le réseau social d'une personne ou d'une famille est habituellement constitué de certains membres de la parenté, des amis et parfois des voisins. Toutefois, une nouvelle tendance semble se profiler, celle de considérer comme faisant partie de notre famille les personnes qui appartiennent à ce réseau social. Les similitudes avec les liens familiaux sont surtout la solidarité, l'entraide et l'affinité. La principale différence sera l'absence d'obligation légale envers les autres membres, et par conséquent le caractère plus facilement réversible du lien.

2.1.2 *Les conditions de vie*

Par delà la diversité des formes, l'exercice de la parentalité se déroule à l'époque contemporaine sur un fond de changements considérables caractérisés par l'accession d'une majorité de femmes au travail salarié qui s'accompagne de deux autres changements majeurs : la redéfinition des rôles paternel et maternel basés sur de nouveaux partages plus égalitaires ainsi que le recours précoce aux services de garde. Le récit par les parents de journées passées avec ou sans les enfants révèle des journées bien remplies. En même temps, ce récit laisse voir le plaisir que prennent les parents aux moments passés avec leurs enfants. Certains, surtout des mères, quittent le marché du travail pour rester à la maison plusieurs années, par choix ou par obligation lorsqu'un enfant est malade ou connaît des difficultés d'apprentissage.

Extrait de la synthèse de la conférence de Denise Lemieux, professeure-chercheure, INRS-Urbanisation, Culture et Société.



En conservant comme point de départ le lien parent-enfant, on peut distinguer des catégories de familles selon certains éléments du mode de vie et des conditions dans lesquelles existe ce lien au quotidien. Les combinaisons possibles se multiplient avec le nombre d'adultes en situation parentale :

- parent qui travaille à l'extérieur et qui confie une partie des responsabilités à une tierce personne ;
- parent qui travaille à la maison et qui s'occupe à temps plein de la famille ;
- parent qui travaille selon des horaires atypiques ;
- parent suivant des rôles plus ou moins traditionnels selon le genre.

L'observation des nouvelles structures parentales nous oblige à revoir les rôles de père et de mère. La recherche d'un plus grand équilibre dans les tâches domestiques et professionnelles entre les conjoints ainsi que les différentes composantes parentales possibles, remettent en question les modèles traditionnels fondés sur des caractéristiques liées au sexe (l'instinct maternel considéré comme favorable aux soins des jeunes enfants) et se justifiant par les exigences biologiques (la grossesse et l'allaitement). Par exemple, l'importance du rôle du père dans le développement émotif des enfants est désormais reconnue. Il serait peu pertinent de tenter de faire le tour de la question ici, soulignons simplement la compétence des pères dans l'éducation des enfants¹⁶.

Les conditions de vie dans la sphère publique permettent également de faire des distinctions entre les familles. Le type d'occupation, l'horaire de travail, les conditions de travail et les avantages sociaux rattachés sont autant de variables influençant le vécu familial. La diversité de l'offre du marché du travail peut être favorable dans la mesure où elle permet la réalisation du projet familial en offrant un plus grand éventail de possibilités aux familles.

Toutefois, la primauté du travail sur la vie privée semble s'accroître dans les conditions socioéconomiques actuelles. Les standards de la société concernant la consommation, le rendement professionnel et la recherche d'autonomie influencent les choix des jeunes parents. Par exemple, la généralisation de la norme de deux revenus par famille exerce une pression sur le parent à la maison et peut être à l'origine de tensions sociales ; on a l'impression d'atteindre la limite de cette norme et d'assister à sa remise en question. Par ailleurs, les normes sociales obligent parfois les jeunes parents à opter pour la migration interrégionale malgré la situation d'isolement qu'elle risque de provoquer. Finalement, les exigences du monde du travail

¹⁶ Jean-Martin Deslauriers (2002). « L'évolution du rôle du père au Québec », *Intervention*, no 116 p. 145-157. [En ligne] http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/pdf/Article_pathistoire.pdf (Site consulté le 3 octobre 2005).



font en sorte que plusieurs parents occupent des emplois atypiques ou retournent aux études. Nul besoin de démontrer que les conditions économiques des familles sont en elles-mêmes un facteur de diversité qui conditionne également fortement le mode de vie et a des impacts sur le logement, le patrimoine et la vie quotidienne.

Les conditions de vie selon les réalités territoriales permettent également de faire des distinctions entre les familles. Les milieux de vie urbain et rural se différencient à plusieurs points de vue : proximité géographique de la famille élargie, existence et accessibilité de services publics, coûts en transport, etc.

2.1.3 *La diversité ethnique, les normes et les valeurs (la culture vécue)*

Lorsque notre point de départ est le lien parent-enfant, on peut distinguer des catégories de familles selon leur origine, leurs traditions et leurs valeurs culturelles :

- la famille multiethnique ou mono-ethnique ;
- la famille immigrante ;
- la famille des communautés culturelles ;
- la famille des Premières Nations ou autochtone : Indiens inscrits, Métis et Inuits ;
- la famille «transnationale».

Cette liste cache une grande diversité de situations familiales. Les normes culturelles et les traditions concernant les relations avec la **famille élargie** et la communauté sont également des facteurs de diversité.

Chez les Premières Nations, par exemple, le milieu de vie rural ou urbain, le sentiment d'appartenance à la communauté, la spécificité de chacune des nations ou communautés ne sont que quelques facteurs de diversité des liens familiaux.

On peut dire, rapidement, qu'on assiste à un resserrement des liens familiaux ainsi qu'à un véritable retour aux sources et à une volonté affirmée de maintenir vivantes les traditions au sein des communautés.

Extrait de la conférence de Marjolaine Sioui, coordonnatrice du secteur de la petite enfance, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.



Les familles immigrantes présentent aussi une variété de situations familiales selon leur culture d'origine, les conditions d'immigration et le maintien des liens avec les membres de la famille demeurés au pays d'origine. Les structures familiales des familles immigrantes s'apparentent à l'ensemble de celles de la société d'accueil : « Les familles biparentales et monoparentales se distribuent, en 1991, à peu près dans les mêmes proportions que les familles natives du Québec. Cependant, parmi les familles immigrées avec enfants, les familles monoparentales représentent une part un peu plus grande, soit 25 %¹⁷. » En 2001, on recensait au Québec 214 855 familles non natives (immigrées¹⁸, mixtes¹⁹ ou formées de résidents non permanents²⁰) avec enfants de tout âge, soit environ 16,9 % de l'ensemble des familles avec enfants de tout âge²¹.

Les familles des communautés culturelles se distinguent des familles immigrantes par le fait que leurs membres peuvent être nés sur le sol canadien ou ne pas avoir eux-mêmes vécu le processus d'immigration.

Lors du colloque, la présentation de Josiane LeGall, anthropologue chercheuse au CSSS du Nord-de-l'Île et Saint-Laurent et chercheuse associée à l'INRS Urbanisation, Culture et Société, portait sur la famille « transnationale ». Elle la décrit ainsi : « Parmi les caractéristiques de la famille transnationale, il y a tout d'abord la dispersion géographique d'un ou de plusieurs des membres d'une famille qui se retrouvent dispersés entre un pays d'origine et un pays d'adoption, mais aussi, comme c'est le cas pour un grand nombre de familles libanaises par exemple, dispersées à travers le monde entier. En dépit de cette dispersion, les membres de la famille parviennent à maintenir des liens. Les échanges entre ces membres peuvent prendre plusieurs formes. »

Cette pluralité de formes familiales évolue dans le **contexte de sociétés modernes** et dans un environnement social qui les influencent. Au premier chapitre, il a été question de la modernisation de la société et des changements sociaux qui ont influencé l'évolution de la famille. L'urbanisation, la sécularisation, la scolarisation prolongée et obligatoire et le développement des moyens de communication de masse sont des changements sociaux qui ont favorisé l'émergence d'une pluralité de situations familiales et une plus grande tolérance envers la différence. On observe de plus en plus des normes culturelles

¹⁷ Conseil de la famille et de l'enfance (2002). Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude : le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 17.

¹⁸ Famille dont les deux conjoints, ou le parent seul, sont nés à l'étranger.

¹⁹ Famille dont un conjoint est natif et l'autre est immigré ou résident non permanent.

²⁰ Famille dont les deux conjoints, ou le parent seul, sont des résidents non permanents.

²¹ Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Direction des relations publiques et des communications, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, p. 128.



diversifiées. Dans certains cas, toutefois, d'autres facteurs d'influence ou les médias eux-mêmes produisent plutôt un choc des valeurs et ils peuvent parfois provoquer des conflits entre générations.

La situation démographique des pays industriels contribue à la généralisation de situations familiales qui jusqu'à présent pouvaient être considérées comme des exceptions. Le Conseil de la famille et de l'enfance a déjà proposé, dans son *Avis Vieillissement et santé fragile : un choc pour la famille?*, le terme de **famille allongée** pour désigner les relations familiales qui sont peut-être moins nombreuses dans une même génération à cause de fratries plus restreintes, mais qui prennent de plus en plus d'extension, avec l'allongement de la vie, sur plusieurs générations. Comme le nombre des naissances demeure bas et que l'espérance de vie (en bonne santé) s'allonge, il est permis de croire que, dans l'avenir, les relations intergénérationnelles entre membres d'une famille seront davantage prisées.

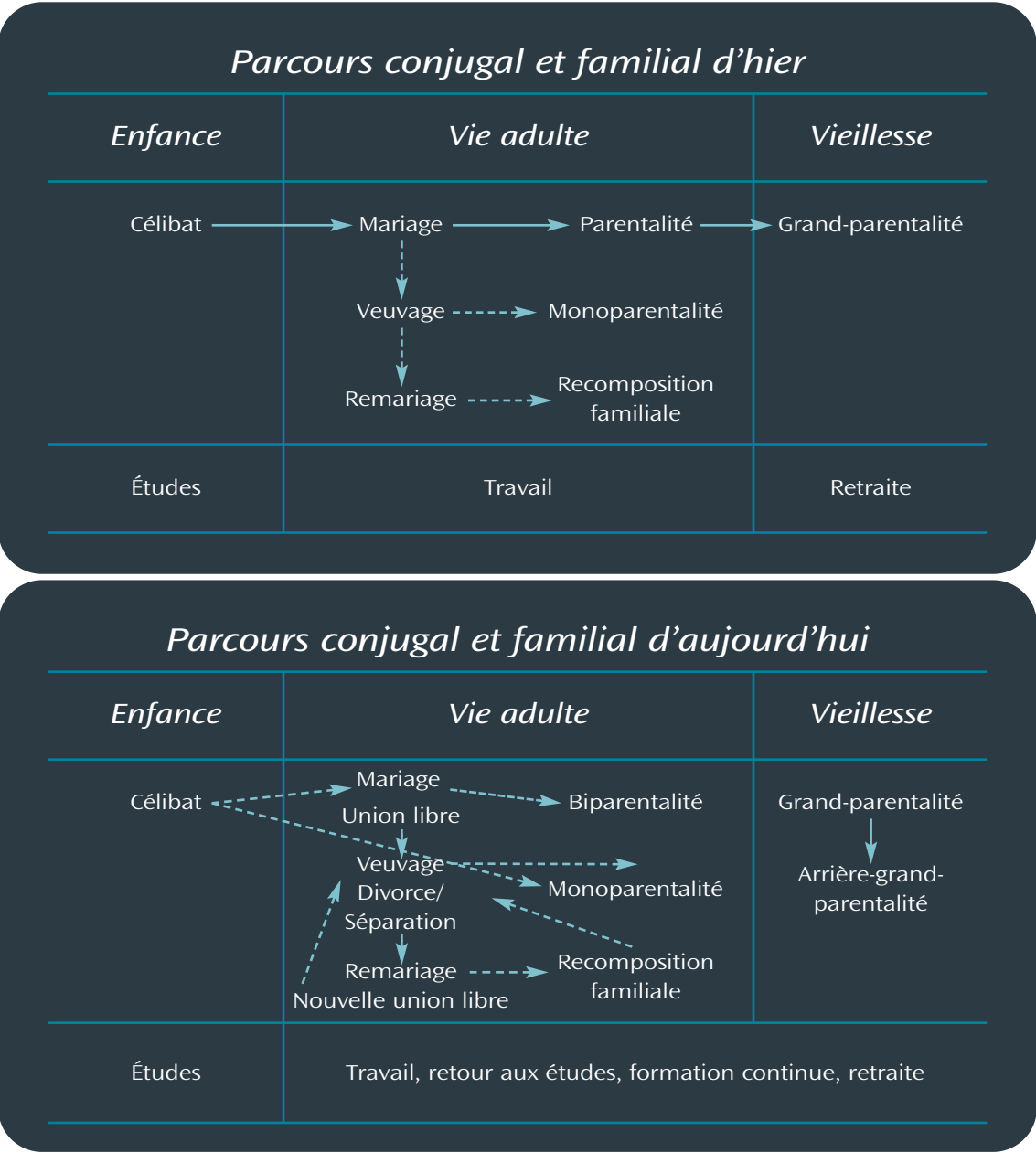
2.2 Les trajectoires familiales

Cette énumération fait ressortir la diversité des trajectoires familiales. De nos jours, plusieurs événements peuvent amener des changements dans la configuration familiale : par exemple, la séparation des parents, la nouvelle union d'un parent ou la reformation du couple avec l'autre parent, l'arrivée ou le départ d'un enfant ayant des liens de sang ou non avec les autres membres, etc.



Les trajectoires familiales se distinguent de plus en plus des trajectoires conjugales. Le désir de fonder une famille n'est plus la principale raison de la formation du couple et inversement, le projet de couple n'est plus préalable au désir d'enfants. Dans les faits, chez certaines familles, il n'y a pas de vécu conjugal.

On pourrait tenter d'illustrer, sous forme schématique, les parcours conjugaux et familiaux d'hier et d'aujourd'hui.



Finalement, soulignons quelques **défis** ou enjeux :

- La diversité des familles appelle à une plus grande tolérance sociale envers les choix de vie et les trajectoires familiales contemporaines. À cet effet, il devient important de veiller à ne pas opposer les types familiaux, à ne pas isoler des groupes particuliers, les discriminer ou en cibler certains à outrance.
- L'aide et le soutien consentis doivent s'inscrire dans la continuité pour jouer leur rôle d'épauler les familles dans leurs fonctions. Dans un contexte de mouvance familiale, les programmes et services doivent prendre en compte les changements de situation conjugale et parentale, tout en cherchant à assurer la plus grande prévisibilité et constance de l'aide.
- De même, les programmes et politiques qui touchent la situation des familles, tels que les politiques de logement, de transport, doivent eux aussi s'assouplir et se diversifier afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours familiaux.
- La famille, dans la multiplicité de ses formes, doit conserver sa capacité à demeurer le lieu dans lequel l'être humain est reconnu comme personne, celui qui lui confère une identité.
- Dans l'ensemble de l'action publique envers les familles et les enfants, il va devenir de plus en plus crucial de prendre en considération les conséquences de la distinction entre la trajectoire familiale et la trajectoire conjugale (sur l'autonomie économique, par exemple).

2.3 Bref portrait statistique des familles

Pour tracer un très rapide portrait de la situation familiale des enfants, nous évoquerons en un tableau les types de familles dans lesquels vivent les enfants des familles de recensement.

Sur cent enfants dans les familles de recensement²²

77,4% vivent dans des familles biparentales		22,6% vivent dans des familles monoparentales	
57,2% dans des familles formées d'un couple marié	20,3% dans des familles formées d'un couple en union libre	18,2% dans des familles dont le parent seul est de sexe féminin	4,4% dans des familles dont le parent seul est de sexe masculin
0,04% vivent dans des familles formées d'un couple de même sexe : 0,03% couple féminin et 0,01% couple masculin			

²² Inspiré de la figure 3.3., dans Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Direction des relations publiques et des communications, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, p. 205. Pour une définition de la famille de recensement, il est conseillé au lecteur de se référer à cette source à la p. 203.

Comme nous l'indique le *Portrait statistique des familles au Québec*, le recensement canadien ne permet pas de départager les familles intactes des familles recomposées. Selon l'Enquête sociale générale²³, environ 9,5% des familles biparentales et monoparentales avec enfants, y compris ceux de 18 ans et plus, sont des familles recomposées. Enfin, il y a lieu de noter que la structure démographique des populations autochtones présente un profil différent de celui de la population générale du Québec, les enjeux qui se posent pour elles peuvent donc être différents.



2.4 Le lien parent-enfant

De nos jours, les certitudes concernant la conception de la famille se font rares. Qu'est-ce qu'une famille, qu'est-ce qui n'en est pas? Comme nous l'avons souligné au premier chapitre, une grande variété de définitions existe. Selon le point de vue de la psychologie du développement, la famille se définit comme une cellule sociale qui comporte au moins une relation parent-enfant²⁴.

Cette perspective met l'accent sur le lien parent-enfant en présence ou en l'absence d'une relation conjugale active. «Cela ne veut pas dire que la relation entre les parents de l'enfant n'a pas d'importance dans la famille mais plutôt que dans l'optique du développement de l'enfant, c'est le lien avec le parent qui définit la famille, qui structure le rôle que la famille joue dans sa vie, qui fournit au jeune l'oxygène psychologique dont il a besoin pour grandir. [...] Une vraie famille, c'est celle de l'enfant et de son ou ses parents, sans égard à la structure car c'est au-delà de la configuration parentale que les liens et les rôles familiaux façonnent son développement²⁵.»

Attardons-nous donc à la relation parent-enfant comme fondement de la notion de famille.

*Peut-on
déterminer
les éléments
essentiels
au rôle
parental?*

²³ Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Direction des relations publiques et des communications, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, p 102.

²⁴ On pourrait être tenté de parler d'une relation enfant-parent dans un contexte où le parent âgé sera dépendant de son enfant.

²⁵ L'association canadienne pour la santé mentale (1996). «L'immense fonction de la famille dans le développement des jeunes», *Virage*, vol. 2, no 2. [En ligne] <http://www.acsm-ca.qc.ca/virage/enfance-jeunesse-famille/immence-fonction.html> (Site consulté le 19 septembre 2005).



■ Les droits et les obligations des parents²⁶

Quelles sont les conséquences de la filiation?

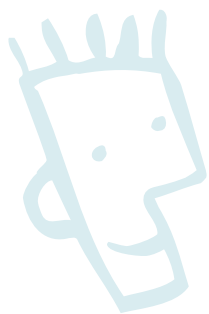
Des droits et des obligations. Tout d'abord, un parent a envers son enfant un droit et un devoir de garde, de surveillance et d'éducation. C'est ce qu'on appelle l'autorité parentale. Advenant une rupture (ou même si les parents n'ont jamais habité ensemble), tout parent a le droit de garder l'enfant ou d'obtenir des droits d'accès. Le père et la mère d'un enfant ont aussi le droit de participer aux décisions importantes qui le concernent, comme les soins de santé à lui donner, le choix d'une école ou les croyances religieuses à lui transmettre.

Par ailleurs, les parents d'un enfant sont ses tuteurs jusqu'à sa majorité. Cela implique qu'ils doivent veiller à ses intérêts et le représenter au besoin dans l'exercice de ses droits. Un parent a aussi l'obligation de nourrir et d'entretenir son enfant. Il peut également, dans certaines circonstances, être tenu responsable des dommages causés par son enfant à une autre personne.

La filiation donne aussi des droits à l'enfant. Il a ainsi le droit d'être protégé et d'obtenir attention et sécurité de ses parents. Si un de ses parents décède sans testament, il hérite automatiquement d'une partie de la succession.

2.4.1 ■ La responsabilité parentale

Le lien parent-enfant repose en grande partie sur la responsabilité parentale. Le soutien au rôle parental, l'avancement et la diffusion des connaissances scientifiques, l'organisation du travail ainsi que l'environnement et l'organisation sociale concourent également à moduler le lien parent-enfant. Au-delà de la diversité des situations familiales, pouvons-nous établir des repères de base pour les parents?



a) Les compétences parentales

Le Conseil de la famille et de l'enfance a déjà défini la compétence parentale comme étant la qualité des attitudes posées dans les gestes éducatifs à l'égard du développement de l'enfant²⁷.

²⁶ Éducaloi. *La filiation : le lien légal entre le parent et l'enfant*. [En ligne]

<http://www.educaloi.qc.ca/loi/parents/368> (Site consulté le 19 septembre 2005).

²⁷ Conseil de la famille (1995). *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, avis, Québec, Conseil de la famille, 49 p.



Le lien parent-enfant repose beaucoup sur le parent et sur sa capacité d'être et d'agir en tant que parent. Un parent compétent en 1955 diffère d'un parent compétent en 2005. Même si les besoins fondamentaux des enfants demeurent les mêmes, les autres besoins sont forts différents, car la société suscite des besoins différents en imposant de nouvelles normes. Pour plusieurs, la compétence parentale est liée aux besoins physiques, d'apprentissages et sociocognitifs de l'enfant et aux conditions favorisant la « capacité réelle d'un parent à répondre aux besoins de son enfant²⁸ ». Attardons-nous à quelques-unes de ces compétences parentales.

• Continuité et cohérence

La continuité et la cohérence des comportements parentaux sont essentielles au développement de l'enfant. D'abord, les enseignements des parents doivent s'inscrire dans la continuité des soins de base de socialisation. Par la suite, et malgré les changements vécus au cours de sa jeunesse et de son adolescence, l'enfant doit pouvoir s'appuyer sur des repères solides afin de s'adapter aux nouvelles situations. La continuité des liens familiaux doit être préservée le plus possible malgré les parcours conjugaux des parents, dont un certain nombre peuvent apparaître plus instables.

• Sensibilité à l'enfant

La sensibilité à l'enfant renvoie à l'aptitude à répondre aux besoins de l'enfant, à être attentif à ses demandes, à être ouvert à ses projets. Cette compétence permettrait à l'enfant de bénéficier d'un sentiment de confiance : « L'enfant qui se développe dans un monde à son écoute, un monde qui lui est sensible développe un sentiment de confiance de base, c'est-à-dire un sentiment de confiance à influencer ce qui lui arrive²⁹. »

• L'implication active auprès de l'enfant

L'implication active auprès de l'enfant est une autre compétence parentale : « En effet, le rôle de modèle, de superviseur, de pilote développemental n'est pas compatible avec le laisser-faire, la passivité, l'absence du parent. Pour exercer cette influence, pour actualiser les rôles et les liens d'attachement, le parent doit vivre proche de l'enfant, être impliqué activement dans son monde³⁰. »

²⁸ Rénaud Legendre (sous la dir. de) (1993). Dictionnaire actuel de l'éducation, Montréal, Guérin éditeur Ltée, 1500 p.

²⁹ L'association canadienne pour la santé mentale (1996). « L'immense fonction de la famille dans le développement des jeunes », Virage, vol. 2, no 2. [En ligne] <http://www.acsm-ca.qc.ca/virage/enfance-jeunesse-famille/immence-fonction.html> (Site consulté le 19 septembre 2005).

³⁰ L'association canadienne pour la santé mentale (1996). « L'immense fonction de la famille dans le développement des jeunes », Virage, vol. 2, no 2. [En ligne] <http://www.acsm-ca.qc.ca/virage/enfance-jeunesse-famille/immence-fonction.html> (Site consulté le 19 septembre 2005).



Si la grande majorité des parents exercent ces compétences parentales, il demeure qu'une partie d'entre eux font preuve de négligence. La négligence est généralement définie comme une omission d'assurer les soins physiques, affectifs et éducatifs nécessaires au développement de l'enfant et elle peut être vue comme une incapacité du système familial à assumer les tâches de protection et de socialisation des enfants³¹.

b) La complexification du rôle de parent

Plusieurs conférenciers invités au colloque ont insisté sur la complexification du rôle de parent. Cet aspect nous apparaît essentiel lorsqu'on réfléchit aux liens parent-enfant.

Teresa Sheriff, anthropologue-chercheure au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, a insisté sur la situation des parents d'élèves en difficultés scolaires qui doivent d'abord vivre une blessure narcissique à l'annonce du diagnostic, qui doivent aussi faire face au vocabulaire des intervenants scolaires – qui leur est étranger –, qui doivent faire leur double journée de travail pour la majorité et qui doivent parfois faire face à des ressources familiales absentes parce que la structure familiale s'éloigne de la structure « idéale ».

Germain Dulac, sociologue et chercheur indépendant, a présenté les caractéristiques du père engagé. À partir d'une revue de la littérature, il dégage une liste impressionnante de qualités accordées au père qu'il qualifie de « domestiqué » (disponible et accessible à l'enfant, préoccupé, donneur de soins, éducateur, conseiller, affectueux, ludique et qui évoque et se rappelle l'enfant en son absence) ainsi qu'une liste d'indicateurs afin de mesurer l'engagement paternel (communication, sécurité de l'enfant, santé de l'enfant, soins et intendance, évocation, partage des intérêts, disponibilité, courses, planification, partage des activités, soutien émotionnel, besoins matériels, affection et protection).

Marie Rhéaume, directrice générale de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), a pour sa part bien fait ressortir comment les nouveaux savoirs en matière de développement de l'enfant favorisent une spécialisation des tâches et créent un sentiment de non-reconnaissance des compétences des parents, une rupture de l'entraide et de la transmission des savoirs entre générations, puisque les savoir-faire traditionnels

³¹ Michèle Brousseau, Marie Simard et Marie-Claude Paquette (2004).

« Perception du fonctionnement familial de parents négligents et non négligents », dans Carl Lacharité et Gilles Pronovost (sous la dir. de). *Comprendre la famille : actes du 7^e symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 132.

sont rejetés. Certains parents rapportent même ressentir une pression pour placer les enfants à la garderie afin qu'ils soient «adéquatement» stimulés.

Le temps et les responsabilités parentales

La complexification du rôle de parent s'explique également par la gymnastique imposée par l'articulation des temps sociaux et familiaux. Deux conférenciers ont abordé la gestion du temps des pères. Gilles Pronovost, directeur général du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, a rapporté, entre autres, que les pères sur le marché du travail ont tendance à diminuer leur temps de travail de façon assez significative par rapport aux générations de pères qui les ont précédés et à accroître légèrement leur participation aux tâches domestiques. De plus, il souligne que les pères québécois seraient ceux qui consacraient le plus de temps à leur enfant si on les compare aux pères américains et canadiens.

Dans son texte sur l'engagement paternel, Germain Dulac a mis en évidence la pression accrue qui s'exerce sur les pères pris en sandwich qui doivent «composer avec les besoins d'un enfant en bas âge ou d'un jeune adulte qui n'a pas quitté le nid familial ou de retour au foyer après une absence plus ou moins prolongée, avec la responsabilité de parents âgés ou d'une conjointe malade et avec des activités communautaires».

La question de la conciliation des temps est déjà bien documentée dans les travaux du Conseil. Rappelons pour l'instant qu'il s'agit d'un défi social majeur. «Les sociétés contemporaines font face à un problème nouveau. Elles doivent trouver un équilibre dans l'implication des hommes et des femmes dans différentes sphères de leur existence, celle du travail, mais aussi celle du temps conjugal, du temps pour les enfants, du temps pour les amis, etc.», dit Claude Martin, directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches sur l'action politique en Europe (Université de Rennes I) et directeur du Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires de l'École nationale de la santé publique.

c) Les responsabilités partagées

Les liens parent-enfant sont tributaires des caractéristiques individuelles, familiales et environnementales. Les parents partagent des responsabilités avec les réseaux institutionnels. Cette nécessaire complémentarité s'observe clairement dans les rôles d'éducateur et de donneur de soins.



• Socialisation et éducation

La famille est la première responsable de la socialisation de l'enfant, de son acquisition des éléments indispensables à son adaptation sociale. D'autres agents de socialisation jouent un rôle complémentaire à celui de la famille, notamment les services de garde éducatifs et l'école. Au cours des années de scolarisation de l'enfant, parents, éducateurs et enseignants sont appelés à collaborer afin de favoriser l'intégration professionnelle et sociale des nouveaux membres de la société.

Les liens parent-enfant peuvent s'en trouver renforcés ou affaiblis. Des conflits peuvent même surgir lorsqu'il y a des discontinuités entre les messages du milieu éducatif externe et celui de la famille immigrante, par exemple. Le Conseil de la famille et de l'enfance a déjà écrit un avis abordant la nécessaire complicité entre les familles et l'école³². Le type de collaboration attendue des parents, l'implication et la participation parentales, l'ouverture du milieu scolaire et les attentes des parents en sont des facteurs déterminants.

Nous avons déjà souligné que Teresa Sheriff, lors du colloque, a précisé l'ampleur de la tâche du parent dans son rôle d'éducateur.

• Soins et bien-être des membres

Au sein de la famille, les conjoints et les parents en ligne directe ont des responsabilités mutuelles touchant les besoins essentiels à l'égard des membres qui la composent. Pour les parents s'ajoutent les droits et devoirs à l'égard de la garde, de la surveillance et de l'éducation de leurs enfants³³. Pendant longtemps, la famille assumait seule les fonctions de soins, de guérison et d'entretien des malades. Aujourd'hui, si la famille n'assume pas toujours directement les soins, c'est encore elle qui les supervise. Malgré la prise en charge par l'État d'une partie de ces responsabilités, le rôle de la famille dans la santé des individus demeure important, particulièrement dans les soins informels, accomplis encore majoritairement par les femmes. Nous avons eu l'occasion d'aborder cette question lors de la consultation et nous présenterons les principaux résultats à ce sujet au chapitre suivant.

Les liens parent-enfant sont sensibles à l'état de santé des membres de la famille. Les répercussions de la maladie sont indéniables sur la famille en général et sur la personne « pilier » plus précisément. À l'extrême, la relation de dépendance remplace ou efface complètement tout autre type de relation ; dans ces cas-là, l'amoureuse ou la mère devient l'infirmière, celle qui donne les soins et impose les traitements.

³² Conseil de la famille et de l'enfance (2000). Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles, avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 40 p.

³³ Art. 585 et 599, *Code Civil du Québec*



Lors du colloque, Sylvie Gravel, agente de planification et de recherche de l'équipe Culture et migration de la Direction de santé publique de Montréal, a abordé les différences dans la perception que les familles immigrantes ont des risques. Il a été possible de constater jusqu'à quel point l'écart dans la perception des risques auxquels sont exposés les enfants de familles d'immigration récente peut rapidement provoquer l'instauration d'un rapport de pouvoir ou devenir une source de conflits entre ces familles et les intervenants des services sociaux.

• Autres figures d'attachement

La complémentarité des rôles sociaux implique l'acceptation que d'autres figures éducatives pourront être des personnes significatives pour nos enfants. Des conférenciers ont abordé le thème des autres figures d'attachement. Ginette Francequin, maître de conférence en psychologie, option clinique et sociale, au Conservatoire national des arts et métiers de Paris (CNAM) et membre du Laboratoire LISE-CNRS, après avoir décrit comment s'actualise la théorie de l'attachement en contexte d'accueil et de prise en charge de la petite enfance, en vient à nous faire réfléchir sur les inquiétudes des parents et les confusions potentielles entre les parents et les professionnels : entre la culpabilité des mères de famille qui travaillent et les conceptions éducatives qui évoluent et qui créent un malaise pour les professionnels. Ainsi :

La peur de prendre trop de place, de prendre la place de la mère auprès de son bébé, voire de déresponsabiliser les parents en assumant leur rôle [...] « Les liens affectifs que l'enfant noue avec la professionnelle qui le prend en charge, sont à la fois source d'inquiétude et élément de sécurité pour les mères, qui apparaissent rassurées que l'on s'intéresse et s'attache à leur enfant. »

Dans sa présentation portant sur la survie du couple parental après une rupture, Michel Lemieux, membre et ex-président de l'Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, a démontré comment le partage des responsabilités familiales avec un autre parent est favorable et nécessaire à l'enfant. Les difficultés peuvent être nombreuses, mais pas insurmontables :

Il faut apprendre à accepter la multiplication et le rôle de plus en plus important des diverses figures parentales autour de son enfant. La complexité de la vie actuelle nous force à reconnaître nos limites et accepter le fait qu'on puisse ne pas être capable de s'occuper de son enfant autant qu'on le souhaiterait. Il faut donc apprendre à composer avec les autres figures parentales qu'idéalement nous choisirons nous-mêmes. Il est important de savoir utiliser les ressources du milieu pour s'aider dans sa tâche de parent. Plus que jamais, le développement d'une coparentalité réussie suppose la capacité à collaborer avec les autres figures parentales.



2.4.2 Les styles parentaux

Si les rôles parentaux étaient définis de façon précise par le passé, la liberté et la diversité des conduites de la société contemporaine se reflètent dans les styles parentaux. Les experts et spécialistes des questions familiales ont tenté de regrouper les façons de faire des parents en caractérisant leur sensibilité à l'enfant et le mode de contrôle qu'ils exercent.

Typologie du parentage

Il y a deux dimensions à la typologie du parentage : la sensibilité aux besoins de l'enfant et le type de contrôle. Il va sans dire que le style parental adopté par les parents peut varier en fonction de l'âge de l'enfant et de la situation familiale.

- Parentage « désengagé »

Parent qui est peu sensible aux besoins de l'enfant et qui exerce un faible contrôle sur l'enfant.

On dénonce souvent le désengagement des parents dans des cas de décrochage scolaire ou de comportements déviants chez les adolescents.

- Parentage « autocratique »

Parent qui exerce un grand contrôle sur l'enfant sans pour autant être sensible aux besoins propres de l'enfant.

À certains égards, ce type nous fait penser au père autoritaire qui exerce un pouvoir suprême sur tous les membres de sa famille.

- Parentage « permissif »

Parent qui fait preuve d'une grande tolérance, qui est sensible à l'enfant tout en exerçant peu de contrôle.

Comme son nom l'indique, ce parent est souvent trop permissif, et l'enfant peut se sentir abandonné ou peu soutenu, car l'encadrement manque de balises claires et cohérentes.

- Parentage « démocratique »

Parent qui montre une sensibilité élevée à l'enfant et qui exerce une supervision active.

Le milieu familial démocratique est favorable à la persévérance et à la réussite scolaires. À bien des égards, c'est le style parental qui est considéré comme le plus adéquat³⁴.

³⁴ Lucie Desjardins (1999). « Compétence parentale et modalités de garde », *Le Journal du Barreau*, vol. 30, no 9. [En ligne]
<http://www.barreau.qc.ca/journal/frameset.asp?article=/journal/vol31/no9/competenceparentale.html> (Site consulté le 19 septembre 2005).



2.4.3 Les rôles parentaux

Les parents, en tant que premiers éducateurs de l'enfant, sont généralement ceux qui l'initient aux règles morales et aux comportements sociaux. Ces valeurs et attitudes ne se transmettent pas toujours comme un savoir à apprendre, les parents ont aussi valeur d'exemple pour l'enfant. C'est en les voyant se conduire que l'enfant apprend la valeur des règles sociales :

Le rôle de parent se révèle donc ici décisif : il « sert » à fournir à l'enfant un cadre structuré qui lui permet de se situer dans la famille, en tant qu'elle se fait lignage, mais aussi dans la société dans laquelle, à travers lui, il s'inscrit par procuration. Le parent propose à l'enfant des repères temporels qui lui servent de points d'ancrage, à partir desquels il construira par la suite sa propre histoire³⁵.

Examinons les principaux changements dans les rôles parentaux.

Denise Lemieux a relevé deux principaux changements dans l'exercice de la parentalité à la suite de l'accession d'une majorité de femmes au travail salarié : la redéfinition des rôles paternel et maternel basés sur de nouveaux partages égalitaires ainsi que le recours précoce aux services de garde.

Deux conférenciers ont abordé les rôles parentaux sous l'angle de rôles de moins en moins sexués. Michel Dorais, professeur agrégé et chercheur à l'École de service social de l'Université Laval et participant à la table ronde du colloque, considère que les rôles de père et de mère peuvent être assumés aujourd'hui aussi bien par un homme et une femme que par deux hommes ou par deux femmes : « Ne pourrait-on pas effectivement parler de mère au masculin et de père au féminin. [sic] C'est sans doute un virage que nous serons forcés de prendre parce qu'il y a de plus en plus de parents dont les véritables fonctions parentales sont détachées du genre qu'on attribue de façon traditionnelle, et j'ajouterai sexiste, aux rôles paternel et maternel. Ces parents ne se posent plus ce type de questions et font simplement ce que la vie leur demande de faire. C'est le cas également des parents esseulés qui doivent assumer simultanément les rôles de père et de mère ou de mère et de père. Il y a, sur ce plan, une réflexion que nous devons mener à terme. »

³⁵ Jean-Claude Quentel (2001). « Parentalité, parenté, paternité », dans Daniel Coum (sous la dir. de). *Des parents! À quoi ça sert?*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, p. 89.



De son côté, Alain Roy, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, dans son exposé sur les enjeux de la réforme du droit de filiation, a fait ressortir les effets de la reconnaissance juridique de la bipaternité ou de la bimaternité. La loi a permis de légitimer le lien de filiation entre un enfant et deux parents de même sexe : «la très grande majorité des études scientifiques démontrent que l'enfant évoluant auprès de figures parentales homosexuelles aimantes se développe adéquatement. Le bien-être d'un enfant ne semble donc pas dépendre de l'orientation sexuelle des personnes qui le prennent en charge, mais de l'amour et des soins qu'il reçoit d'elles». Il souligne par ailleurs que plusieurs interrogations demeurent, notamment dans le choix du mécanisme de reconnaissance, car d'autres avenues que celle de l'instauration d'un lien de filiation en marge de la réalité biologique auraient pu être envisagées.

2.4.4 *Les conditions d'établissement du lien parent-enfant*

Les conditions dans lesquelles s'établit et se maintient le lien parent-enfant sont des facteurs de diversité. Examinons certaines conditions de vie particulièrement préoccupantes de nos jours. Bien que la grande majorité des enfants naissent et évoluent dans un environnement favorable à un développement optimal, un certain nombre de familles connaît des conditions de vie particulières.

a) À la suite d'un abandon ou de négligence

L'expérience de l'abandon ou de la négligence constitue un facteur majeur de diversité du lien qui s'établit entre une nouvelle figure parentale et l'enfant. Les avancées des connaissances sur la théorie de l'attachement permettent de mieux saisir en quoi la relation entre le jeune enfant et la personne qui s'en occupe pendant les toutes premières années de sa vie est significative.

• Dans les familles adoptives

L'adoption crée des conditions particulières de mise en forme des liens familiaux. Plusieurs facteurs peuvent modeler le rôle parental et influencer sur le lien parent-enfant.

La théorie des ponts exposée par Johanne De Champlain, infirmière bachelière et coanimatrice du programme de pré et de post-adoption internationale au CLSC Lac-Saint-Louis, a bien expliqué lors du colloque la complexification du rôle parental dans les familles adoptives et le défi tout particulier que représente pour elles l'instauration plus tardive d'un attachement parent-enfant.



- **Dans les familles d'accueil**

Dans certains cas, le lien parent-enfant n'est plus envisageable en continu et au quotidien ; l'enfant est alors confié à une autre famille, sa famille d'accueil.

La coparentalité peut être imposée par un tribunal (ou choisie à la suite de la démission des parents).

Sonia Gilbert, directrice de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de la Montérégie, et Dominique Lafrance, directeur de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de la région Mauricie-Bois-Francs, ont abordé la question de la détresse parentale devant les problèmes des adolescents en difficulté. Ils ont rappelé les deux grandes orientations privilégiées par la Direction de la protection de la jeunesse, soit le maintien du lien familial et l'acquisition de l'autonomie. Ainsi :

L'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse insiste sur l'importance de l'implication des parents. Plusieurs ne prennent pas les moyens pour résoudre les problèmes, mais... plusieurs le font mais n'y parviennent pas! Dans ces situations, on retrouve des jeunes qui ont des problèmes de santé mentale, des problèmes de toxicomanie ou vivent dans un milieu social dysfonctionnel. Il faut absolument soutenir ces familles par des services accessibles, continus et intensifs dans toutes les régions du Québec.

b) La protection des membres «vulnérables»

Une des fonctions de la famille est la protection des membres vulnérables. Généralement, on entend par membres vulnérables les personnes dépendantes, soit les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes qui ont un mauvais état de santé et les enfants. Traditionnellement, les pourvoyeurs de soins et d'assistance aux membres de la famille dans le besoin étaient presque exclusivement des femmes. La recherche d'un plus grand équilibre dans le partage des tâches favorise un regard nouveau sur l'implication des hommes dans l'offre de soins. De plus, la complexité des liens et des agencements familiaux fait craindre que le nombre de personnes qu'un individu peut avoir à soutenir ne devienne plus important qu'il ne l'était par le passé. Toutefois, le travail domestique et l'offre de soins demeurent des activités principalement féminines.



Au moins deux conférenciers ont parlé de l'importance de considérer l'apport masculin dans le rôle d'aidant. Pour Claude Martin, il y a là un défi qui est lancé à l'Europe et qui est lié au problème du *care deficit*³⁶. Le défi est « non seulement de parvenir à égaliser les conditions d'accès au travail des hommes et des femmes, mais d'égaliser par un meilleur partage les responsabilités domestiques et l'offre de soins. Est-ce que les hommes des nouvelles générations vont pouvoir s'impliquer davantage dans ces sphères de la vie domestique? Ce semble être le cas chez ceux qu'on appelle les "nouveaux pères", dont l'implication dans l'éducation de leurs enfants, y compris des très jeunes enfants, est très substantiellement supérieure à l'implication de leur propre père. Il y a sur ce plan une progression du travail parental assumé par les hommes mais, pour le reste, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir ».

Pour Germain Dulac, au regard de l'engagement paternel, la préoccupation est tout aussi importante : « Il est donc impératif d'adopter un point de vue moins polarisé en ce qui a trait au sexe des aidants naturels et dès aujourd'hui d'accueillir ces pères et de travailler avec eux afin d'accroître leur habileté d'aidant. Cela est d'autant plus important que l'on sait que les pères excellent dans les activités de soutien instrumental et informatif, lesquelles ne sont pas sans valeur. Ils sont de bons conseillers, offrent des avis et de l'information en plus d'offrir un soutien tangible et de rendre bon nombre de services. Ils procurent de plus un soutien affectif qui permet à la personne aidée de ventiler ses frustrations et ses angoisses. »

La condition physique dans laquelle naît et évolue un enfant n'est pas sans influencer le lien parent-enfant. Plus le handicap est lourd, plus la relation en serait affectée : la relation thérapeutique constante avec l'enfant complique la relation parent-enfant.

• Les prématurés

« Dans bien des cas, naître prématurément rime avec grandir avec des séquelles » : lors du colloque, Gaëlle Trébaol, rédactrice à *Familles d'aujourd'hui*, a exprimé comment sa vie familiale a été complètement bouleversée par les soins nécessaires à son fils, né après vingt-cinq semaines de grossesse. Les jeux deviennent des exercices thérapeutiques mettant au second rang la satisfaction de partager des moments de plaisir. Elle a aussi expliqué comment, comme parents, elle et son conjoint ont tenté d'atteindre la « normalité » et de dépasser le lien thérapeutique, qui a tendance, dans ces situations, à envahir le rôle parental.



³⁶ Le care deficit, c'est le déficit dans l'offre de soins informels par les membres de la parenté.

• Les personnes ayant des limitations fonctionnelles

Michelle Leduc, représentante de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et directrice au développement à l'Association des personnes de petite taille du Québec, a, pour sa part, insisté sur la nécessité du soutien à l'exercice du rôle parental des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de l'adaptation des milieux de vie aux besoins des personnes et des familles.



c) Les cycles de vie familiale «bouleversés»

De nos jours, les familles ont des cycles de vie plus variables ; le décès d'un membre de la famille, la séparation conjugale et la recomposition familiale sont autant de facteurs qui influencent le parcours de vie individuel et collectif des membres de la famille.

• Dans les familles en changement

Les avancées des connaissances sur le développement de l'enfant permettent de mieux saisir en quoi il est important de maintenir le lien entre l'enfant et les deux parents malgré la rupture conjugale et au-delà. La situation des familles monoparentales est abondamment documentée. Considérée de plus en plus souvent comme une période de transition, la monoparentalité est la condition, rappelons-le, de 26,5 % des familles avec enfants de tous âges au Québec.

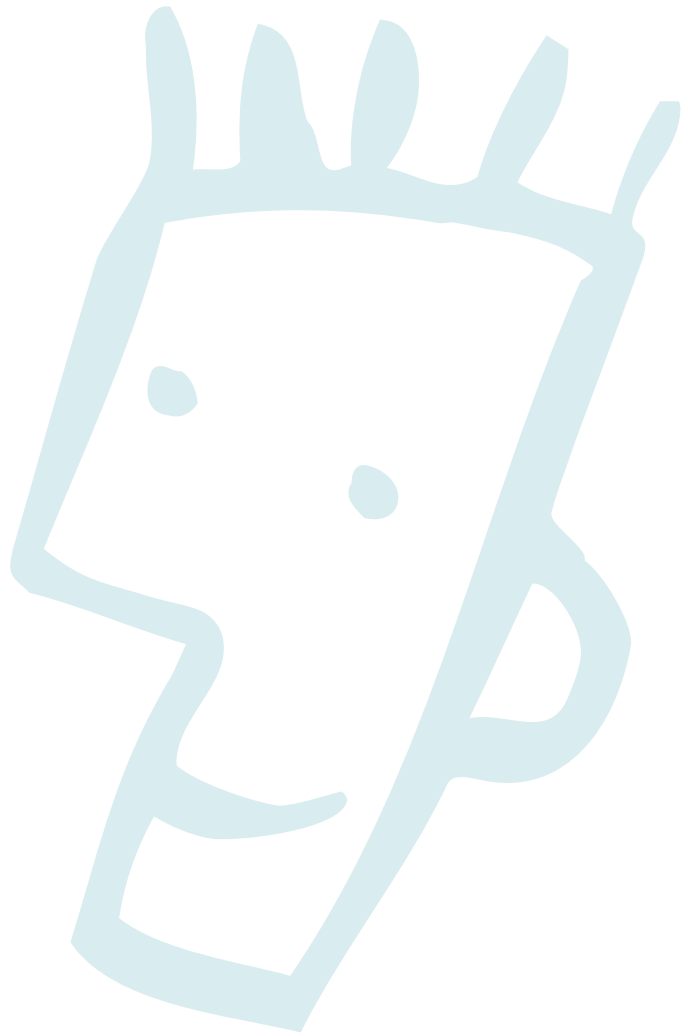
L'exposé de Renée Giguère, coordonnatrice de l'équipe Intervention Jeunesse Ahuntsic et Montréal-Nord du CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord, a permis lors du colloque de mieux comprendre les besoins des enfants qui vivent les difficultés liées à la séparation conjugale. Elle a notamment démontré comment les enfants ont besoin de s'exprimer librement sans se sentir étiquetés, et les bienfaits que l'ensemble du groupe-classe peut retirer de cette ouverture.

Yvon Lemay, responsable de l'hébergement à la Maison Oxygène du Carrefour familial Hochelaga, a, pour sa part, insisté sur l'importance de vivre des moments forts de sociabilité entre le père et l'enfant : «Le simple fait que l'adulte lui consacre du temps, ce temps qu'on dit aujourd'hui de qualité, est extrêmement important pour l'enfant. La transmission de la confiance s'effectue souvent à travers des gestes simples comme celui de prendre son enfant par la main, qui est pour l'enfant une source de fierté, un symbole de reconnaissance et d'affection.»



- **Dans les familles en recomposition**

Nous avons déjà évoqué la part grandissante qu'occupent les familles recomposées dans le portrait global des familles. Selon l'Enquête sociale générale, environ 9,5% des familles québécoises avec enfant sont des familles recomposées. Dans ce contexte, l'attachement entre l'enfant et le beau-parent est tributaire d'un ensemble de conditions relevant à la fois de caractéristiques personnelles (âge de l'enfant, volonté d'engagement de l'adulte...) et contextuelles (durée de la relation, attitude des parents, mode de cohabitation...).



En conclusion et selon le Conseil

L'exercice des responsabilités familiales, et avant tout des responsabilités parentales, repose de manière prépondérante sur les deux parents de l'enfant et réclame de chacun d'eux un engagement important. De plus, il nécessite qu'entre eux, ils acquièrent une capacité à agir en coparentalité et à comprendre les fonctions essentielles que chacun peut remplir auprès de l'enfant afin de favoriser l'établissement d'un lien solide, comportant affection et attention, qui s'inscrit dans la durée et dans le quotidien. Les événements qui jalonnent le parcours des familles contemporaines peuvent facilement menacer la stabilité de ces liens, surtout lorsqu'ils impliquent que l'enfant vive séparé de l'un ou l'autre de ses parents.

Dans ce contexte, il devient de plus en plus crucial de tenir compte de la variété des situations familiales. Le soutien au rôle parental, dans le respect du choix des couples, doit faire l'objet d'une mobilisation des acteurs de l'environnement familial. La famille élargie et la famille réseau peuvent prendre une part très active pour favoriser le maintien de liens significatifs pour l'enfant. La proximité, comme nous l'apprend l'expérience des familles immigrantes dont nous parlait Josiane Le Gall, lors du colloque, n'est pas déterminante dans le maintien de relations familiales intenses.

Le soutien aux familles dans l'exercice de leur rôle représente un enjeu social majeur. Dans cette perspective, il convient que ce soutien provienne aussi des diverses institutions et milieux dans lesquels évoluent les familles. Les milieux de travail, les réseaux publics, les municipalités et les acteurs de proximité disposent aussi de leviers qui peuvent contribuer à faciliter le rôle parental. Enfin, la sphère publique, par sa capacité à renouveler ses législations, à faire évoluer réglementations et pratiques administratives, peut, elle aussi, épauler parents et adultes en situation parentale dans l'exercice de leurs responsabilités.





Compilation

des résultats de la consultation

Les participants au colloque étaient invités à participer à la consultation écrite en répondant aux dix-huit questions composant le *Guide de consultation* (annexé au présent document). Les réponses ont été données à titre personnel ou au nom des membres et/ou de l'équipe de travail d'un organisme communautaire ou encore d'un regroupement national d'organismes communautaires.

Les personnes présentes au colloque ont répondu à certaines questions en table ronde. Il s'agit des questions 1, 2 et 10. Les résultats de cette consultation sur place ont été inclus dans le présent chapitre.

3.1 Thème 1

Attentes mutuelles de la famille et de l'État

3.1.1 Les progrès dans les services et mesures aux familles

Lors du colloque, les participants ont abordé cette question en table ronde. Leurs réponses sont assez uniformes. On reconnaît que l'augmentation des ressources financières (100% des participants) et la création et le développement du réseau des services de garde (100%) sont des progrès. Ensuite, on cite l'ajout de ressources (30%, ex.: médiation, CLSC, etc.) la reconnaissance (30% père, conjoint de fait, adoption, conjoints de même sexe) ainsi que des actions visant un mieux être des familles (38%, en agissant sur la pauvreté, le milieu, ou autres).



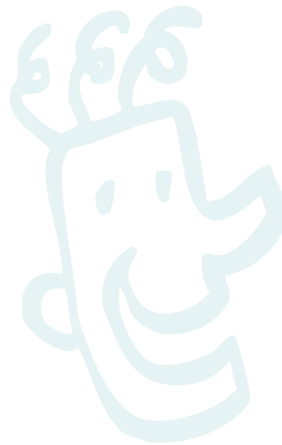
Lorsqu'on relie les réponses aux choix de réponses à la question 9, on observe clairement que les répondants ont cité des mesures de conciliation famille-travail comme principal progrès (100 %) devant les mesures de soutien économique universel (62 %) ou le soutien à la parentalité (30%).

3.1.2 *Les lacunes dans les services et mesures aux familles*

Lors du colloque, les participants ont abordé cette question en table ronde. Leurs réponses sont plus nuancées qu'à la question précédente. D'abord, on remarque le nombre important de lacunes relevées et le fort taux d'accord avec les observations relatives à ces lacunes. Selon les participants à la consultation sur place, les plus grandes lacunes se situent sur le plan des services, surtout pour le manque de flexibilité et d'accessibilité des services de garde (69%), et sur le plan du soutien financier pour le manque de cohérence ou les orientations à court terme (62%). Ensuite, pour 54 % des participants, viennent le manque de ressources (pour les pères, les enfants en difficulté, les proches aidants) et le manque de mesures et services destinés au bien-être des familles en général. Notons que 38% des participants ont mentionné le manque de reconnaissance comme lacune importante.

Lorsqu'on relie les réponses aux choix de réponses de la question 9, on observe clairement que les répondants ont cité des mesures liées au soutien économique universel (77%) comme présentant les principales lacunes, suivies des mesures de conciliation famille-travail (54%). Notons le peu de réponses faisant référence aux besoins de soutien à la naissance (0%), au défi intergénérationnel (7%), au milieu de vie (15%) ainsi qu'à l'éducation des enfants (30%).

On remarque que ce sont les mêmes thèmes qui reviennent autant pour désigner les avancées que les améliorations à faire. Reprenons chacun de ces thèmes en apportant des précisions à partir de l'ensemble des commentaires, en incluant les résultats de la consultation écrite.



Question 1 et question 2: *Les forces et les faiblesses des mesures*

Trois principales mesures ont fait l'objet de commentaires généralisés. Les répondants nomment le réseau des services de garde, les allocations familiales et le futur régime québécois d'assurance parentale comme des mesures appréciables, malgré quelques incertitudes ou améliorations souhaitables.

Le réseau des services de garde éducatifs

Tous les répondants reconnaissent que la mise en place du réseau des services de garde est un grand progrès. En matière de forces, ils nomment la qualité du service éducatif offert, la tarification réduite, la continuité des services de zéro à douze ans, l'intégration de diverses composantes du réseau et son développement soutenu.

Plusieurs inquiétudes demeurent toutefois. Les répondants ont l'impression que le réseau est toujours menacé et que rien n'est totalement acquis. L'augmentation de deux dollars du tarif quotidien ne favorise pas la stabilité... Pour les familles moins nanties, cela représente une dépense importante.

Ils dénoncent le manque d'accessibilité et de flexibilité. Ils rappellent le manque de places et la non-diversification des services, qui empêche de répondre aux besoins des parents qui ont un horaire atypique, à temps partiel, qui sont étudiants ou parents à la maison, etc. Ils considèrent que les normes du réseau devraient être plus souples afin qu'elles puissent s'adapter aux différentes réalités et besoins des parents.

Ils dénoncent le manque d'universalité et les disparités territoriales. Par exemple, «en milieu rural, les CPE sont rares, très rares, et très peu adaptés aux besoins des familles productrices agricoles». Par ailleurs, ils déplorent l'absence d'une mesure universelle de services de garde en milieu scolaire étendus aux journées pédagogiques, aux périodes de congés scolaires et aux vacances estivales.

Les allocations familiales universelles

Plusieurs répondants saluent le retour des allocations familiales universelles. On considère que cette mesure reconnaît la contribution des familles et qu'elle soutiendra l'autonomie des familles à faible revenu.

Le nouveau régime québécois d'assurance parentale

Plusieurs répondants considèrent ce régime comme une avancée, comme une mesure plus adaptée aux besoins des familles. Les avantages cités sont : la couverture pour les travailleuses autonomes, la bonification de la prestation, le congé réservé au père.

Les répondants s'inquiétaient toutefois du financement du programme. Plusieurs inconnues demeuraient au moment de la consultation, cela faisait craindre des problèmes de gestion des coûts.

En somme, bien que ces trois mesures prises isolément soient jugées favorables aux familles, certains reproches d'ensemble demeurent. Les répondants ont l'impression qu'il y a un « manque de vision globale. Tout a été orienté vers la petite enfance et la conciliation famille-travail, ce qui balise étroitement les choix possibles et limite la vision de la famille ». Un autre groupe écrit : « Nous réclamons l'adoption d'une politique familiale globale qui répond à l'ensemble des besoins des familles du Québec et non des mesures ciblées qui stigmatisent une partie des familles, notamment les familles monoparentales. » Un autre dénonce des « orientations et choix politiques non en fonction de l'ensemble des familles et ou en fonction de l'ensemble des membres constituant une famille (jeune-jeunesse-parentalité-aînés) ».

Question 1 et question 2: Les grandes absentes

Maintien et soutien aux proches aidants

Les répondants nomment l'absence de mesures concrètes en maintien à domicile et de soutien aux proches aidants. Ils dénoncent du même souffle la vision utilitariste des solidarités familiales.

Bien qu'on reconnaisse des améliorations au regard des allocations de compassion et du développement du soutien à domicile dans le réseau communautaire et privé, on considère que ce n'est qu'un début et qu'il faut plus de souplesse et plus de réalisme.

Dans le secteur de l'éducation, on observe des besoins importants pour les enfants en difficulté et on considère que davantage de ressources devraient y être consacrées.

Le soutien, l'accueil et l'intégration des immigrants ont des lacunes importantes. On cite le manque de ressources linguistiques et de soutien pour faciliter leur intégration.

Question 1 et question 2: Les services aux familles

Les répondants abordent les progrès et lacunes observables sur le plan des services aux familles. En général, ils considèrent que les services se sont améliorés en qualité et en quantité, mais qu'ils pourraient l'être encore davantage pour répondre aux besoins de toutes les familles et soutenir tous les parents dans leur rôle parental comme ceux-ci le réclament. Ils saluent la mise en place de ressources de proximité et la prise en charge de ces ressources par les familles. Nous verrons un peu plus loin (question 6) que les parents qui fréquentent les organismes communautaires sont globalement satisfaits des services reçus. On dénonce le fait qu'il n'y ait pas de ressources pour les pères. On indique que les parents souhaitent être reconnus dans leur rôle éducatif. D'autres difficultés sont soulignées au regard du logement, du transport et de l'accessibilité des lieux publics.

Les services aux familles doivent prendre en compte les parents dans leur diversité. Bien que plusieurs mécanismes aient été prévus pour réduire les effets négatifs des conflits familiaux (médiation familiale, fixation des pensions alimentaires selon le revenu des deux parents, perception automatique), il n'en demeure pas moins des difficultés pour les familles monoparentales à joindre les deux bouts, à se trouver un logement et à assumer « un rôle de double tâche ».

Ils citent, par exemple, l'absence de mesures administratives conformes aux réalités pour les familles séparées et les enfants de parents divorcés (ex.: carte d'assurance maladie pour les deux parents, information scolaire pour les deux parents).

Quelques répondants ont cité comme progrès importants l'élaboration de politiques municipales et la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont beaucoup d'effets positifs sont escomptés.

En somme, des améliorations sont encore souhaitables en matière de soutien aux familles en général et de soutien financier en particulier. Pour plusieurs, les mesures fiscales manquent de cohérence. Les répondants ont l'impression qu'on oriente les ressources vers les besoins les plus criants sans égard aux besoins à moyen terme, créant ainsi dans l'immédiat de l'iniquité entre les familles, iniquité pouvant être la source d'une détérioration d'une situation jugée au départ comme « passable ».



3.1.3 Les milieux éducatifs

En général, les répondants ont l'impression que les milieux éducatifs ont peu de considération pour les réalités des familles contemporaines. Certains regroupements d'organismes communautaires ont directement souligné que les parents avaient le sentiment d'être non considérés, par exemple dans la réflexion sur la réussite scolaire et les moyens de prévention du décrochage.

Les principaux éléments irritants sont liés au manque de flexibilité et d'adaptation. Voici quelques exemples précis.

Manque d'adaptation à la diversité des réalités familiales

On souhaite des améliorations dans la transmission de l'information, afin que les deux parents la reçoivent dans les cas de parents séparés en garde partagée.

On considère qu'on ne tient pas assez compte de la pauvreté des familles dans la planification d'activités et de sorties éducatives.

Manque d'adaptation aux exigences de la sphère économique et du marché du travail

On souligne que trop souvent « on continue de fonctionner comme s'il y avait toujours un parent à plein temps à la maison ». On cite, par exemple, des améliorations souhaitables dans l'offre des services de garde en milieu scolaire pendant les périodes de congé telle la semaine de relâche.

Manque d'adaptation aux besoins des jeunes

On souligne le manque d'activités parascolaires particulièrement pour les jeunes de onze ans et plus et les adolescents.

On considère que le système scolaire est inadéquat pour les enfants ayant des problèmes particuliers et que plusieurs d'entre eux profiteraient d'un contexte moins « sédentarisé » et « sclérosé ».

On souligne qu'il n'existe pas de mécanisme de communication pour aviser les enseignants lorsqu'un de leurs élèves vit une période difficile de transition à la suite d'un événement familial, un décès ou une séparation, par exemple.

On cite le manque d'arrimage entre l'horaire des cours d'été et du travail estival pour les étudiants du secondaire.

En résumé, le manque de communication, les contraintes du calendrier scolaire et de l'horaire, la déficience en ressources spécialisées particulièrement en région constituent les principaux secteurs dans lesquels des améliorations sont souhaitées.

La place des parents

« Les parents sont souvent utilisés par le milieu scolaire pour faire du bénévolat, et l'école ne semble pas très ouverte à ce que les parents s'impliquent davantage dans l'éducation des enfants. »

Les parents d'aujourd'hui sont plus instruits et ils veulent s'impliquer dans la réussite de leur enfant. Les familles immigrantes peuvent offrir une diversité d'options et faire connaître diverses expériences vécues dans d'autres milieux.

La famille élargie joue un rôle essentiel pour plusieurs groupes. Chez les Premières Nations, les grands-parents, les oncles, les tantes et les amis proches jouent un rôle très important dans l'éducation des enfants. Cela s'explique : « Plusieurs communautés sont situées à l'écart des villes, cela contribue au resserrement des liens entre les familles et les membres de la communauté. Par exemple, la majorité des enfants des communautés n'ont accès qu'à une seule garderie/école primaire. Ils sont appelés à côtoyer leurs cousins, petits-cousins et amis sur une base journalière. De plus, les familles demeurent toutes à proximité les unes des autres. »

Concernant la diversité ethnique des familles, on remet en question particulièrement les structures de représentation des parents au sein du système scolaire. Notons au passage une plus grande satisfaction des parents immigrants à l'égard des moyens de communication ainsi que de la structure de participation des parents dans les centres de la petite enfance. Un groupe souligne « le rôle quelque peu ambigu des fédérations de comités de parents et des comités centraux de parents des commissions scolaires en ce qui a trait à l'action menée avec les parents pour les aider à se faire reconnaître et à prendre la place qui leur revient à l'école ».

De plus, on se demande si l'école est vraiment plus sensible à la diversité. Bien qu'on reconnaisse la volonté et les tentatives d'acteurs du système scolaire de concevoir une intervention globale prenant en compte le milieu de vie des enfants, on dénonce le manque de marge de manœuvre, de mécanismes de communication et de collaboration (et de leadership de la part des autorités scolaires) et d'espaces de réflexion critique, éléments essentiels à l'exploration de façons de travailler avec les parents au projet éducatif des enfants.



Le système

Malgré un constat généralement défavorable, les répondants nuancent leurs propos en considérant la nature même des interventions et les exigences propres aux milieux éducatifs. L'école fonctionnerait comme dans les années soixante pour certains, alors que d'autres pensent que nous demandons trop à l'école, laquelle fait ce qu'elle peut.

La bonne volonté des intervenants n'est pas un facteur remis en cause par les répondants. Ils accusent plutôt les moyens dont ceux-ci disposent ainsi que la culture organisationnelle: le manque de ressources, le manque de temps, l'uniformité des valeurs des intervenants et parfois le manque d'intérêt au changement. Ainsi, «la surcharge demandée au réseau scolaire et les coupures nombreuses effectuées au cours des dernières années ne favorisent pas l'ouverture de ces milieux. Le réseau scolaire a un urgent besoin d'un meilleur financement de la part de l'État».

Des questions sont soulevées concernant l'approche. Les intervenants, bien qu'ayant une formation spécialisée dans leur domaine, ne devraient-ils pas considérer les parents comme de véritables partenaires au lieu de «se situer comme les spécialistes et prendre en charge le développement des enfants sans en avoir les moyens»? L'intervention des milieux éducatifs, bien qu'elle soit tournée vers un groupe d'enfants, ne pourrait-elle pas prendre en considération des réalités personnelles?

En somme, les répondants ont surtout traité du milieu scolaire et ils ont peu abordé les autres milieux éducatifs (centres de la petite enfance, centres d'éducation sportive et culturelle, etc.), tel que nous l'aurions souhaité au départ. La perception des répondants est que le milieu scolaire serait très peu ouvert aux réalités des familles d'aujourd'hui. Ils reconnaissent certaines adaptations aux nouvelles réalités des familles à la suite des nombreuses demandes et pressions des parents. Toutefois, ils dénoncent le manque de proactivité des commissions scolaires et des autorités.

Par ailleurs, il y a un consensus autour du manque d'échange et de communication entre les intervenants du monde scolaire et les familles.



3.1.4 *Les services de santé et les services sociaux*

La perception générale des répondants à l'égard des services de santé et des services sociaux est une impression de lourdeur et de rigidité structurelles peu favorables à une réelle prise en compte des réalités familiales. On perçoit une plus grande préoccupation familiale qu'auparavant, par exemple avec les services de soutien à domicile mieux adaptés. Toutefois, on s'interroge sur les intentions: «En général, on dénote une plus grande préoccupation familiale (de la part de travailleurs sociaux et des infirmières, par exemple), mais surtout pour les familles à risque, et cela, malgré un souhait de prévention et de travail en multidisciplinarité.» De nombreuses améliorations sont souhaitables, dont voici les principales.

Dans le cas des familles dont un membre souffre d'une maladie, d'un handicap ou d'une perte d'autonomie, les besoins en services de santé et sociaux se font plus grands et sont sources de difficultés particulières. Les familles en général et les proches aidants en particulier soulignent, dans un premier temps, qu'ils ont l'impression qu'il faut se battre constamment pour recevoir les services adaptés, que les ressources sont insuffisantes et qu'ils ne reçoivent pas toujours une information juste et valide. Ensuite, certains commentaires attirent l'attention sur la sectorisation et la spécialisation des services: comment une même famille vivant la réalité d'aidant-aidé peut être appelée à se déplacer sur un territoire pour divers rendez-vous (rencontres médicales, prises de sang, services aux jeunes, vaccination, etc.) selon des horaires parfois conflictuels et pouvant impliquer de parcourir des centaines de kilomètres entre chaque rendez-vous, «alors qu'un service organisé et centré sur la personne ou la famille aurait pu faire les services en un seul déplacement. [...] Nous aurions avantage à voir les services aux familles de façon globale et dans la famille plutôt qu'à l'extérieur de la famille».

Quant à l'approche des services aux familles, les répondants perçoivent une présomption d'incompétence ou de défaillance des familles et en particulier pour les familles de type plus marginal. À titre d'exemple, voici ce qu'un organisme a écrit: «Les familles, et plus particulièrement les familles monoparentales, sont souvent vues de la part des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment à la Direction de la protection de la jeunesse, comme des familles à risque. Par exemple, les programmes à visées ponctuelles ou répondant à une approche biomédicale (Programmes *Naître égaux et en santé*, OLO [Œuf, Lait et Orange], PSJP [Programme de soutien aux jeunes parents]) répondent d'abord aux besoins de l'État de couper dans les coûts des services publics universels, mais ils répondent plus rarement aux besoins des personnes. Par contre, d'autres interventions, dont l'action est à plus long terme, sont laissées de côté, en dépit de leur portée positive.»



Un répondant considère qu'on «traite les individus en être irresponsables, incapables de prendre leur vie en main sans l'aide de l'État. On les rend dépendants».

La place des familles

À plusieurs reprises, les répondants ont dénoncé la vision utilitaire de la place faite aux familles, la surexploitation des solidarités familiales. Les familles ont l'impression qu'on se sert d'elles et qu'on ne les implique dans le processus d'intervention que dans les cas où elles peuvent suppléer au réseau. Comme si, lorsque la famille ne peut pas avoir une utilité «rationnelle et calculable», elle est exclue des décisions et du processus d'intervention. À ce titre, que dire des règles institutionnelles à propos du transport aérien d'un jeune enfant malade, lequel ne pouvait pas, jusqu'à tout récemment, être accompagné de ses parents?

Les organismes communautaires intervenant auprès des familles sont également beaucoup mis à contribution par le réseau de la santé dans toutes les régions du Québec pour offrir des services à moindre coût pour pallier le manque de ressources du réseau de la santé. Ici, «les enjeux de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille demeurent importants car, si le financement était adéquat et récurrent, cela leur permettrait une plus grande marge de manœuvre au regard de ces programmes».

Les intervenants doivent prendre en considération les parcours familiaux non seulement afin d'avoir une intervention plus efficace, mais également pour favoriser une compréhension mutuelle des besoins et attentes. Cela est particulièrement juste pour les familles vivant ou ayant vécu récemment une transition, qu'elle soit conjugale, familiale ou migratoire.

Les préoccupations et les perceptions des familles immigrantes peuvent être très différentes de celles des intervenants. Lors d'un atelier, une conférencière a rappelé que les conditions d'immigration peuvent expliquer en partie ces écarts: «Pour une mère qui a laissé derrière elle un ou plusieurs enfants faute de moyens financiers, le risque que ses enfants subissent un retard de développement sur le plan du langage est bien secondaire par rapport au risque que ceux-ci soient



victimes de sévices personnels ou encore de bombardements.» Il est nécessaire de revoir le parcours de ces familles pour déceler leur compréhension de la santé, du bien-être ou encore de la prévention³⁷.

Que dire de la résistance du système à considérer les changements familiaux de plus en plus fréquents aujourd'hui? Après combien de temps un conjoint peut-il être vu comme le répondant d'un mineur s'il n'est pas le parent biologique de l'enfant?

Le système

La nature même des interventions et les exigences propres au système de santé seraient la cause, de l'avis des répondants, des difficultés à prendre en compte les réalités des familles. L'organisation des services étant basée sur des critères auxquels les personnes doivent correspondre, elle ne permet pas l'adaptation ou la réévaluation des orientations en fonction des besoins de la clientèle. La lourdeur et la charge de travail sont également montrées du doigt: «Ils sont tellement coincés avec leurs contraintes qu'ils ont peu de temps à consacrer aux individus.»

L'inégalité des services d'un territoire à l'autre irrite aussi. On a l'impression encore que les besoins des individus et des familles ne seront considérés que s'ils répondent à certains critères. La non-flexibilité des heures de services fait en sorte qu'on ne prend pas en considération la réalité des parents qui sont tous les deux sur le marché du travail.

Finalement, à la lumière des commentaires écrits, on peut croire que les familles souhaitent être considérées comme de véritables partenaires, comme un facteur pouvant contribuer à la solution (un apport pas toujours calculable), et non pas comme la source du problème. Concernant les services sociaux, un groupe rappelle l'importance que le travail de protection de la jeunesse se fasse en collaboration avec le ou les parents pour ne pas que le jeune soit sorti inutilement de son milieu naturel.

³⁷ Sylvie Gravel, agente de planification et de recherche de l'équipe Culture et migration de la Direction de santé publique de Montréal. Dans un autre atelier, une conférencière a apporté comme exemple le temps des relevailles qui, dans la plupart des cultures, est extrêmement important, et implique la présence des grands-parents: «Les familles immigrantes se trouvent alors exposées à une surabondance d'informations qui leur vient en partie de leur famille à l'étranger aussi bien que des intervenants et intervenantes des réseaux communautaires et de la santé ici au Québec. Souvent ces informations découlent de logiques contradictoires et les parents immigrants se retrouvent face à des dilemmes et adoptent des comportements ambivalents selon qu'ils sont en présence de leurs parents ou des intervenants. Il appartient aux intervenants de tenir compte dans leur pratique de la présence ou non de parents, à l'étranger ou ici, susceptibles d'influencer les décisions des membres de familles immigrantes auxquelles ils viennent en aide.»



La conception des programmes gouvernementaux destinés aux Premières Nations symbolise peut-être le mieux cette volonté de «se prendre en main». Pendant longtemps, les programmes et mesures ne répondaient pas aux besoins et aux réalités culturelles de cette population; l'effet des pensionnats sur le désengagement de la famille et sur l'identité des individus se faisait encore sentir. Lors d'un atelier, des conférenciers ont fait état du renversement de la situation et de la ré-appropriation par les communautés des moyens permettant l'amélioration de la santé et des conditions de vie des Premières Nations: «Au cours de la dernière décennie, on a assisté à une ré-appropriation des programmes par les Premières Nations. Plusieurs communautés et organismes régionaux ont développé et mis en place des programmes culturellement adaptés répondant aux particularités de leurs populations de façon plus adéquate.»

3.1.5 *Le soutien économique*

Sur le plan du soutien économique, les répondants affirment avoir connaissance d'un certain nombre de décalages entre l'aide gouvernementale consentie et les nouvelles réalités des familles.

La situation économique des familles préoccupe. La non-prise en considération du coût de l'enfant est jugée comme un manque d'équité envers les familles. En même temps qu'on observe que les ressources économiques des familles diminuent, on se rend compte que leurs dépenses augmentent. La hausse des tarifs des services publics ainsi que les taxes de vente sur certains articles pour la famille sont injustifiables selon certains répondants. La pénurie de logements familiaux à coût raisonnable est considérée comme regrettable, de même que les coûts additionnels et obligatoires des services de garde (collation, sortie, crème solaire, etc.).

À leur connaissance, les besoins de certaines familles sont particulièrement négligés. Plusieurs répondants ont nommé la non-prise en compte des besoins des familles recomposées dans les diverses mesures gouvernementales: les règles fiscales, l'allocation familiale remise à la conjointe ont été nommées en particulier. Les familles ayant des enfants en garde partagée font également face aux lacunes et aux incohérences du système qui compromettent l'amélioration des conditions de vie des enfants: on mentionne les difficultés de gestion des allocations familiales dans les cas de séparations et le manque de cohérence entre les pensions alimentaires et l'aide sociale.

D'autres écarts entre les besoins des parents et des enfants et la réponse des gouvernements ont été décelés, tels que le peu d'appui pour le retour aux études des parents monoparentaux et la non-prise en compte du travail du parent qui s'occupe de l'enfant à la maison.



Les règles fiscales et les mesures de soutien économique seraient trop complexes et variables aux dires des répondants. Elles ne permettent pas de soutenir les familles en périodes de transition. De plus, la complexité des déclarations d'impôt et la variabilité des mesures créent de l'incertitude et de l'incompréhension chez les parents québécois.

Les mesures de soutien économique seraient peu aptes à répondre à la diversité des besoins des familles. Ainsi, «comme les familles ne représentent pas un bloc homogène, les besoins sont variés, alors que les gouvernements offrent des mesures qui font que plusieurs familles ne se reconnaissent pas ou n'ont pas accès à ces mesures». Celles-ci seraient orientées vers les familles à faible revenu seulement, et les familles à revenu moyen en pâtiraient de plus en plus. Dans le cas des familles à faible revenu, on s'interroge sur le type d'aide accordée. Bien que des allocations pour enfants majorées soient d'une aide appréciable pour payer les factures, elles ne permettent pas de trouver de solutions de gardiennage à horaire variable ou de mieux gérer les devoirs des enfants, par exemple. Les répondants rappellent ainsi que les nombreux besoins à combler ne sont pas seulement économiques.

En somme, les répondants ont l'impression que les gouvernements reconnaissent peu les familles sur le plan du soutien économique. Lorsqu'ils le font, ils reconnaissent surtout les besoins des familles les plus démunies et ceux de la majorité des familles, c'est-à-dire les familles «intactes». Ils ont donc de la difficulté à reconnaître les besoins des autres types de familles : monoparentales, recomposées, homoparentales, etc.

3.1.6 *Le réseau communautaire*

Les groupes et les personnes qui ont répondu au questionnaire de consultation sont, en majorité, des groupes communautaires ou des personnes côtoyant le réseau communautaire. Généralement, ils ont une idée assez claire du rôle qui devrait être joué par le réseau communautaire étant donné les réalités des familles contemporaines.

Le plus grand besoin des familles serait le soutien. Plusieurs explications sont avancées par les répondants : «De nos jours, les familles vivent souvent loin de la famille élargie, ce qui fait que l'aide qui était apportée par les parents et la parenté existe moins qu'auparavant.»

Quant à la forme ou à la nature du soutien nécessaire aux familles d'aujourd'hui, de nombreuses pistes sont avancées. Voici les principales : certains mettent l'accent sur un soutien ponctuel actif dans les moments de transition et sur la prévention des périodes de crise sur une base volontaire. On cite à titre d'exemple le soutien et l'appui moraux dont les jeunes parents ont besoin lors d'une grossesse ou d'une maternité difficiles. On souhaite davantage de soutien concret aux familles : lignes d'écoute, groupes de soutien, dépistage, etc.



Il semble y avoir consensus sur le rôle du réseau communautaire comme initiateur et porteur d'un réseau social d'entraide et de partage pour les familles. Il serait un lieu privilégié d'établissement de liens d'affinités et de participation citoyenne. Il permettrait ainsi « la création de réseaux d'entraide favorisant l'inclusion sociale ». Il jouerait un « rôle de rassembleur auprès des familles, de ceux-celles qui veulent "faire famille" ».

Les forces

Certains soulignent les forces du réseau : débrouillardise, concertation, partenariat, etc. Ils rappellent que les organismes communautaires Famille jouent un rôle primordial auprès des familles, et ce, depuis de nombreuses années.

D'ailleurs, lors des ateliers du colloque, Marie Rhéaume a présenté les résultats d'un sondage effectué auprès des parents qui fréquentent les organismes communautaires Famille du réseau qu'elle représente, la Fédération des organismes communautaires Famille. Ils leur ont accordé une note favorable : « Les OCF [organismes communautaires Famille] constituent, selon les avis exprimés par les parents, un modèle de soutien aux familles grâce à la souplesse et à l'esprit d'ouverture qui les caractérisent. Ils y trouvent des ressources leur permettant de rompre cet isolement identifié par les parents comme une difficulté importante, qui fragilise souvent les jeunes familles. [...] Les organismes communautaires destinés aux familles fournissent aux mères en congé de maternité un lieu pour pallier l'isolement, un lieu où les jeunes parents peuvent partager leur expérience et leurs préoccupations, un lieu où ils peuvent se ressourcer en compagnie de personnes traversant les mêmes étapes. Ces rencontres les aident à prendre confiance en eux-mêmes en tant que parents, à développer de nouvelles habiletés et à tisser des liens à l'intérieur de leur communauté. »

Les difficultés

On reconnaît également les améliorations nécessaires et les difficultés éprouvées. Le réseau ne touche pas tout le monde, et certaines familles jugées non à risque ne remplissent pas les critères pour recevoir des services. En ce sens, on reproche au réseau communautaire la même rigidité, notée à la question précédente, que celle du réseau de la santé et des services sociaux.

Les exigences de financement empêchent les groupes de fonctionner librement en fonction des besoins exprimés par leur clientèle et, malgré les changements apportés, elles demeurent un fardeau : « Les organismes communautaires ont été obligés depuis les dix dernières années, plus particulièrement depuis la réforme de la santé et des services sociaux en 1995, de modifier leur mission de soutien parental à cause du financement par programme accordé par le gouvernement pour répondre à ses besoins et à ses priorités et non à celles de la population et de leurs membres. » Dans certains cas, les

groupes seraient contraints ou entraînés à accepter des projets et des ententes de service qui divergent de leur mission et de leurs orientations premières faute de financement adéquat.

Les répondants trouvent qu'on surutilise le réseau communautaire pour pallier les lacunes du système public d'aide et de services. Certains commentaires expriment sans détours cette perception : on considère, par exemple, que le rôle du réseau communautaire est « tout sauf de servir de dépotoir aux ratés des services publics ».

Les conditions nécessaires

La reconnaissance des organismes communautaires comme acteurs sociaux importants dans le bien-être des familles est essentielle selon plusieurs. Ils doivent être parties prenantes aux décisions et aux orientations des politiques sociales relatives à la santé, à la famille et au travail. À ce titre, le réseau communautaire aurait un rôle de porte-parole des familles et un « rôle d'éclaireur au regard des alternatives à proposer au regard [sic] du projet de société dans lequel les familles peuvent s'épanouir, du nouveau contrat social à établir pour une égalité entre les femmes et les hommes ». Toutefois, comme certains le soulignent, ce rôle est particulièrement difficile à assumer lorsque la position financière est précaire.

Bien que le réseau communautaire accomplisse déjà beaucoup pour les familles, certains commentaires appellent à plus (plus d'imagination, plus d'écoute attentive, plus d'initiatives). Au lieu de suppléer un supposé déficit des familles, il doit mobiliser leurs forces et mettre en valeur leurs aspirations, cela en continuité avec son rôle d'information, d'éducation populaire et de concertation.

C'est dans le domaine du soutien aux parents d'élèves que cet aspect a été particulièrement abordé. Devant le besoin d'encouragements et d'aide qu'éprouvent certains jeunes relativement aux études, un répondant suggère de faire appel à des regroupements d'aînés dont les membres se feraient un plaisir de donner le petit coup de pouce nécessaire au jeune. Ce type d'entraide existe déjà, mais on laisse entendre que cette pratique devrait être encouragée, voire sollicitée.

On suggère aux organismes d'élargir leur rôle : « Nous croyons que les organismes communautaires doivent se préparer à examiner leurs pratiques et à envisager un nouveau potentiel d'action avec les parents à l'école. » Un groupe a désigné trois nouveaux rôles pour les organismes communautaires auprès des parents à l'école :

1. Faciliter la préparation des parents à la défense des droits de leurs enfants à l'école ;
2. Appuyer les parents dans la création de lieux d'échange et d'entraide à l'école ;
3. Soutenir la pensée critique des parents au sujet du fonctionnement et des pratiques de l'école.



Chacun est expliqué en détail, mais retenons dans cette compilation qu'il existe des attentes élevées envers le milieu communautaire et une présomption d'un pouvoir d'influence réel.

En contrepartie, un répondant considère que le réseau communautaire occupe trop de place dans la vie des gens, qu'il les déresponsabilise, que « C'est du maternage pathologique et du gaspillage effrayant de fonds publics ».

Lors de la conférence d'ouverture du colloque, Jacques Dufresne a insisté sur l'importance du secteur communautaire, lieu privilégié pour apporter un plus grand bien-être aux familles. Il accorde beaucoup de pouvoir à cette zone intermédiaire entre le marché et l'État qu'on appelle de divers noms : troisième secteur, sphère du don, secteur communautaire³⁸.

Pour que le secteur communautaire joue pleinement son rôle, il faut que la communauté et la famille deviennent le premier souci des élus : « Puisqu'il s'agit de favoriser la résilience d'une sociabilité perdue à la fois dans la communauté et dans la famille, le remède ne doit prendre la forme ni de nouveaux programmes étatiques, ni de nouveaux produits à consommer. Il doit plutôt être un traitement hippocratique consistant d'abord à ne pas nuire à l'expression de la sociabilité, et ensuite à enlever les obstacles qui l'inhibent. Le manque de temps pour les choses essentielles que sont les rapports humains est un exemple des obstacles qu'il faut éliminer. L'absence de rites et de rythmes est un autre obstacle. Tout doit commencer par des nourritures intellectuelles et spirituelles appropriées qui nous rendraient aptes à découvrir les autres obstacles à éliminer. Quant aux interventions, elles devraient consister non pas à faire les choses à la place des familles et des communautés mais à aménager subtilement les conditions pour qu'elles puissent les faire elles-mêmes. »

En résumé, et plus particulièrement en ce qui concerne la diversité des parcours familiaux et conjugaux, rappelons le rôle de soutien lors de périodes de transition (crise, phase d'adaptation) et d'orientation rapide et efficace vers les ressources du milieu qui répondront le mieux aux besoins parfois pressants des familles ou d'un de leur membre. Le réseau communautaire devrait pouvoir s'adresser à tous et offrir des services aux familles « ordinaires », être un lieu où toutes les familles se sentent les bienvenues.

³⁸ « À l'Agora nous l'appelons la *philia*. *Philia* c'est l'amitié qui lie entre eux les membres d'une cité ou de ce que Philippe Ariès appelle un Milieu. Comme Aristote, nous croyons que l'être humain est un *zoon politikon*, un animal fait pour vivre en cité, en communauté, un animal naturellement sociable. », dans Jacques Dufresne (2005). « La famille ou la voie humaine : de la famille choisie à la famille choyée », Colloque « *Regard sur la diversité des familles* » : mieux comprendre pour mieux soutenir : 10 et 11 mai 2005.

[En ligne]

http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf/Conferences/La_famille_ou_la_voie_humaine

(Site consulté le 3 octobre 2005).



3.1.7 *L'environnement physique et social*

Les environnements physique et social sont intimement liés selon les répondants, car ils forment le milieu de vie des familles. Ils doivent être accueillants et offrir des conditions qui évitent l'isolement social des familles. Les infrastructures et l'aménagement des espaces communs devraient favoriser le voisinage pour ceux qui le désirent. L'utilisation collective de ces espaces est importante. La tenue des fêtes de quartier est un exemple à suivre, car elles permettent, entre autres, l'émergence d'un sentiment d'appartenance et favorisent la création de liens d'affinités.

À ce titre, les organismes communautaires sont directement concernés. De par leur nature, les organismes locaux font partie de l'environnement social et physique des familles puisqu'ils sont souvent situés à proximité dans un lieu facilitant l'accès. Comme nous l'avons souligné à la question précédente, leur rôle est important dans «la création de réseaux d'entraide favorisant l'inclusion sociale». Finalement, rappelons que leur proximité physique avec les familles leur permet de bien cerner les besoins de ces dernières.

Les répondants soulignent que l'environnement des familles subit les mêmes influences que l'ensemble de la société, qu'il est axé sur le rendement des institutions et sur la consommation. Certains lient ces facteurs d'influence au contexte de mondialisation : les exigences en matière de mobilité, de rendement, de rentabilité ont une incidence sur le tissu social et sur les réseaux de solidarité. Ils observent un manque de vision de développement durable et considèrent que les entreprises ont peu de responsabilités sociales.

Par ailleurs, certains répondants croient que nous devons créer nous-mêmes les conditions environnementales qui nous conviennent tout comme nous créons de nouvelles réalités familiales. Selon ce point de vue, nous attendons trop de l'extérieur pour organiser des lieux et des espaces plus grands que nos besoins réels, et il faut se rappeler que les familles d'antan s'organisaient avec très, très peu de moyens.

Peu importe la manière de s'y prendre, il n'en demeure pas moins qu'il semble y avoir consensus chez les répondants sur la nécessité que l'environnement physique et social soit mieux adapté aux nouvelles réalités familiales.

Les améliorations à l'environnement physique

Plusieurs améliorations sont souhaitables en ce qui concerne l'adaptation de l'environnement physique aux nouvelles réalités familiales. Les répondants dénoncent les difficultés d'accès aux lieux publics avec une poussette, le problème du transport public, les aménagements urbains conçus en fonction de l'automobile qui tuent peu à peu la vie de quartier.



Devant le manque de temps auquel les familles font face quotidiennement, on doit planifier un meilleur arrimage entre les services de proximité et réduire la distance entre les services (CPE, école, épicerie), les équipements de loisirs et la maison : « Les plans d'aménagement, de développement, devraient tenir compte davantage des besoins de proximité (emploi, services, ressources), ce qui aurait pour effets la décentralisation et l'augmentation de l'occupation du territoire. Le milieu rural serait moins laissé pour compte, et le développement régional serait plus mobilisateur. »

Concernant l'habitation, les répondants sont « volubiles ». Ils dénoncent le manque d'accessibilité et le caractère inadéquat des logements sociaux, les problèmes d'accès à la propriété pour les jeunes familles, les difficultés liées à la recherche d'un logement salubre à prix raisonnable, les appartements mal adaptés aux familles nombreuses, le manque d'espace de jeux pour les enfants, les problèmes d'isolation et d'insonorisation, etc. De façon générale, on considère que le marché locatif n'accueille pas facilement les familles.

En ce qui a trait aux lieux de loisirs et aux espaces de sociabilité, les besoins sont bien présents. On trouve regrettable que les familles avec de jeunes enfants se sentent exclues de certains lieux publics : les tables à langer sont peu nombreuses, les accès pour des poussettes se font rares, etc. La tolérance envers la présence de jeunes enfants est peu élevée : « On a l'impression qu'on dérange. » Devant ce conflit d'usages, il faudrait favoriser la tolérance. Encore ici, nous prenons conscience des influences sociales et du fait que la tendance à l'individualisme fait en sorte que la grande majorité des gens ne se sentent pas responsables du bien-être des jeunes familles. On cite, par exemple, les forfaits familiaux qui se limitent à deux enfants et deux adultes. À ce sujet, certains croient plutôt qu'il est irréaliste de souhaiter des ajustements pour toutes les situations familiales et qu'on ne doit pas s'attendre à une offre de forfaits qui considère toutes les exceptions.

Les améliorations à l'environnement social

Selon plusieurs, l'acceptation des nouvelles formes familiales par l'environnement social reste à faire. Bien qu'on dénote des améliorations, on estime qu'il reste du chemin à faire, qu'il y a encore des préjugés malgré une apparente tolérance envers les familles « hors norme ». On cite par exemple les difficultés des familles monoparentales à se trouver un logement ou à avoir accès à un endroit offrant des moments de répit.

Les répondants considèrent qu'il manque de parcs de proximité offrant attrait et sécurité pour tous. Les lieux de rassemblement pour les adolescents ne sont pas assez nombreux. Les parcs pourraient être mieux adaptés à la population vieillissante et prévoir des accès en chaise roulante, des abris soleil, davantage de bancs publics, etc. Les aménagements doivent favoriser la présence de plusieurs générations. Les grands-parents, les parents et leurs enfants devraient y retrouver des espaces leur étant voués. On cite par exemple



un aménagement floral (ou botanique) à proximité d'un espace de jeux pour les petits, permettant aux parents de profiter d'un moment agréable tout en assurant une présence près des enfants.

Pour les familles qui vivent avec un membre ayant des limitations fonctionnelles, la question de l'adaptation du milieu de vie est primordiale. Lors du colloque, Michelle Leduc, représentante de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, a insisté sur la nécessité de «l'édification d'une société inclusive où l'on favorise réellement la participation citoyenne de chacun et chacune». Retenons le principe directeur qui doit guider des aménagements plus favorables : «L'exercice du droit à l'égalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles passe nécessairement par la reconnaissance de l'obligation d'accommodement, qui leur permet de surmonter des obstacles n'ayant rien à voir avec leur compétence. Sans mesure d'accommodement, ces obstacles, qu'ils soient liés à l'accessibilité architecturale, aux horaires, aux moyens de communication, aux méthodes employées, aux coûts, aux préjugés, etc., sont maintenus et ont pour effet d'exclure les personnes ayant des limitations fonctionnelles de ces systèmes qui auraient pu être adaptés aux besoins liés à leurs limitations fonctionnelles.»

3.1.8 *Les acteurs*

Il semble se dégager un consensus sur la nécessité que tous les acteurs sociaux se sentent parties prenantes à la création d'un milieu de vie favorable aux familles d'aujourd'hui.

Les acteurs principaux seraient les familles elles-mêmes. Elles doivent, dans un premier temps, déterminer les conditions de vie qu'elles souhaitent et se donner les moyens de les obtenir par elles-mêmes autant que possible. Elles peuvent agir individuellement bien sûr, mais aussi collectivement.

Ensuite, les répondants nomment les gouvernements. Les décideurs des différents ordres de gouvernement (municipal, provincial, fédéral, et même à l'échelle internationale) doivent être engagés envers le bien-être des familles. Il est essentiel d'avoir une approche globale des interventions pour la famille ; il faut intervenir sur tous les aspects du milieu de vie et pas seulement sur quelques éléments propres à certaines familles. On souhaite que le gouvernement impose des réglementations davantage axées sur une vision de développement durable. La promotion de la famille doit être préconisée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, qui doit agir de façon horizontale sur les décisions gouvernementales ; dans ce contexte, il peut s'appuyer sur le Plan concerté pour les familles.



Un groupe a désigné l'école comme acteur important dans la création d'un milieu de vie favorable aux familles :

À titre de fiduciaires de l'espace public, avec tout le respect dû à la préservation de leur espace de travail, ils [les acteurs du milieu scolaire] doivent participer à planifier avec les autres acteurs une utilisation plus judicieuse des espaces dans et autour des écoles et des autres établissements des commissions scolaires, et ce, pour trois raisons principales :

1) Les familles, et surtout celles à faible revenu, ont besoin de conditions d'accès facilitantes (coûts, frais de transport, etc.), et les équipements en milieu scolaire peuvent généralement se prêter à des utilisations mixtes (éducatives, environnementales, socio-récréatives, etc.) en plus de se situer à proximité des milieux de vie naturels des familles.

2) Les familles ont besoin d'accroître leur sentiment de prise sur leur milieu de vie et ont généralement peu ou pas l'occasion de s'y exercer ni d'en entrevoir la possibilité. Les négociations nécessaires pour le partage, l'aménagement et la modification des espaces scolaires selon les aspirations locales fournissent un cadre idéal à l'introduction de mécanismes d'appui pour la participation des parents et à une prise de décision participative.

3) Les familles nouvellement arrivées au pays ou dans un milieu de vie en particulier ont besoin d'un lieu d'ancrage significatif. Parce que les familles entreront assez rapidement en contact avec l'école de leurs enfants, il serait judicieux d'en diversifier les fonctions tout au long de la semaine et de l'année en fonction des impératifs d'accueil, d'harmonisation sociale et de dynamisation de la vie communautaire.

Les répondants nomment également comme acteurs l'ensemble des services publics et, plus particulièrement, les différents intervenants qui offrent des services aux familles et qui participent à créer un milieu de vie adapté aux familles. Certains répondants en profitent pour dénoncer les coupures et le désengagement de l'État dans les services publics et demander des services de proximité, des transports en commun adéquats et accessibles et la présence de personnes-ressources dans les milieux de vie.

Les municipalités sont directement concernées par la création d'un milieu de vie favorable aux familles dans leur diversité : « Par exemple, les villes, en favorisant des espaces verts, des facilités de transport, des milieux de vie convenables et des maisons à loyer modique. » On souligne le rôle important de la police communautaire dans le milieu de vie des familles.



Les organismes communautaires sont également des acteurs essentiels pour soutenir les parents et leur offrir des espaces démocratiques afin de jouer leur rôle, tel que nous le mentionnions antérieurement.

Par la suite, les répondants désignent les médias comme acteurs pouvant proposer des modèles familiaux positifs et diffuser de l'information sur les regroupements populaires susceptibles d'intéresser les familles. Ainsi, «les médias [...] peuvent véhiculer une image plus positive du “faire famille” et des valeurs qui s'y rattachent». Les producteurs de culture auraient le pouvoir de contribuer à la promotion de la famille et de ses valeurs, ce qui contribuerait à un sentiment de mieux-être et de réalisation de soi.

Le rôle de la famille élargie est important, et les grands-parents peuvent apporter un soutien précieux au rôle parental. Il faut faire appel aux jeunes retraités en forme, car ils représentent des alliés des enfants et des familles.

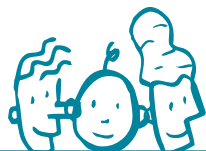
Lors du colloque, Jean-Félix Chénier, représentant de l'organisme Le Pont entre les générations, soulignait que «l'implantation d'une véritable politique familiale ne peut se faire sans l'apport de la génération des grands-parents. [...] Certains grands-parents sont très présents, mais d'autres sont aussi cruellement absents. Les membres du Pont préconisent l'implantation de mesures reconnaissant l'apport des grands-parents à la prise en charge des petits-enfants ainsi que la valorisation sur la place publique de l'aide apportée par les grands-parents aux petits-enfants (aide aux devoirs, garde des petits-enfants lors des congés ou vacances scolaires, soutien financier aux études, à l'accès à la propriété, etc.). De même, l'aide apportée aux personnes âgées devrait aussi être reconnue et bonifiée. [...] Le rôle joué par les organismes familiaux auprès des familles devrait donc couvrir la famille étendue, y compris les grands-parents. Ces organismes devraient recevoir un meilleur financement afin de mieux encadrer les jeunes familles, leur fournissant des services d'aide et de soutien au moment opportun.»

Deux derniers groupes ont été désignés comme acteurs de soutien. Les chercheurs peuvent, par leurs connaissances et leurs résultats de recherche, aider à prendre de meilleures décisions pour le bien-être des familles. Les acteurs économiques devraient se sentir une responsabilité sociale à l'égard des milieux de vie des familles, et les investisseurs devraient faire preuve de considération et de respect pour les communautés dans lesquelles ils sont présents ou sur lesquelles les traces de leur présence sont encore perceptibles.

En somme, les principaux acteurs cités par les répondants sont les familles, les gouvernements et les organismes communautaires dans un premier temps.



3.1.9 Les priorités



- A. Le soutien à la naissance dans le but d'améliorer les conditions de vie et l'épanouissement des jeunes familles.
- B. Le soutien à la parentalité dans l'accomplissement du rôle de mère et de père à toutes les étapes de la vie familiale.
- C. Le soutien économique universel aux familles dans le but d'assurer une équité entre les familles avec enfant(s) et celles sans enfant.
- D. Le soutien à la famille et la reconnaissance de l'apport de la famille élargie qui tient compte des défis intergénérationnels actuels.
- E. Le soutien à l'aménagement des milieux de vie par l'action locale.
- F. Les mesures de conciliation famille-travail incluant les congés parentaux, les services de garde à l'enfance.

Les répondants sont d'abord portés à dire que tous ces aspects sont importants, mais lorsqu'on les oblige à en désigner un, deux choix de réponse ressortent : il s'agit du **B**, « Le soutien à la parentalité dans l'accomplissement du rôle de mère et de père à toutes les étapes de la vie familiale », dans 33,3 % des cas et du **D**, « Le soutien à la famille et la reconnaissance de l'apport de la famille élargie qui tient compte des défis intergénérationnels actuels », dans 33,3 % des cas également. Reprenons les explications données par les répondants.

Soutien à la parentalité

Pour les répondants qui ont choisi le soutien à la parentalité comme besoin à prioriser, cet aspect apparaît la condition première au soutien à la famille. Selon eux, si on vise le bien-être des familles, il faut surtout soutenir les parents dans leur rôle. Ils considèrent que cet aspect est négligé et qu'il représente une grande lacune : les parents d'aujourd'hui sont inquiets et doivent être particulièrement soutenus à l'arrivée du premier enfant. Deux principaux avantages sont nommés : on considère qu'il permet une action plus large et universelle et qu'il est plus préventif que curatif.

Défis intergénérationnels

Pour les répondants qui ont choisi le soutien à la famille et la reconnaissance de l'apport de la famille élargie qui tient compte des défis intergénérationnels actuels comme aspect à prioriser, cet énoncé apparaît de nature plus globale que les autres. Les répondants considèrent que les progrès médicaux et le contexte démographique ont eu et continueront d'avoir des effets directs sur les familles et qu'il est grand temps d'y voir en reconnaissant et en soutenant tous les membres de la famille élargie et dans toutes les sphères d'activité.



En ce qui concerne les autres réponses recueillies, elles abordent trois aspects. Les mesures de conciliation famille-travail ont été nommées comme aspect important (11,1 %) qu'il faut continuer de développer surtout dans les milieux de travail, qui tardent à agir, de l'avis de plusieurs. Le soutien économique universel aux familles demeure une préoccupation pour plusieurs (11,1 %) qui souhaitent une réelle reconnaissance du coût de l'enfant pour les familles d'une part et de la contribution des familles à l'ensemble de la société, d'autre part. Finalement, les répondants (11,1 %) souhaitent un soutien à l'aménagement des milieux de vie par l'action locale pour que les jeunes familles puissent avoir accès à des services à proximité de leur domicile.

En somme, ce que les répondants souhaitent avant tout, c'est une politique familiale intégrée et globale.

3.2 **Thème 2** **Parentalité et filiation**

Le second thème porte sur la parentalité et la filiation. Ce thème touche des aspects moins concrets que la section précédente. En général, les réponses aux questions de la cette deuxième partie ont été moins développées que celles de la section I, ce qui laisse soupçonner que ce thème a été moins exploré jusqu'ici.

Les questions 10, 11 et 12 concernent l'utilisation du mot pluri-parentalité. Ce mot, qui désigne le fait que plusieurs personnes peuvent jouer un rôle parental auprès d'un enfant, remet en question le fondement biologique de la parentalité formée de deux parents de sexe différent. La proximité quotidienne ou régulière est propice à la création de liens affectifs non « programmés » entre enfants et adultes. Quelle place doit-on faire à la reconnaissance de ces liens?

3.2.1 **Le parent**

Lors du colloque, les participants ont abordé cette question en table ronde. Les discussions autour de ce thème n'ont pas été faciles, et certains participants ont rapporté un malaise dans les échanges. Certains répondants ont souligné qu'ils abordaient la question de la diversité des familles à partir d'un découpage théorique avec lequel ils n'étaient pas tout à fait à l'aise. Puis, ils ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de réponse unique. La grande majorité des participants (69 %) ont souligné que la réponse était variable : variable selon le point de vue de l'enfant, du parent ou des institutions (54 %) et selon la situation familiale (62 %). La consultation écrite, comme nous le verrons plus tard, a donné lieu à des réponses plus élaborées.



L'importance de l'engagement

Toujours à partir des commentaires recueillis lors du colloque, on note que la grande majorité considère que chacun des aspects nommés dans la question est important (statut légal, prise en charge économique et engagement dans les soins quotidiens). Dans la vie de tous les jours, être parent, c'est être tout ça à la fois. Toutefois, il ressort que l'engagement au quotidien (associé, dans bien des cas, directement à la dimension affective) est essentiel : 85% des participants l'ont relevé. Les aspects légal (62%) et économique (54%) suivent de près. D'autres ont tenu à préciser que l'engagement affectif est distinct de l'engagement au quotidien, et que ce qui fait le parent, c'est l'amour et l'affection donnés à l'enfant. L'importance de la continuité des liens est revenue à quelques reprises.

Les réponses de la consultation écrite confirment ces résultats. Bien que la majorité des répondants nuancent leur réponse, il semble y avoir consensus sur l'importance de l'engagement dans les soins quotidiens à l'enfant. C'est, en effet, cette dimension qui contribue au lien d'attachement entre l'enfant et le parent : « Un parent pour tout être humain est une personne significative dans sa vie. Pour les enfants adoptés tout comme les adultes, une personne significative représente la sécurité. » Encore ici, l'engagement au quotidien et l'engagement affectif seraient associés. Le parent est « celui qui aime l'enfant pour ce qu'il est, non pour ce qu'il veut qu'il soit ».

Selon le point de vue

Pour la société en général, certains soulignent l'importance du statut légal, alors que d'autres indiquent que c'est la combinaison des trois dimensions qui « fait » le parent. En fait, deux points de vue se dégagent des commentaires écrits. D'un côté, il y a une très forte perception de la primauté du statut légal du parent : en dernier recours, ce sera toujours le statut légal qui primera. D'un autre côté, on considère comme essentielle la reconnaissance sociale du parent. Dans ce cas, le parent, c'est la personne qui est reconnue comme tel par l'enfant, comme nous venons de le voir, mais aussi par plusieurs personnes.

On peut résumer ainsi : pour les institutions, c'est le statut légal, pour les conjoints (ou les ex-conjoints), c'est le statut économique, alors que pour les enfants, c'est la proximité affective et les soins au quotidien qui « font » le parent.

À cause du contexte (mouvance familiale)

Les répondants s'expliquent la séparation des diverses dimensions de la parentalité par les mutations des formes familiales.

Les recompositions familiales

Pour plusieurs, « depuis l'avènement des familles recomposées, les enfants développent des liens avec d'autres adultes (nouveau conjoint et nouvelle conjointe) qui ne sont pas leurs parents biologiques. Ces nouvelles réalités font en sorte que des liens significatifs peuvent être développés entre enfants et adultes non apparentés ».

Les séparations conjugales

La continuité des liens familiaux (entre parent et enfant) malgré une rupture conjugale est une préoccupation majeure dans notre société et explique, en partie du moins, qu'on l'on se questionne sur ce qui « fait » réellement le parent.

Les périodes de crises familiales

Les épisodes de crises familiales remettent en question nos conceptions de ce qui « fait » le parent. On est porté à croire que le statut légal et la prise en charge économique ont moins de valeur et que l'engagement dans les soins serait l'élément déterminant : « Dans les situations de crise [...], les parents sont toujours les personnes qui protègent un autre être humain. »

Soulignons que, lors du colloque, certains participants ont soulevé quelques inquiétudes à l'égard d'une trop grande intervention de l'État dans ce domaine. Les gens considèrent que l'on a besoin de souplesse mais aussi de balises solides.

3.2.2 *La fratrie*

Pour répondre à cette question sur la fratrie, les gens ont abordé la question selon deux points de vue différents. Le point de vue des enfants s'est imposé à plusieurs répondants, mais certains ont favorisé un point de vue plus général. Dans tous les cas, on sent la préoccupation de nuancer sa réponse et d'être respectueux de la diversité des situations familiales.

Pour plusieurs, la fratrie, c'est avant tout des enfants unis par des liens de sang ou d'adoption. C'est le fait d'avoir des parents en commun. Cela implique également le partage d'un vécu quotidien et continu.

L'histoire commune de la fratrie semble être un élément primordial faisant consensus. Cette histoire faite de relations et de liens immédiats et significatifs pourrait même s'avérer plus importante que les liens biologiques.

Certains soulignent le fait qu'il n'y a pas d'obligations légales entre frères et sœurs. C'est peut-être pour cette raison que la question de la fratrie semble moins faire problème. C'est un peu comme si les relations dans la fratrie étaient avant tout une affaire de sentiments envers d'autres personnes de notre réseau.



C'est pour ceux qui regardent que se pose la difficulté de définir la fratrie et non pas pour ceux qui vivent des relations fraternelles. Les adultes en général, et les observateurs de la famille en particulier, accorderaient plus d'importance aux liens biologiques que les enfants eux-mêmes: «La fratrie peut représenter les enfants de l'autre, les miens, les tiens, enfin toutes les composantes sont possibles. Les savants et les chercheurs accordent beaucoup plus d'importance à ces mots que le monde ordinaire.»

En somme, les éléments qui semblent faire consensus en matière de fratrie sont la continuité des liens, l'histoire commune et le sentiment d'appartenance.

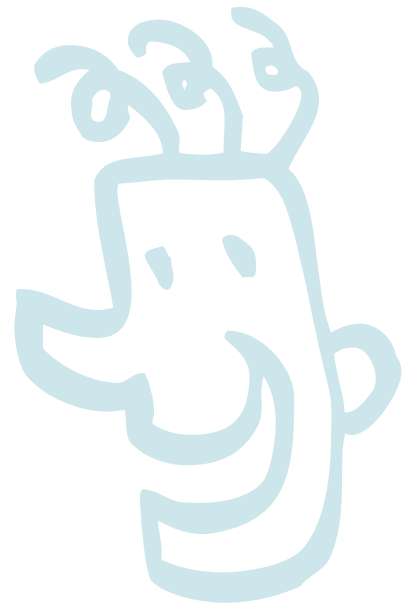
3.2.3 *Les liens vécus*

Les répondants soulignent que ce type de lien relève de l'expérience personnelle et qu'il est donc très subjectif et variable selon la durée et la qualité de la relation. Pour l'enfant qui vit une relation affective et significative avec un adulte qui n'est pas un de ses parents, on peut prétendre que cette expérience est positive et qu'elle participe à son bien-être. Toutefois, si une relation ne devient pas significative, il n'est pas souhaitable de l'imposer: «Les liens vécus doivent être respectés selon la volonté de chacun. On ne peut s'imposer à un proche.»

Selon les répondants, il s'avérerait peu utile de réglementer ce type de lien et de légiférer en cette matière de manière générale. Ce sont plutôt des expériences de vie personnelle qui relèvent de situations particulières. Il serait par conséquent téméraire de vouloir formaliser une si grande diversité de cas. Il serait avantageux de créer des possibilités d'une certaine reconnaissance, mais de laisser place au cas par cas.

Quel type de reconnaissance?

D'autres dirigent leurs commentaires vers la reconnaissance juridique des liens vécus et se disent incapables de suggérer des voies légales pour légitimer cette reconnaissance. Serait-il dans le bien de l'enfant d'accorder des droits de visite à l'ex-beau-père, par exemple? Ne devrait-on pas plutôt laisser le soin aux parents légaux de décider?



On convient toutefois que la reconnaissance de ce type de lien serait utile dans les cas de désengagement d'un ou des parents. Il serait avantageux de prévoir un parent de relève par exemple, une tante ou un autre adulte dans l'entourage immédiat de l'enfant. Les répondants font référence à certains mécanismes qui existent déjà dans le cas de décès des parents³⁹. On souligne également que les adultes, quant à eux, peuvent faire reconnaître ces liens dans certains documents légaux tels que leur testament ou leur mandat d'incapacité.

On souhaite également une plus grande ouverture et une plus grande sensibilité de la part des institutions à l'égard des nouvelles réalités familiales qui font en sorte que plusieurs personnes peuvent se partager les responsabilités parentales (ex. : beau-père à l'école).

En somme, ce n'est pas une reconnaissance légale des liens « vécus » qui est souhaitable. Cette reconnaissance passerait davantage par une acceptation et une compréhension de ce type de lien de la part des acteurs qui sont en contact avec les familles.

Les questions 13, 14 et 15 concernent les liens de parenté et leurs différentes dimensions. Historiquement, c'est la dimension biologique qui prédominait dans la détermination des liens de parenté. De nos jours, deux autres dimensions prennent de plus en plus de place : la dimension sociale et la dimension juridique. La dimension sociale comporte un lien « vivant ou quotidien » et une relation à la fois affective, éducative et instrumentale. La dimension juridique met l'accent sur les responsabilités et la relation d'autorité qui lient les membres les uns aux autres. C'est sous le sceau des obligations et des devoirs que les liens sont entretenus. Bien que les responsabilités légales aient reposé pendant longtemps sur des réalités biologiques, la reconnaissance d'un autre type de lien, plus affectif, semble gagner du terrain.



³⁹ Les répondants doivent faire référence à la tutelle dative : la tutelle dative est une tutelle déléguée par les titulaires de la tutelle légale, les parents, dans le cadre d'un testament, un mandat en prévision de l'incapacité ou une déclaration écrite au Curateur public. Elle ne prend effet que lors du décès ou de la survenance d'une incapacité du dernier parent. Le tuteur dative remplace alors les parents dans l'exercice des responsabilités parentales.



3.2.4 *Les diverses dimensions*

Pour les groupes et les personnes ayant répondu à cette question, les trois dimensions (biologique, affective et légale) sont importantes et elles doivent toutes avoir une place. Il faut rechercher l'équilibre entre ces trois composantes. « Si on observe un déséquilibre actuellement, c'est parce qu'il n'y a pas de mécanisme qui soutient les liens affectifs », selon un groupe.

Comme dans la question précédente, on souligne la diversité des situations familiales et la variabilité de l'importance de ces dimensions selon le cycle de vie. L'équilibre peut être rompu également dans les cas où l'une des dimensions fait défaut. Par exemple, la primauté du lien établi par la dimension biologique peut être remise en question dans un cas de parents biologiques qui maltraitent leurs enfants.

Ces dimensions se complètent et elles ne doivent pas être mises en opposition. Elles ont toutes leurs forces.

Selon un groupe, la dimension biologique demeure déterminante. C'est le lien biologique qui représenterait le mieux le caractère de permanence des liens familiaux. Toutefois, de nos jours, même la dimension biologique, qui a longtemps donné la légitimité aux enfants, impose une réflexion du fait de la complexité et du caractère inédit de certaines situations. Par exemple, un enfant peut avoir deux mères biologiques, une qui a fourni l'ovule et une autre qui a porté le bébé.

Finalement, soulignons que la question 13 est l'une des questions qui a été la moins développée : certains cahiers de réponses sont demeurés vides à cette question, alors qu'un groupe de participants a indiqué que la réflexion restait à faire au sein de leurs organisations respectives.

3.2.5 *La dimension affective*

Plusieurs explications sont avancées pour donner un sens à la tendance à privilégier la dimension affective.

L'émergence des nouvelles réalités familiales est un facteur. Les familles recomposées et l'augmentation des ruptures conjugales sont les exemples apportés par les répondants. Elles mettent en évidence notre besoin de points de référence.

C'est ainsi que certains insistent sur notre besoin de sécurité : sécurité affective et recherche d'authenticité. Notre besoin d'appartenance serait aussi en jeu devant la mouvance et l'instabilité conjugales...

Un autre facteur explicatif serait l'avancement des connaissances sur le développement de l'enfant, entraînant la prise de conscience de l'importance des liens qu'une personne établit au cours de son



enfance pour tout le reste de son développement. Les recherches sur la notion d'attachement effectuées par les scientifiques ont influencé les pratiques des intervenants et des parents.

Par ailleurs, on se demande jusqu'à quel point on peut parler de nouvelle tendance. Il a toujours existé des liens privilégiés entre certaines personnes. Dans les grosses familles, par exemple, il n'était pas rare que certains oncles et tantes deviennent des personnes significatives dans la vie d'un ou des enfants, alors que presque aucune marque d'affection n'existait avec d'autres oncles et tantes. Dans les familles recomposées de l'époque, qu'on appelait couramment le deuxième lit ou secondes nocces, les liens affectifs pouvaient être très importants entre des membres qui n'avaient pas forcément de liens légaux.

S'il ne s'agit pas d'une nouvelle tendance, «on pourrait en parler en termes d'intensité et d'évolution dans les rapports ou des relations qui se veulent plus égalitaires entre les femmes et les hommes».

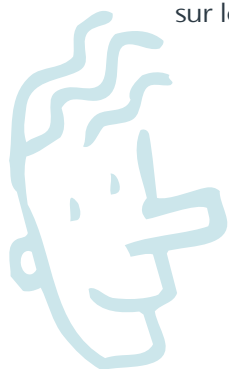
En contrepartie, un groupe indique que «l'affectivité est une fixation à la mère. La vie est difficile, et c'est au père à enseigner à l'enfant qu'il devra être courageux pour affronter les obstacles normaux de l'existence».

Certains font un parallèle avec notre besoin de choisir, notre rejet des contraintes et la recherche d'une plus grande liberté individuelle.

Finalement, on souligne la possibilité que ce soit une désillusion envers les normes légales qui ait permis une telle primauté de la dimension affective. Les individus, s'apercevant que le statut et les recours prévus dans la loi ne sont pas une garantie de bonheur et d'harmonie des relations familiales, optent pour des aspects plus satisfaisants des liens affectifs et électifs. L'évolution des types d'union conjugale en est peut-être une illustration.

3.2.6 *La recherche du parent biologique*

L'adoption plénière et certaines techniques de reproduction assistée permettent à des adultes de devenir parents sans que les géniteurs de l'enfant soient connus. On peut s'interroger sur les effets à moyen terme sur les personnes dont le lien biologique serait «incertain».



La majorité des réponses confirme l'importance de la composante biologique dans l'identité d'une personne. Il apparaît normal et légitime de vouloir connaître ou retrouver son ou ses parents biologiques, et cela, peu importe sa réalité familiale. La recherche du parent biologique devrait être encouragée et soutenue.



Les répondants avancent plusieurs raisons qui justifient l'intérêt de connaître ses origines biologiques. Certaines situations peuvent déclencher le désir de retrouver ses parents biologiques : par exemple, une maladie héréditaire, la perte des parents adoptifs, la volonté de mieux se comprendre, le désir de fonder une famille, etc.

Pour d'autres, la quête identitaire est un phénomène non universel et elle s'apparente plutôt à une tendance ou encore à une mode, voire à un effet de l'air du temps en contrepoids à l'instabilité observable de la famille.

Les nouvelles techniques de reproduction ne sont pas sans influencer les préoccupations et la perception du phénomène. Certains y voient la multiplication de problèmes (d'identité) et aimeraient que l'on mette en garde les personnes participant à la reproduction assistée, comme les donneurs de sperme. Quant à l'adoption, un groupe souhaite légaliser l'adoption ouverte⁴⁰ au Québec pour que l'enfant adopté par une famille ne soit pas séparé définitivement de sa famille naturelle.

En somme, il y a consensus sur la légitimité de la recherche d'un parent biologique et sur la nécessité d'apporter un soutien à la personne qui désire connaître ses origines.

3.2.7 Les changements légaux

Selon les répondants, les modifications légales sont généralement le reflet des réalités vécues et elles permettent de formaliser un changement de mentalité. Ils soulignent que les lois accusent souvent un retard sur les mentalités et qu'elles les devancent rarement. Dans ce sens, les modifications législatives seraient un signe que la société s'est adaptée aux nouvelles réalités familiales.

Par exemple, « dans le cas des séparations et des divorces, la Loi sur la médiation familiale fait également partie des changements législatifs importants qui viennent limiter les impacts négatifs sur la vie des familles. Près de 80 % des ruptures au Québec se passent bien et se règlent à partir d'ententes entre les couples. Ce qui signifie qu'encore une fois la population était déjà en avance sur la loi, qui fut d'ailleurs adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 1997 ».

⁴⁰ La notion d'adoption ouverte renvoie à un processus laissant une plus grande place à la famille d'origine. L'ouverture peut être une caractéristique du processus menant à l'adoption. Elle peut viser le dévoilement d'information ou l'organisation des modalités relatives aux « retrouvailles ». Elle peut aussi se référer aux relations personnelles post-adoption, dans Dominique Goubau (2000). « Open adoption in Canada », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (sous la dir. de). *Parents de sang Parents adoptifs : approches juridiques et anthropologiques de l'adoption France, Europe, USA, Canada*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 65.



Toutefois, certains ne voient pas nécessairement dans l'évolution juridique des questions familiales une acceptation sociale, mais plutôt une forme de promotion ou de confirmation de faits vécus par une proportion importante de la société. Dans ces cas, on est même portés à croire que la loi devancerait l'acceptation sociale.

La réforme du droit de la filiation (Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation) soulève plusieurs commentaires. Certains y voient une amélioration, une reconnaissance d'une réalité à laquelle la population était déjà sensibilisée. D'autres considèrent que plusieurs questions persistent. Alain Roy, lors du colloque, a très bien présenté les enjeux : « Cette loi consacrait le concept d'homoparentalité. Selon les dispositions de cette loi, un enfant peut désormais avoir un lien de filiation avec deux pères ou deux mères. Il s'agit là d'une rupture fondamentale avec le concept de filiation, fondé exclusivement sur le modèle de parentalité généalogique, tel que l'ont toujours envisagé les sociétés occidentales comparables à la nôtre. »

Certains soulignent qu'une loi ne peut pas résoudre tous les problèmes familiaux et qu'il faut davantage sensibiliser la population à la nécessité de prévenir les conflits et de planifier les événements imprévus qui pourraient amener des relations conflictuelles à l'intérieur d'une famille. Des mécanismes et des documents existent déjà, et la population aurait avantage à s'en servir.

Quoi qu'il en soit, de façon générale, on considère que les gouvernements adoptent des lois et des mesures législatives pour mieux répondre aux réalités contemporaines des familles.

3.2.8 *La reconnaissance des droits et le bien-être des enfants*

Il est difficile de dégager un point de vue général sur cette question. Les répondants montrent beaucoup de prudence, et peu d'entre eux ont répondu unilatéralement. Lorsque l'on y regarde de plus près, on se rend compte que les résultats sont aussi très partagés.

Pour certains, il semble que les changements législatifs favorisent la reconnaissance des droits et du bien-être des enfants, ils sont même les éléments à la base des changements. Des exemples sont donnés : la Loi sur la perception alimentaire, la défiscalisation des pensions alimentaires, la Loi sur la médiation familiale, etc. Ces changements permettent de limiter les conséquences sur les enfants des difficultés vécues par les parents.

D'autres répondants sont plus neutres. Ils soulignent que droits et bien-être ne vont pas nécessairement ensemble. Les changements législatifs favoriseraient davantage la reconnaissance des droits que le bien-être des enfants ou encore ils permettraient la reconnaissance des droits en général, mais pas nécessairement ceux des enfants en



priorité. Selon ce point de vue, la non-reconnaissance du parent biologique dans les cas de procréation assistée pourrait avoir comme conséquence de priver l'enfant d'un parent et ainsi nuire à l'intérêt de l'enfant.

Finalement, certains répondants, moins nombreux, considèrent que les changements législatifs ne favorisent pas la reconnaissance des droits et du bien-être des enfants, que ces derniers subissent les incertitudes des adultes et que l'État devrait se retirer des litiges familiaux.

Comme à la question précédente, on souligne qu'il est difficile de tout prévoir et qu'il devient difficile parfois de tout reconnaître : « Les adultes font parfois des choix et des changements dans leur vie qu'il est impossible de prévoir. Leur responsabilité est de protéger leurs enfants. L'État ne peut tout faire. »

3.2.9 *La transmission du patrimoine culturel et financier*

Cette dernière question semble avoir laissé perplexes les participants à la consultation, ou encore, le temps a fait défaut pour élaborer sur ce sujet, au point que le Conseil n'a pas réuni suffisamment d'éléments de réponse pour les reprendre en un tout cohérent.

En conclusion et selon le Conseil

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans la grande majorité des familles, la question de ce qui fait le parent ne pose pas problème. Chacun des parents arrive à jouer son rôle et à assumer les responsabilités qui lui sont dévolues. Dans le quotidien, ces aspects ne sont pas séparés et font partie d'une même réalité. Ce n'est pas en référence aux droits et devoirs que leur confère la loi que la très grande majorité des parents exercent présence, soins et éducation auprès de leurs enfants mais parce qu'entre eux, dès la naissance et même dès la grossesse, s'est établi un lien d'attachement durable et harmonieux. Dès le début de la vie de l'enfant, cet attachement place les parents devant des choix et des responsabilités : « C'est dès le commencement et tout au long de l'enfance que la mère et le père doivent se rendre présents et s'impliquer chacun à leur manière comme de véritables coacteurs de la structuration psycho-affective et du développement de leur enfant⁴¹. »



⁴¹ Jean Le Camus (2000). Le vrai rôle du père, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 138.

La diffusion des connaissances sur le développement de l'enfant telles que la théorie de l'attachement, formulée par Bowlby⁴², favorise la prise en compte de la dimension affective. Il est désormais communément admis que l'enfant a besoin de ses deux parents pour l'aider à construire sa personnalité et à s'insérer dans la société. Devant la mouvance des structures familiales, il devient impératif de chercher les moyens de soutenir l'exercice de la parentalité au-delà des ruptures conjugales. Sans brimer ou contraindre les choix de vie des couples, il nous faut réfléchir aux meilleures façons de soutenir les fonctions parentales dans l'environnement des enfants d'aujourd'hui.

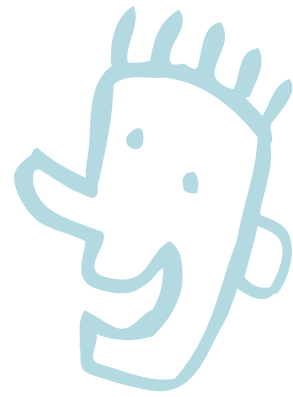
Les propos recueillis au cours de la consultation militent pour une reconnaissance collective de l'apport indéniable à la société du rôle joué par les familles. En remplissant auprès des enfants leurs fonctions d'éducation, de soins et de socialisation, les parents produisent une richesse collective irremplaçable. Les grands réseaux institutionnels tels que la santé et l'éducation agissent en interaction avec la famille. Cependant, les participants déplorent que cette interaction ne soit pas toujours marquée par une véritable réciprocité dans le partage des responsabilités.

L'évolution des structures familiales, accompagnée ou non par des changements législatifs, pose la question des contours de la famille. Dans plusieurs structures familiales, des adultes non parents se retrouvent en situation de parentalité. Les recompositions familiales, l'adoption, les familles d'accueil, les familles homoparentales, même si ces structures familiales ne sont pas si nouvelles qu'on le prétend, affirment davantage leur existence et bouleversent l'image statique du modèle familial traditionnel. Ces circonstances doivent nous poser à la créativité et à l'imagination pour que nos institutions, nos réseaux d'intervention, nos politiques et nos programmes permettent un véritable soutien aux familles dans toute leur diversité.

⁴² John Bowlby (1978). *Attachement et perte : l'attachement*, vol. 1, Paris, Presses Universitaires de France, 539 p.



Les enjeux



Sur les plans social et politique, la famille ne peut être considérée seulement comme une affaire privée qui ne regarde que ses membres. Comme on l'a vu, les parents ont des responsabilités à assumer, des règles éducatives à respecter et des obligations à remplir. En ce sens, l'État dispose de divers instruments qui lui permettent d'intervenir, d'exercer un contrôle ou encore de fournir un soutien lorsque les familles ne remplissent pas adéquatement leur rôle. Par ailleurs, la famille, du fait même des fonctions qu'elle assume, est une composante essentielle de l'organisation sociale et du renouvellement des générations. À ce titre, elle est un sujet d'intérêt majeur des actions publiques. Cet intérêt se concrétise en particulier par les politiques de soutien économique à son égard. Les enjeux politiques, sociaux et familiaux seront examinés tour à tour dans ce dernier chapitre qui débouchera sur les recommandations.

4.1 Des enjeux politiques

La famille est une affaire privée et, pour plusieurs, elle demeure un refuge contre les agressions de la vie publique. Toutefois, la famille est aussi une affaire publique qui justifie que les politiques publiques s'y intéressent.

Les points de vue concernant la famille comme enjeu social et politique varient selon les conceptions idéologiques. Plusieurs ouvrages traitent des différentes conceptions politiques de la famille regroupées à partir des conceptions du rôle de l'État et de ses priorités. Au regard du soutien économique envers les familles, Alain Noël, lors du Forum sur le soutien économique aux familles organisé par le Conseil de la

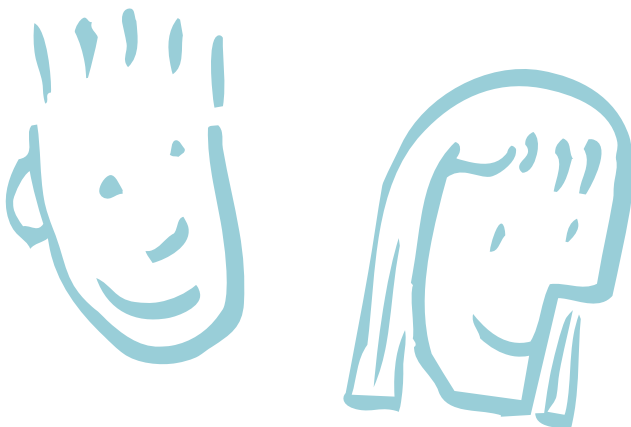


famille et de l'enfance en 2003, nommait trois grands types : premièrement, l'État providence libéral (États-Unis, Canada), qui offre peu d'appui aux familles, lesquelles sont censées compter sur elles-mêmes ; deuxièmement, l'État providence conservateur (Europe continentale), qui offre généralement des allocations universelles pour les familles mais souvent très peu de services ; troisièmement, l'État providence social-démocrate (pays scandinaves), qui offre une combinaison de services publics universels et d'allocations également universelles⁴³.

Le Québec, malgré sa situation géographique nord-américaine, se distingue significativement de l'approche des États-Unis et du Canada.

4.1.1 *La famille comme gardienne de l'ordre public et protectrice pour l'individu*

Pour certains pays, l'État doit intervenir lorsque les parents ne réussissent pas à assumer leurs responsabilités, car c'est la société tout entière qui est en danger. La défaillance des familles coûte très cher sur le plan social. L'intervention de l'État envers les familles prend des formes diversifiées. L'action publique s'appuie sur les solidarités familiales qu'elle sollicite pour prévenir des risques sociaux tels que l'exclusion, la délinquance, l'absentéisme scolaire. Ainsi, en France, de 1966 à 2003 une disposition permettait la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Aux États-Unis, dans certains États, l'accent est mis sur la stabilité conjugale, et on adopte des mesures de valorisation du mariage. Au Québec, on considère que l'État doit intervenir dans les cas d'incapacité ou de négligence, parce que c'est à lui de soutenir les plus vulnérables par solidarité sociale. C'est le cas, en particulier, des interventions en protection de la jeunesse.



⁴³ Alain Noël (2004). « Comment situer les politiques publiques de soutien économique aux familles québécoises par rapport à ce qui se fait ailleurs? », dans *Les Actes du Forum Soutien économique aux familles, oui, mais comment?* Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 26-27.



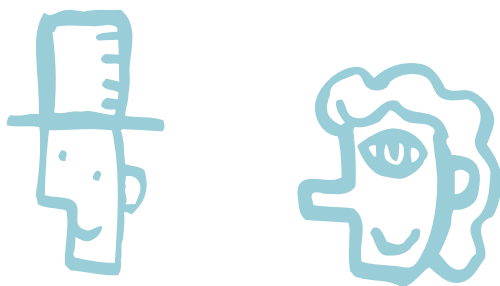
4.1.2 *La famille comme garante du renouvellement des générations et de la survie de la population*

Pour l'ensemble des pays industrialisés faisant face au déclin démographique, la question de la nécessité d'encourager et de soutenir la natalité et la fécondité se pose. Bien que cet objectif ne semble pas ouvertement poursuivi, il est permis de croire que plusieurs États élaborent des politiques susceptibles de soutenir le désir d'enfant et d'encourager sa concrétisation.

Les effets des mesures mises en place ont été évalués, analysés, remis en question. Finalement, « [...] comme la décision d'avoir un enfant dépend de plusieurs facteurs, économiques, sociaux et culturels, les chercheurs s'entendent pour affirmer que c'est tout un ensemble de mesures qu'il faut mettre en place pour créer des conditions favorables aux familles et à la réalisation du désir d'avoir des enfants⁴⁴ ».

4.1.3 *La vie privée comme enjeu politique européen*

Selon les conceptions de la famille et de la situation géopolitique d'un pays, la vie privée pourra être un enjeu politique important. (L'encadré sur la conception de la famille dans les pays de l'Est fait l'illustration des variations possibles.) Le nouveau contexte de l'Union européenne nous offre un point de vue complémentaire sur les enjeux politiques liés à la famille.



⁴⁴ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Natalité et interventions publiques*, Québec, Direction des communications, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, p. 10.





■ Conception de la famille dans les pays de l'Est

À partir d'un grand nombre d'articles et de publications concernant les politiques de la population des pays de l'Est entre les années soixante et quatre-vingt-dix, l'auteure observe des manifestations de discours idéologiques contradictoires concernant la famille et des aménagements de ces législations. Même si on ne peut pas parler de politique familiale unique et homogène d'un pays de l'Est à l'autre, il n'en demeure pas moins que, dans l'ensemble, la famille est tantôt stigmatisée, tantôt encensée. En somme :

Cette tension structure toute l'histoire des politiques touchant à la famille dans ces pays: faut-il lutter contre ou promouvoir la famille? Quel risque y a-t-il à considérer la famille comme un contre-pouvoir à l'idéologie révolutionnaire, de l'ordre de l'intime, de la mémoire et du conservatisme, ou, au contraire, comme une cellule de base et d'édification de la société socialiste? La tentative de résolution de cette tension s'est donc traduite par des alternances, cycliques, de conceptions de la famille. Comme le dit également Alain Blum (2003), «l'enjeu du discours sur la famille marque toutes les étapes de l'histoire politique soviétique. Chaque retournement est marqué par une modification des politiques familiales. La famille est stigmatisée ou mise sur un piédestal.» Ces alternances et ces retournements expliquent aussi, selon nous, l'absence d'une politique familiale clairement identifiée et surtout autonome.

Extrait de Céline Lefèvre (2005), «Peut-on parler de politique familiale à l'Est?: entre politique de l'emploi et politique de lutte contre la pauvreté», *Informations sociales*, no 124, p. 7.

Lors du colloque *Regards sur la diversité des familles: mieux comprendre pour mieux soutenir*, M. Claude Martin a très bien présenté quatre défis importants pour l'action publique européenne ainsi que les effets contradictoires qu'ils engendraient. Ils se déclinent ainsi :

1. Faire face au déficit de naissances.
2. Faire face au vieillissement.
3. Promouvoir l'égalité homme-femme.
4. Faire face par la flexibilité de la main-d'œuvre à la mondialisation économique.



4.1.4 La famille comme valeur en soi

De nombreux signes montrent que les sociétés occidentales ont fait de grands progrès dans la compréhension des défis auxquels leur population fait face. Les politiques sociales se sont développées pour garantir la sécurité et la stabilité de la société civile. Il semble qu'on se rende compte aujourd'hui à quel point la famille joue un rôle crucial dans les problèmes que doivent résoudre les États modernes et dans les solutions qu'ils doivent promouvoir.

Est-il possible de croire qu'un État ou une société puissent s'intéresser à la famille pour sa valeur? Du fait des bouleversements qu'elle a connus, on hésite désormais à la désigner comme une institution, ce vocable évoquant une forme d'immuabilité qui ne convient plus à la famille contemporaine. Cependant, elle demeure le premier lieu de vie, d'apprentissage et de socialisation et remporte encore la palme dans tous les sondages sur les principales valeurs de notre existence.

4.2 Des enjeux sociaux

Les modifications dans les relations conjugales et familiales posent plusieurs défis sociaux. La reconnaissance de formes familiales plus ou moins marginales exige des efforts et du temps, du temps pour comprendre, mais aussi pour cerner, dans les formes en émergence, celles qui sont là pour rester et celles qui demeureront plutôt des exceptions. Les principaux enjeux examinés ici sont ceux liés à l'utilisation des mots désignant les nouvelles conditions de vie des familles.

Les scientifiques qui observent et tentent de comprendre les nouvelles réalités des familles proposent des mots pour désigner et classer ce qu'ils observent. Les enfants aussi imaginent et inventent des mots pour exprimer leur vécu familial. Pour le Conseil, il est essentiel de s'attarder sur la signification des nouveaux mots. Répondent-ils à un besoin réel et généralisé? Quelles sont les idées qu'ils véhiculent et les préjugés qu'ils peuvent parfois entretenir? Doit-on favoriser la création de nouveaux mots? Est-il possible d'adapter notre vocabulaire tout en respectant l'expérience personnelle et les trajectoires conjugales et familiales variées?

L'enjeu est important, puisqu'un vocabulaire à la pièce peut présenter certains risques dans la mesure où il est porteur de sens et de charge émotive, difficilement compatibles avec un consensus social et des désignations formelles. Lors du colloque, cinq panélistes de différents horizons sont venus partager leur vision de ces questions⁴⁵. Pour chacun,

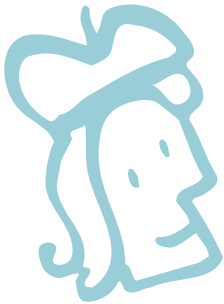
⁴⁵ Conseil de la famille et de l'enfance (2005). «Table ronde: les mots qui changent, les mots qui manquent», dans *Colloque «Regards sur la diversité des familles»: mieux comprendre pour mieux soutenir*, 10 et 11 mai 2005. [En ligne] <http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf>. (Site consulté le 3 octobre 2005).



il semble important d'examiner le choix des mots et la nouvelle terminologie désignant les relations familiales. En effet, l'apparition ou la généralisation de nouveaux mots peut être source de marginalisation et d'isolement.

Il faut être prudent dans l'utilisation du langage et ne pas oublier la force des mots. Comme la présentation de Françoise-Romaine Ouellette le suggérerait, nommer une réalité, c'est la rendre visible, c'est la classer, et c'est aussi lui accorder une certaine valeur. Sylvie Lévesque a également insisté sur la force des mots et sur leur pouvoir de discrimination : ils servent parfois à étiqueter des personnes qui s'écartent des normes ou à enfermer des réalités dans des cadres trop étroits. Michel Dorais abondait dans le même sens en dénonçant l'utilisation de certains mots trop lourds de sens pour être portés par les enfants.

L'utilisation des mots reflète notre vision du monde. Il faut s'interroger sur le sens à donner à l'apparition de nouveaux mots, tels que faux-père ou grand-maman de cœur, qui reflètent en eux-mêmes une certaine vision des nouvelles réalités familiales. Pour Françoise-Romaine Ouellette, l'usage des mots père et mère est instructif :



Aujourd'hui, deux tendances s'affrontent. D'un côté, plusieurs s'inquiètent des conflits de loyauté qui peuvent subvenir chez les enfants adoptés ou chez les enfants placés en foyer d'accueil. D'un autre côté, on reconnaît qu'un enfant peut avoir, avec sa belle-mère, une relation semblable à celle qu'il maintient avec sa mère, que les relations de type maternel ou paternel, pour un enfant, peuvent être réparties sur plusieurs personnes, que les fonctions parentales qui sont rattachées aux rôles de père et de mère, peuvent être partagées.

Il faut être prudent dans la création de nouveaux mots, car nommer une réalité, c'est la faire entrer dans nos conceptions. Par ailleurs, la création de néologismes doit obéir à quatre critères présentés par le linguiste Guy Bertrand : la nécessité, la conformité au génie de la langue, la capacité d'intégration et de dérivation et la facilité d'assimilation et de diffusion. Selon l'exemple précédent, il pourrait s'avérer avantageux de réhabiliter des mots déjà existants. La linguistique nous donne l'exemple des mots comme *compère* et *commère*, qui désignaient autrefois le parrain et la marraine d'un enfant.



Il faut aussi être prudent dans l'utilisation généralisée de mots qui servent, avant tout, des intérêts d'experts pour décrire des situations parfois très complexes. Le sens commun, dans ce cas-ci, peut altérer une partie du sens accordé à ce mot et perpétuer des confusions ou des tensions sociales. Claude Martin a jugé nécessaire de faire cette précision en donnant l'exemple de l'emploi de la notion de *famille monoparentale*. La création de cette notion devait servir, au départ, aux sociologues afin de nommer une réalité qu'ils observaient de plus en plus. Au moment de sa création, les scientifiques ne se sont pas attardés aux connotations péjoratives ou à l'enfermement dans un cadre restreint, puisque cela n'était pas leur visée.

La terminologie juridique et la reconnaissance légale des réalités familiales sont également très complexes et semblent très spécifiques. Pour les non-initiés, il semble hasardeux de chercher à s'appropriier le sens de cette terminologie. La présentation fort intéressante de Renée Joyal à propos de la filiation en droit a démontré la complexité de cette notion ainsi que des concepts qui lui sont associés, comme ceux de parenté et de parentalité.

Les panélistes ont donné plusieurs exemples de l'usage impropre, voire parfois malheureux, de certains mots. L'adjectif *monoparental*, souvent associé à la pauvreté, laisse sous-entendre que les enfants n'ont qu'un seul parent, alors qu'ils peuvent poursuivre leur relation avec les deux, tout en ne vivant qu'avec un seul de leurs parents à la fois. L'adjectif *recomposé*, qui signifie «remettre dans une forme nouvelle», ne tient pas compte du fait que toute famille est composée ou en voie de recomposition, puisque, chaque fois qu'on y ajoute un membre, la famille change. L'adjectif *homoparental*, quant à lui, met l'accent sur l'activité ou l'orientation sexuelles des parents, caractéristiques qui ne présentent pas forcément d'intérêt pour décrire les conditions de vie des enfants concernés.

En somme et compte tenu de la force des mots, il apparaît essentiel de bien cerner les visées poursuivies dans la création et la généralisation de mots. Il peut s'avérer parfois judicieux de réserver certaines terminologies aux usages scientifiques et spécialisés. Si nous devons en venir au choix d'une nouvelle terminologie, nous devons faire preuve de respect envers les individus, ne pas chercher à les étiqueter et nous interroger sur les stéréotypes et préjugés qu'elle peut inspirer à l'usage.



4.3 Des enjeux pour les familles

Les nouvelles réalités familiales ainsi que les nouveaux liens qui s'y tissent entraînent de nouveaux défis pour les familles.

Le Conseil a examiné, à partir de la consultation, les enjeux pour les familles autour de deux thèmes, soit le besoin d'arrimage entre les besoins des familles et les services publics et le besoin de reconnaissance de certains liens familiaux.

Les résultats de la consultation ont fourni une grande quantité de matériel de réflexion. Le Conseil de la famille et de l'enfance, tout en prenant en compte dans ses réflexions l'ensemble des aspects abordés, doit regrouper ceux qu'il souhaite prendre en considération pour l'élaboration des recommandations qu'il adresse au gouvernement. Il retient les grandes préoccupations des répondants ainsi que les principales conclusions des conférenciers du colloque dans certains cas, du moins celles qui lui apparaissent les plus englobantes et d'intérêt général.

4.3.1 *Besoin de reconnaissance des parents, des familles, de ce qu'elles réalisent*

Le besoin de reconnaissance est ressorti tout au long de la consultation. Il s'est particulièrement exprimé à l'égard des nouvelles exigences sociales, économiques, conjugales et familiales que les parents doivent satisfaire de nos jours. Ce besoin se partage toutefois entre le désir d'autonomie familiale et la dépendance envers l'État afin de créer les conditions sociales nécessaires au bien-être des familles.

Les répondants déplorent l'absence de mesures concrètes en maintien à domicile et de soutien aux proches aidants. Ils dénoncent du même souffle la vision utilitariste des solidarités familiales.

En général, les répondants ont l'impression que les milieux éducatifs ont peu de considération pour les réalités des familles contemporaines. Les parents d'aujourd'hui sont plus instruits et ils veulent s'impliquer dans la réussite de leur enfant.

Les familles souhaitent être considérées comme de véritables partenaires dans le secteur de la santé et des services sociaux. Selon les répondants, ce facteur est essentiel et permet aux familles de se voir comme des collaboratrices à la solution et non pas comme la source du problème.



En ce qui a trait aux lieux de loisirs et aux espaces de sociabilité, les besoins sont bien présents. Il est regrettable que les familles avec jeunes enfants se sentent exclues de certains lieux publics. Encore ici, on prend conscience des influences sociales et de l'effet de la tendance à l'individualisme, qui fait en sorte que la grande majorité des gens ne se sentent pas responsables du bien-être des jeunes familles.

Le rôle de la famille élargie est important, et les grands-parents peuvent apporter un soutien précieux au rôle parental. On souhaite faire appel davantage aux jeunes retraités en forme, car ils représentent des alliés des enfants et des familles. Les Maisons des grands-parents, pourraient ainsi être appelées à se multiplier, des aînés y jouant un rôle grand parental auprès d'enfants de leur quartier.

En somme, ce n'est pas une reconnaissance légale des liens « vécus » qui est souhaitée ; cette reconnaissance passerait davantage par une acceptation et une compréhension des liens et des réalités familiales de la part des acteurs qui sont en contact avec les familles.

4.3.2 *Les irritants et les incohérences du système*

Nous avons noté que les répondants rapportaient un manque de vision globale en général. Pour plusieurs, les mesures fiscales manquent de cohérence. Les répondants ont l'impression qu'on oriente les ressources vers les besoins les plus criants sans égard aux besoins à moyen et à long terme, créant ainsi dans l'immédiat une iniquité entre les familles, iniquité pouvant être la source d'une détérioration d'une situation jugée au départ comme « passable ».

L'inégalité des services de santé d'un territoire à l'autre irrite aussi. On a l'impression encore que les besoins des individus et des familles ne seront considérés que s'ils remplissent certains critères.

Les décideurs des différents ordres de gouvernement (municipal, provincial, fédéral, et même à l'échelle internationale) doivent être engagés envers le bien-être des familles. Il est essentiel d'avoir une approche globale des interventions pour la famille ; il faut agir sur tous les aspects du milieu de vie et pas seulement sur quelques éléments particuliers à certaines familles. On souhaite que le gouvernement impose des réglementations plus axées sur une vision de développement social et durable.



4.3.3 *Les difficultés psychologiques et matérielles des parents*

Les difficultés psychologiques et matérielles des parents sont variées. Elles sont rapportées dans plusieurs cas, mais particulièrement au regard des conditions économiques et des transitions familiales.

Les principaux éléments irritants sont liés au manque de flexibilité et d'adaptation. On considère que les milieux éducatifs, par exemple, ne tiennent pas assez compte de la pauvreté des familles dans la planification d'activités et de sorties éducatives.

Sur le plan financier, les familles ayant des enfants en garde partagée font également face aux lacunes et aux incohérences du système qui compromettent l'amélioration des conditions de vie des enfants : les difficultés de gestion des allocations familiales dans les cas de séparation et le manque de cohérence entre les pensions alimentaires et l'aide sociale sont dénoncés.

Les difficultés sont importantes dans les moments de transition et les périodes de crise. On souhaite un soutien ponctuel actif, un appui moral dont les jeunes parents ont besoin lors d'une grossesse ou d'une maternité difficiles, un soutien concret aux familles : lignes d'écoute, groupes de soutien, dépistage, etc.

On dénonce le manque d'accessibilité et d'adéquation des logements sociaux, les problèmes d'accession à la propriété pour les jeunes familles, les difficultés liées à la recherche d'un logement salubre à prix raisonnable, les appartements mal adaptés aux familles nombreuses, le manque d'espace de jeux pour les enfants, les problèmes d'isolation et d'insonorisation, etc. De façon générale, on considère que le marché locatif n'accueille pas facilement les familles.

4.3.4 *Les besoins de soutien*

Les répondants souhaitent des améliorations en matière de soutien aux familles en général et de soutien financier en particulier.

Les règles fiscales et les mesures de soutien économique seraient trop complexes et variables aux dires des répondants. Elles ne permettent pas de soutenir les familles en périodes de transition. De plus, la complexité des déclarations d'impôt et la variabilité des mesures créent de l'incertitude et de l'incompréhension chez les parents québécois.

Les familles en général et les proches aidants en particulier soulignent, dans un premier temps, qu'ils ont l'impression qu'il faut se battre constamment pour recevoir les services adaptés, que les ressources sont insuffisantes et qu'ils ne reçoivent pas toujours une information juste et valide.

À l'égard du milieu communautaire, le plus grand besoin des familles serait le soutien, car, de nos jours, les familles vivent souvent loin de la famille élargie, ce qui fait que l'aide qui était apportée par les parents et la parenté existe moins qu'auparavant.

4.3.5 *Le manque de temps*

Ce thème est sous-jacent à l'ensemble des questions. Il a été bien documenté dans plusieurs travaux du Conseil au cours des dernières années.

Le manque de flexibilité des heures de service dans le domaine de la santé et des services sociaux fait en sorte qu'on ne prend pas en considération la réalité des parents qui sont tous les deux sur le marché du travail.

Devant le manque de temps auquel les familles font face quotidiennement, on doit planifier un meilleur arrimage entre les services de proximité et réduire la distance ou le temps de déplacement entre les services (CPE, école, épicerie), les équipements de loisirs et la maison.

À la recherche de solutions

À la lumière des principales conclusions des conférenciers du colloque ainsi que des réponses recueillies lors de la consultation, le Conseil retient qu'il est essentiel :

- d'harmoniser les interventions gouvernementales ;
- de mettre en place les conditions nécessaires pour que toutes les familles puissent réaliser leur projet de vie ;
- de permettre aux familles de faire de vrais choix, dont les conséquences ne sont pas démesurées.



■ *Place des organismes communautaires*

Le secteur communautaire pourrait jouer un rôle important dans la recherche de solutions à la course contre la montre, selon Jacques Dufresne :

Le débat politique actuel donne l'impression que la société se réduit à deux camps opposés, le marché et l'État, et que ce qui est donné à l'un est enlevé à l'autre. C'est une grave erreur. Il existe une zone intermédiaire qu'on appelle de divers noms : troisième secteur, sphère du don, le secteur communautaire. [...] Cette philia, ce secteur communautaire, subit l'assaut simultanément de l'État et du marché. Il faudrait renverser cette tendance, faire en sorte que ce soit le lien communautaire retrouvé qui recivilise le marché et l'État. Ce qui suppose que la communauté et la famille qui en fait partie deviennent le premier souci des élus. [...] Le manque de temps pour les choses essentielles que sont les rapports humains est un exemple des obstacles qu'il faut éliminer.

4.4 Des recommandations pour une politique familiale globale

À la suite de la démarche de réflexion et de consultation effectuée pour les besoins du présent Avis, le Conseil de la famille et de l'enfance distingue quatre dimensions essentielles à la politique familiale : le rayonnement, la visée, la portée et la durée. Mais d'abord, il insiste sur la réalisation d'un préalable.

Le préalable : un portrait statistique plus complet

Afin de mieux comprendre et de mieux soutenir les familles, il est nécessaire d'avoir des données statistiques plus précises concernant les familles en général, et en particulier les familles avec enfant.

Les données statistiques ne rendent pas compte des nouvelles réalités familiales et des trajectoires ; nous avons besoin d'un portrait scientifique de la famille au Québec, un portrait qui permet de décrire la structure familiale et la dynamique dans lesquelles vivent les enfants et qui tient compte de la coparentalité. Les données issues des enquêtes de recensement, si riches soient telles, donnent peu d'indication sur la véritable situation de la garde partagée, par exemple, ni sur les recompositions familiales.



Les données dont nous disposons peuvent donner une fausse impression sur la répartition des familles. Elles ne permettent pas toujours de nuancer les situations et d'observer les transitions familiales. Nous avons besoin d'un portrait large qui permet de décrire la diversité des situations familiales et de situer la spécificité dans l'ensemble. De plus, le suivi des données pourrait servir à reconnaître les tendances émergentes ou au contraire à cerner les cas qui demeureront des extrêmes ou des exceptions. Cela est un préalable, car il n'est pas réaliste de prendre des décisions éclairées sans un portrait exhaustif.



4.4.1 *Le rayonnement : une action horizontale*

L'action gouvernementale doit promouvoir le bien-être des familles auprès de l'ensemble des acteurs sociaux et des décideurs. Pour que la famille devienne une réelle préoccupation transversale, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine doit sans cesse défendre une approche famille. Les représentations et les incitations devraient être intensifiées auprès des organisations publiques et privées et à tous les échelons, y compris auprès des organisations locales.

Favoriser l'adaptation des organisations privées aux réalités familiales

Les entreprises privées sont en retard en ce qui a trait à leur implication dans l'amélioration des conditions de vie des familles. Les entreprises qui offrent des biens et des services tiennent rarement compte des besoins des familles en général et encore moins de la pluralité des besoins selon la structure familiale. On s'explique mal que certains commerces publics refusent l'accès aux familles avec jeunes enfants ou que les tarifs familiaux soient peu adaptés aux familles avec plus de deux enfants.

Comme employeurs, encore trop peu d'entreprises privées offrent des mesures de conciliation famille-travail.

L'État doit veiller à corriger ces situations et inciter les entreprises privées à tenir compte des familles. Des mesures incitatives, telles des prix de reconnaissance, nous apparaissent plus favorable que des mesures coercitives pour susciter des changements favorables aux familles dans ce secteur.

Favoriser l'implication des acteurs locaux, comme les municipalités

Le milieu de vie influence quotidiennement le bien-être des familles et il est une ressource de premier plan. Le Conseil de la famille et de l'enfance reconnaît et salue les avancées dans l'élaboration et la mise en place de politiques familiales municipales. Cependant, il observe le chemin qui reste à faire et il est conscient des multiples réalités familiales avec lesquelles les municipalités et les communautés doivent composer.



Afin d'apporter sa contribution, le Conseil de la famille et de l'enfance en a fait un de ses champs d'observation et a entrepris des travaux sur ce thème. Un avis sur le rôle des municipalités sera prochainement rendu public.⁴⁶

Il faut reconnaître les ressources du milieu, soutenir les associations de familles et de quartier qui existent ou cherchent à émerger et permettre aux communautés de jouer pleinement leur rôle. L'État doit favoriser la prise en compte du fait familial à l'échelle locale, en particulier en encourageant la représentation publique des familles.

4.4.2 *La visée : une harmonisation entre l'intervention étatique et la réalité des parents et des familles*

À maintes reprises, le Conseil a pu constater que les familles souhaitent à la fois un soutien et une reconnaissance étatiques de leur vécu conjugal et familial et une marge de manœuvre et une liberté dans leurs choix personnels et familiaux. Au moment de la consultation, les répondants ont exprimé un désir d'autonomie à l'égard de l'État et des difficultés de collaboration avec les grands systèmes (éducation, justice, santé). Ils semblent dénoncer l'impact de la lourdeur et de la complexité de l'appareil gouvernemental québécois.

La diversité des liens familiaux et l'émergence de nouvelles conceptions de ces liens font appel à une plus grande tolérance dans la population. En général, la coexistence de différentes formes familiales et l'acceptation de la diversité semblent assez bien se vivre. Dans certains cas toutefois, une reconnaissance plus formelle semble nécessaire puisqu'il demeure des résistances à diminuer.

L'harmonisation entre l'intervention étatique et le vécu familial implique une reconnaissance à tous les points de vue. Le manque de continuité à l'intérieur de l'appareil gouvernemental est, à ce titre, regrettable : comment les parents peuvent-ils interpréter le fait que certaines structures étatiques reconnaissent une plus grande diversité de structures familiales et que cela semble leur être profitable alors que d'autres s'en tiennent aux compositions « traditionnelles »?

⁴⁶ Conseil de la famille et de l'enfance. Créer des environnements propices avec les familles : le défi des politiques municipales, avis. À paraître.

Faire en sorte que la diversité soit perçue comme une richesse collective

Les résultats de la consultation montrent bien que la très grande majorité des répondants font preuve de tolérance envers la diversité des liens familiaux. Ne devrait-on pas dépasser cette acceptation passive et aborder les différences de manière plus proactive, voir leurs forces et envisager comment elles pourraient être des modèles à suivre lorsqu'elles sont en harmonie avec les valeurs de notre société?

De l'avis du Conseil de la famille et de l'enfance, il serait temps de voir la diversité familiale non seulement comme une pluralité de caractéristiques à laquelle la société doit s'adapter, mais réellement comme un véritable moteur d'avancement et d'amélioration des conditions de vie familiale.

L'État a un rôle essentiel à jouer dans ce sens. Il doit rendre visibles et faire connaître les avantages que peut comporter la diversité. Bien que la recherche du bien-être familial engendre de plus en plus de remises en question et de transitions, peut-elle symboliser une société en recherche de dépassement, en progression?

4.4.3 *La portée : des facteurs de cohérence pour une politique familiale globale*

L'examen des réponses de la consultation fait ressortir un besoin de cohérence dans l'action gouvernementale. Les répondants reconnaissent le chemin parcouru, mais ils s'attendent à une politique familiale globale, visible et intégrée.

Celle-ci devrait prendre en considération trois facteurs de cohérence, trois critères auxquels toute mesure ou tout service devrait répondre. Le premier est de **tenir compte du coût de l'enfant**. Le deuxième est de **reconnaître aux parents la possibilité de faire des choix de vie**. Le troisième est de **donner accès aux outils permettant de réaliser le projet familial**; ce dernier élément fait appel à la capacité d'assurer l'autonomie des familles par l'éducation, les services sociosanitaires, les mesures de conciliation famille-travail et les ressources financières.

L'État doit s'assurer que toute mesure gouvernementale ou que tout service public tient compte de ces trois facteurs de cohérence.

4.4.4 *La durée : une stabilité et une pérennité des mesures*

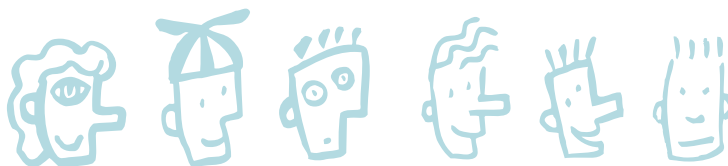
Dans un contexte d'instabilité économique, de diversité des liens familiaux et de mouvance des parcours conjugaux et familiaux, les parents ont besoin de sentir une certaine stabilité dans les mesures de soutien qui leur sont consenties.

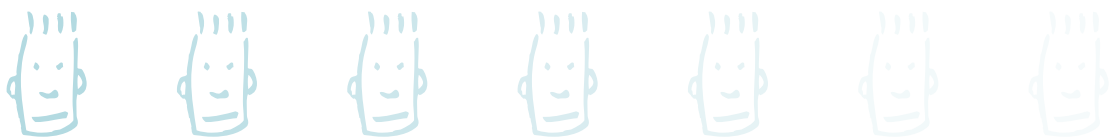
Bien que généralement les nouvelles mesures soient mises en place dans la perspective d'améliorer le soutien aux familles, il n'en demeure pas moins que les changements peuvent être déstabilisants pour les parents, lorsqu'ils ne sont pas jugés comme carrément défavorables. Il est important que l'aide financière consentie aux familles présente le plus possible un caractère de stabilité.

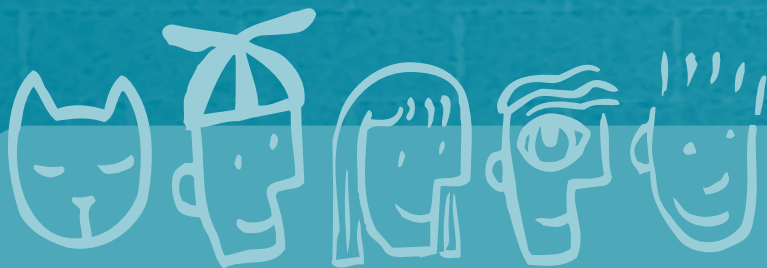
Il n'est pas favorable que les jeunes parents québécois connaissent plusieurs modifications de mesures sur une courte période. Il est important pour eux de pouvoir compter sur l'aide la plus prévisible possible dans la planification du projet familial. En général, la complexité des mesures et des règles fiscales font en sorte que les parents ont de la difficulté à s'y retrouver et peuvent difficilement planifier ou prévoir un budget familial en fonction des variations dans l'aide gouvernementale consentie.

Par ailleurs, il pourrait s'avérer avantageux de s'inspirer de la politique familiale de pays reconnus pour leur action favorable aux familles. La France, par exemple, se distingue parmi les nations occidentales par son taux de natalité de 1,9 enfant. On reconnaît la stabilité des mesures familiales comme un des facteurs explicatifs.

Le Conseil de la famille et de l'enfance souhaite la planification de mécanismes favorisant la stabilité des mesures. Dans ce dessein, l'État doit se servir des outils à sa disposition, tels des mécanismes d'évaluation cyclique et de révision de son action tous les cinq ou sept ans accompagnés de mécanismes de consultation publique.







Conclusion

Cet Avis sur la diversité des familles a montré que, dans un contexte social en évolution rapide depuis quelques décennies, les familles elles-mêmes ont vécu des bouleversements sans précédent. Elles se sont profondément modifiées dans leurs structures, dans leurs trajectoires et dans leurs modes de vie. Plusieurs concepts sociologiques ou anthropologiques se sont attachés à en définir les contours actuels et à en accompagner les mutations. Il reste que la définition de la famille, aussi évocateur que puisse être ce mot pour chacun d'entre nous, demeure un exercice complexe. Le Conseil a cherché à mieux cerner cette évolution en replaçant sa réflexion sur notre conception de la famille et de son rôle dans une perspective sociohistorique. L'examen de trois modèles familiaux, représentatifs de phases successives de l'organisation sociale, nous amène à constater la force des représentations et des valeurs que nous associons à la famille.

Au cours de l'élaboration du présent Avis, le Conseil a davantage cherché à centrer sa réflexion sur la compréhension collective que nous avons de la famille. Il a choisi de porter une attention particulière au sens du lien qui unit parents et enfants et à son évolution. Dans la mouvance actuelle des familles, les contours familiaux deviennent plus difficiles à tracer, et peut-être devrions-nous davantage parler de l'environnement familial qui s'organise autour de l'enfant plutôt que de sa famille au sens unique et singulier de ce terme. La prise en considération de l'environnement familial de l'enfant favorise la compréhension de la pluralité des situations familiales et, en conséquence, la conception de politiques et de programmes mieux adaptés à cette réalité.



La consultation qu'il a menée au cours du colloque *Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir* a permis au Conseil de recueillir les perceptions des participants à cet égard. Ils ont pu exprimer leurs attentes d'une meilleure reconnaissance de la réalité des familles contemporaines, et, tout particulièrement, de ce que signifie aujourd'hui «être parent». Il en ressort que les parents sont désireux de jouer leur rôle parental et de contribuer à l'épanouissement de leurs enfants, par l'éducation, la transmission de leurs valeurs et l'exercice général de leur responsabilité à leur égard. Toutefois, ils mettent en évidence les défis auxquels ils font face dans ce rôle et le besoin que l'État et la société s'engagent auprès d'eux pour créer les conditions sociales nécessaires au bien-être familial. Ces défis sont d'autant plus grands que les conditions dans lesquelles s'exerce la responsabilité parentale sont diversifiées, tant sur le plan de la structure familiale que sur celui des conditions de vie et de la culture vécue.

Les propos recueillis au cours de ce colloque rejoignent ceux que le Conseil collecte au fil des rencontres avec les acteurs sociaux les plus impliqués auprès des familles ainsi que ceux qui proviennent des consultations que le Conseil mène pour élaborer ses divers travaux. Ils nous incitent à mener une réflexion globale sur notre vision collective de la famille et sur les dimensions à prendre en compte afin de dessiner une politique familiale qui engage vers l'avenir.

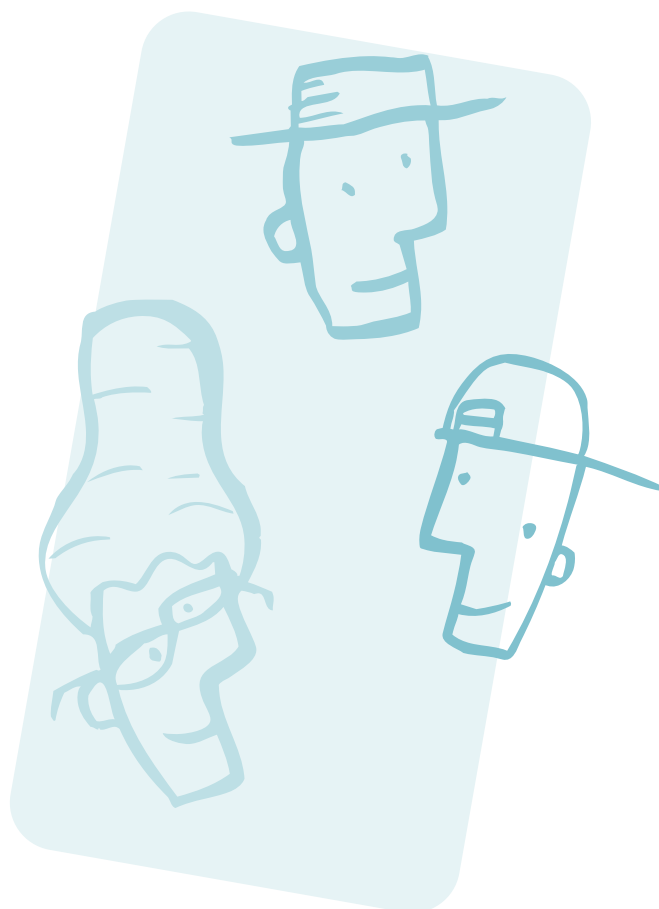
Un préalable s'impose : il nous faut améliorer la connaissance de l'information existante sur les familles et les enfants. Les études et les recherches statistiques doivent raffiner leurs méthodologies pour permettre une saisie des trajectoires familiales dans leurs aspects dynamiques.

L'engagement collectif envers les familles doit se refléter dans le **rayonnement** donné à la politique familiale. Pour que les familles occupent une place de choix dans la vie sociale, la politique doit exercer son action de manière transversale et intensifier son action auprès d'un vaste ensemble d'organismes publics et privés. Ce sont non seulement les ministères et organismes gouvernementaux qui doivent se sentir interpellés, mais aussi les grands réseaux d'intervention, les entreprises privées et l'ensemble des acteurs sociaux. Cet effort doit porter autant à l'échelle nationale que régionale et locale.

La diversité des familles appelle un renouveau des **visées** de la politique familiale. L'harmonisation de l'intervention publique au vécu familial doit nous inciter à aborder cette diversité de manière proactive. La grande majorité des familles font preuve d'une grande capacité d'adaptation ; l'action publique doit les accompagner dans les transitions qu'elles vivent et montrer, elle aussi, son aptitude à prendre en compte l'évolution des familles et du contexte dans lequel elles vivent.

La cohérence des actions publiques est l'un des objectifs majeurs que doit viser la réorganisation de la politique familiale. La prise en compte du coût de l'enfant est l'un des facteurs centraux de cette cohérence. C'est le moyen de compenser les charges financières qu'assument celles et ceux qui prennent en charge les enfants ou les membres les plus vulnérables de notre société. La **portée** de la politique familiale doit également viser à garantir le plus grand respect des choix de vie. Cet objectif réclame que les mesures gouvernementales reconnaissent davantage la diversité des modèles familiaux et qu'elles cherchent à mieux soutenir les adultes qui assument un rôle significatif d'éducation auprès de leurs enfants, quelle que soit leur situation conjugale ou familiale. L'accès aux outils permettant la réalisation du projet familial constitue le troisième facteur garantissant l'autonomie des familles.

Enfin, dans un contexte marqué par l'incertitude économique et la mouvance des parcours personnels et familiaux, une plus grande assurance de la pérennité du soutien est un signal positif donné aux familles. Les mesures et les interventions publiques destinées aux familles doivent s'inscrire dans le long terme. La **durée** et la stabilité des mesures de soutien sont des éléments centraux de la planification du projet familial.





Bibliographie

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (1996).

« L'immense fonction de la famille dans le développement des jeunes », *Virage*, vol. 2, no 2. [En ligne] <http://www.acsm-ca.qc.ca/virage/enfance-jeunesse-famille/immence-fonction.html> (Site consulté le 19 septembre 2005).

BELLEAU, Hélène (2004). « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », dans Gilles Pronovost (sous la dir. de). *Enfances, Familles, Générations*, no 1. [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/008891ar.html> (Site consulté le 31 mars 2005).

BOWLBY, John (1978). *Attachement et perte : l'attachement*, vol. 1, Paris, Presses Universitaires de France, 539 p.

BROUSSEAU, Michèle, Marie SIMARD et Marie-Claude PAQUETTE (2004). « Perception du fonctionnement familial de parents négligents et non négligents », dans Carl Lacharité et Gilles Pronovost (sous la dir. de). *Comprendre la famille : actes du 7^e symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, [131]-151 p.

COMMAILLE, Jacques et Claude MARTIN (1998). *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Éditions, 199 p. (Société).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1995). *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, Québec, Conseil de la famille, 49 p. (Études et recherches; 7) (Gouvernement du Québec).



CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2006). *Créer des environnements propices avec les familles : le défi des politiques municipales : avis*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. (Gouvernement du Québec)

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *5 bilans et perspectives : le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 224 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). Colloque «*Regards sur la diversité des familles*» : mieux comprendre pour mieux soutenir, 10 et 11 mai 2005. [En ligne] <http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Site consulté le 3 octobre 2005) (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille?*, avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 91 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Les parents au quotidien : le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 95 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude : le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 119 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2000). *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles, avis*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 40 p. (Gouvernement du Québec).

CORBEIL, Christine et Francine DESCARRIES (sous la dir. de) (2003). «Familles en mutations», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, 225 p.

DANDURAND, Renée B., Pierre LEFEBVRE et Jean-Pierre LAMOUREUX (sous la dir. de) (1998). *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000? : actes du colloque international du 65^e congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences*, Paris ; Montréal, L'Harmattan, 323 p.

DESJARDINS, Lucie (1999). «Compétence parentale et modalités de garde», *Le Journal du Barreau*, vol. 30, no 9. [En ligne] <http://www.barreau.qc.ca/journal/frameset.asp?article=/journal/vol31/no9/competence-parentale.html> (Site consulté le 19 septembre 2005).

DESLAURIERS, Jean-Martin (2002). «L'évolution du rôle du père au Québec», *Intervention*, no 116, p. 145-157. [En ligne] http://www.graveardec.uqam.ca/prospere/pages/pdf/Article_pathistoire.pdf (Site consulté le 3 octobre 2005).

DORTIER, Jean-François (sous la dir. de) (2002). *Familles: permanence et métamorphoses: histoire, recomposition, parenté, transmission*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 312 p.

ÉDUCALOI. *La filiation: le lien légal entre le parent et l'enfant*. [En ligne] <http://www.educaloi.qc.ca/loi/parents/368> (Site consulté le 19 septembre 2005).

FORTIN, Andrée (1994). « La famille, premier et ultime recours », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la dir. de). *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. [947]-962.

GODELIER, Maurice (2004). *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 678 p.

GOUBAU, Dominique (2000). « Open adoption in Canada », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (sous la dir. de). *Parents de sang Parents adoptifs: approches juridiques et anthropologiques de l'adoption France, Europe, USA, Canada*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 63-85. (La collection droit & société; 29).

HELFTER, Caroline (2005). « Le couple, une affaire d'État? », *Informations sociales*, no 122 p. 139-140.

LACOURSE, Marie-Thérèse (1999). *Famille et société*, 2^e éd., Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 356 p.

LANGLOIS, Simon (2005). « Le Québec du XXI^e siècle: une société en profonde mutation », dans Michel Venne (sous la dir. de). *L'annuaire du Québec 2004*, Saint-Laurent, Fides, 136 -139 p.

LE CAMUS, Jean (2000). *Le vrai rôle du père*, Paris, Éditions Odile Jacob, 193 p.

LEFÈVRE, Céline (2005). « Peut-on parler de politique familiale à l'Est?: entre politique de l'emploi et politique de lutte contre la pauvreté », *Informations sociales*, no 124, p. 7.

LEGENDRE, Rénauld (sous la dir. de) (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e éd., Montréal, Guérin éditeur Ltée, 1500 p. (Éducation 2000).

MARTIN, Claude et Blanche LE BIHAN-YOUIYOU (2005). « Vivre sous pression: l'inconciliable vie quotidienne dans l'après-divorce », *Informations sociales*, no 122, p. 64-75.

MARTIN, Claude (2004). *L'enfant au centre des politiques sociales européennes*, Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille. [En ligne]. <http://www.oif.ac.at/sdf/sdf03-04-Martin.pdf> (Site consulté le 15 novembre 2005).

MARTIN, Claude (2003). *La parentalité en questions: perspectives sociologiques*, Paris, Haut Conseil de la Population de la Famille, 63 p.

MCDONALD, Peter (2002). «Les politiques de la fécondité: l'éventail des possibilités», *Population*, vol. 57, no 3, p. 423-456.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Natalité et interventions publiques*, Québec, Direction des communications, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 52 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Portraits de politiques familiales: situations dans onze pays développés*, Québec, Direction des communications, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 127 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Direction des relations publiques et des communications, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 349 p. (Gouvernement du Québec).

NOËL, Alain (2004). «Comment situer les politiques publiques de soutien économique aux familles québécoises par rapport à ce qui se fait ailleurs?», dans *Les Actes du Forum Soutien économique aux familles, oui, mais comment?* Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 26-27.

PARTENARITAT FAMILLES EN MOUVANCE ET DYNAMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELLES (2001). *Visions de la famille: les conceptions de la paternité, de la maternité et de la famille et leurs ancrages dans les savoirs et l'expérience: actes du colloque*, 1^{er} et 2 février 2001, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et société, 171 p.

POTVIN, Pierre et autres (1999). «Risque d'abandon scolaire, style parental et participation parentale au suivi scolaire», *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 24, no 4, p. 441-453.

QUÉBEC (PROVINCE) (2003). Code civil Québec = Québec civil code, Montréal, Wilson & Lafleur, 1851 p. (Collection Codes et recueils).

QUENTEL, Jean-Claude (2001). «Parentalité, parenté, paternité», dans Daniel Coum (sous la dir. de). *Des parents! À quoi sa sert?* Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, p. 74-97.

ROCHER, Guy (1969). *Introduction à la sociologie: l'organisation sociale*, Tome 2, Ville LaSalle, Hurtubise HMH, 309 p. (Regards sur la réalité sociale).

SCHLESINGER, Ben (1999). *Les forces de la famille : renforcer les points positifs*, Ottawa, l'Institut Vanier de la Famille, 50 p. (Tendances contemporaines de la famille).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE POUR LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE (2005). *Prévalence de la pluriparentalité choisie dans un échantillon de mères lesbiennes*, communiqué de presse, 20 mars. [En ligne]
<http://www.psy.ulaval.ca/~sgrp/comm2005/sgrp-2005-0077.htm>
(Site consulté le 26 septembre 2005).

THÉRY, Irène et Marie-Thérèse MEULDERS-KLEIN. Les recompositions familiales d'aujourd'hui. [En ligne] <http://www.chez.com/b105/lectures/meulders.htm> (Site consulté le 3 octobre 2005).

THÉRY, Irène (1998). *Couple, filiation et parenté aujourd'hui : le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Édition Odile Jacob/La Documentation française, 413 p.

VALOIS, Jocelyne (1998). *Sociologie de la famille au Québec*, Anjou, Les Éditions CEC inc., 333 p.





Composition

du Conseil de la famille et de l'enfance

MEMBRES

BLAIS, Marguerite

Présidente

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

AMIOT, Suzanne

Ex vice-présidente

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
Montréal

CHABOT, Louise

1^{ère} Vice-présidente

Centrale des syndicats du Québec
Montréal

Vice-présidente

Conseil de la famille et de l'enfance

COUTURE, Suzanne

Conseillère municipale de la ville de Val-d'Or
Val-d'Or

COWELL-POITRAS, Jane

Conseillère municipale de la ville de Montréal
Arrondissement de Lachine
Montréal

LABRECQUE, Huguette

Responsable du

Comité de travail invisible

Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas)
Saint-Jean-Chrysostome



LABRECQUE-DUCHESNEAU, Maria
Directrice générale
Au cœur des familles agricoles
Mariville

PRUD'HOMME, Gilles
Directeur général
Entraide pour hommes de Montréal
Montréal

RIGAUD, Guerline
Directrice générale
Maison Sam X
Montréal

ROY, Josée
Adjointe au comité exécutif
Confédération des syndicats nationaux
Montréal

RYAN, Monique
Avocate
Montréal

SIOUI, Marjolaine
Coordonnatrice du secteur
de la petite enfance
Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador
Wendake

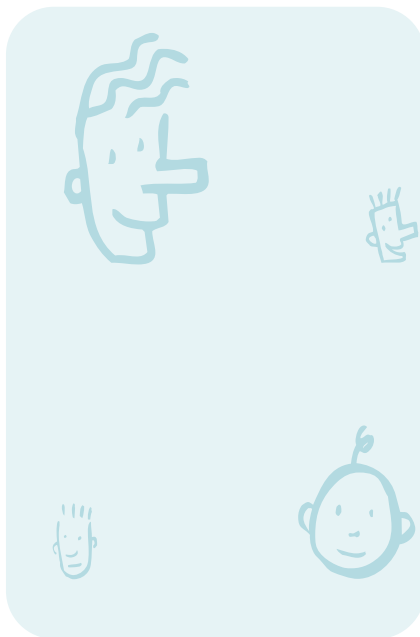
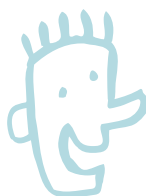
THÉRIAULT, Jean-Nil
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis
et Président de l'Association des Centres Jeunesse du Québec
Rimouski

MEMBRE DÉSIGNÉE

GAMACHE, Micheline
Sous-ministre adjointe
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

BITAUDEAU, Isabelle



Annexe

Guide de consultation

Dans le cadre du colloque qui aura lieu les 10 et 11 mai 2005 au Holiday Inn Select de Montréal



Regard Sur la diversité des familles

Mieux comprendre pour mieux soutenir



Conseil de la famille
et de l'enfance



Recherche et rédaction :
Chantale Dumont, analyste-conseil

Coordination :
Isabelle Bitadeau, secrétaire générale

Responsable des communications :
Odette Plante

La traduction et la reproduction totale ou partielle
de ce guide de consultation sont autorisées à condition
que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800, 8^e étage
Québec (Qc) G1R 6B5
Site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca
Courriel : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

ISBN : 2-550-44386-1
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec – 2005
Mai 2005

Mot de la présidente

La diversité et la complexité des réalités familiales contemporaines s'observent de plus en plus. D'abord, on remarque la pluralité des modèles familiaux. Il y a les familles biparentales, intactes ou recomposées, et les familles monoparentales, par choix ou comme conséquence d'une rupture conjugale. Il y a des familles avec parents hétérosexuels ou homosexuels, des familles avec fratrie composée, avec ou sans garde partagée, etc. Il y a aussi les familles «composées» sur la base d'affinité, d'intégration ou d'adoption. Les liens biologiques ne sont plus les seuls liens familiaux légitimes.

On remarque ensuite la mouvance et la diversité des trajectoires conjugales et familiales. Les cycles de vie conjugale et parentale se succèdent et s'entrecroisent parfois. Ils sont aussi tributaires des trajectoires professionnelles souvent sinueuses. De plus, avec l'augmentation de l'espérance de vie, le cycle de vie familiale s'allonge et les relations entre les générations sont à réinventer.

Les changements socioculturels ont également modifié l'exercice de la parentalité. Dans son dernier rapport annuel, le Conseil constatait que les changements de la famille québécoise sont observables dans les rôles parentaux tels qu'ils sont exercés dans le concret de la vie quotidienne. Si les fonctions familiales traditionnelles demeurent assez stables, on constate en revanche que la manière dont les parents assument leur rôle est marquée à la fois par la continuité, le changement et l'émergence de nouveaux modèles.

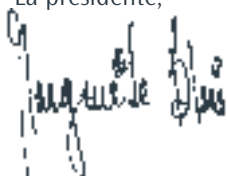
Les effets observables des changements familiaux sont le manque de repères pour bien comprendre les familles, le manque de mots pour exprimer les nouveaux liens familiaux, le décalage entre besoins et services disponibles pour les familles et ils questionnent le sens du lien parent-enfant.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du colloque *Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir* du Conseil de la famille et de l'enfance. Elle vise à répondre au mandat ministériel confié au Conseil d'examiner les nouveaux modèles familiaux en regard des rôles de chacun des membres de la famille. À partir des points de vue recueillis, le Conseil de la famille et de l'enfance rédigera un Avis dont une copie sera expédiée ultérieurement aux participants.

Dans le but de favoriser une meilleure appropriation de la réalité des familles québécoises, le Conseil souhaite consulter l'ensemble des familles et des acteurs sociaux préoccupés par le bien-être des familles, particulièrement les groupes sociaux qui oeuvrent quotidiennement auprès des familles québécoises.

Le document de retour de la consultation devra être acheminé pour le 31 mai 2005.

La présidente,



Marguerite Blais





Perspective socio-historique

Selon une approche sociologique, le Québec a connu trois modèles familiaux au cours de son histoire. Le 1^{er} modèle, la ***famille traditionnelle***, est celui qui a marqué le plus la mémoire collective. C'est aussi celui qui a prévalu le plus longtemps, jusque dans les années 50. L'image de la famille nombreuse et solidaire vivant de façon autonome à la campagne nous laisse nostalgiques et nous fait oublier l'existence, aussi à cette époque, d'enfants uniques, de recompositions familiales, d'abus d'autorité, de parents violents, d'abandon d'enfants, de milieux de vie marqués par la pauvreté, etc. On oublie aussi souvent qu'il y avait un bon nombre d'adultes qui demeuraient célibataires et sans enfant. L'esprit communautaire et les grandes festivités familiales marquent les représentations collectives.

Le 2^e modèle, la ***famille moderne***, a pris son essor après la deuxième guerre mondiale et il est encore majoritaire aujourd'hui. Il est apparu suite à l'industrialisation avec la croissance de l'urbanisation, de la scolarisation et de l'accès aux moyens de communication. Ces changements sociaux ont transformé les rôles dans la famille ainsi que les interactions entre les membres de la famille. C'est dans une structure démocratique que père, mère et enfants se retrouvent pour partager des moments ensemble comme dans un refuge affectif. Les temps familiaux communs sont moins nombreux et chacun se réalise et s'épanouit dans des sphères différentes : la mère à la maison, le père au travail et les enfants à l'école. La démocratie dans cette famille centrée sur le couple ne doit pas nous faire oublier des réalités familiales plus difficiles telle que la dépendance économique des femmes, l'absence de conversation et d'activité commune, les mariages obligés, les enfants illégitimes, la marginalisation des familles hors normes, etc.

Depuis une trentaine d'années, de nouvelles tendances ont émergé. Certains experts parlent d'un 3^e modèle familial alors que d'autres préfèrent parler d'un contre-modèle soulignant ainsi les multiples formes et les contours imprécis de la ***famille contemporaine***. Sous l'effet du nouvel individualisme, de l'informatisation, de la mondialisation et des changements technologiques accélérés, on valorise plus que jamais l'autonomie, le plaisir et la satisfaction immédiate des désirs. Dans cette perspective, avoir des enfants devient un choix personnel qui vise l'accomplissement de soi. Bien que le noyau conjugal demeure une condition souhaitable au projet parental, sa forme et sa durée ne sont plus déterminées à l'avance. Les structures familiales sont plus souples et les rôles y sont plus égalitaires.

L'absence de consensus autour d'un modèle dominant fait éclater les repères traditionnels et laisse place à un imaginaire collectif en pleine effervescence. D'une part, on reconnaît les rapports familiaux égalitaires, mais on craint également le manque de stabilité et l'absence de repère.



Thème 1 : Attentes mutuelles de la famille et de l'État

Face aux pressions économiques et aux changements profonds des structures et du fonctionnement des familles, les mesures à caractère familial ont connu de profondes mutations au Québec. Lorsqu'une tendance se généralise, il devient quasi impossible de ne pas répondre aux demandes croissantes de services ou des mesures adaptées.

La baisse de la fécondité, qui a été observée dans plusieurs pays industrialisés, a été particulièrement frappante au Québec et se manifeste par la diminution marquée de la taille des familles. Diverses mesures, destinées plus ou moins explicitement à soutenir la natalité, ont été tentées par les gouvernements afin de corriger la situation et atténuer les impacts du vieillissement de la population. Le gouvernement du Québec a instauré les allocations à la naissance (variables selon le rang de l'enfant) en 1988 et les a maintenues jusqu'en 1997.

Depuis les dernières décennies, le changement le plus remarquable à l'intérieur de la famille est le travail salarié des deux parents. L'action publique s'est concentrée sur des mesures de conciliation famille-travail, comme le développement des services de garde. Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales augmente et leurs conditions économiques demeurent précaires. En raison de la préoccupation quant à la pauvreté des enfants, les familles monoparentales et celles ayant un faible revenu ont été particulièrement ciblées par les mesures de soutien gouvernemental.

Plus récemment, des efforts ont été déployés pour améliorer les conditions de vie des familles et permettre une plus grande égalité des chances de développement de l'enfant. Le développement accéléré d'un réseau de services de garde et l'action vers la mise en œuvre d'un régime québécois d'assurance parentale ont été menés quasi-simultanément avec un renouvellement des programmes de prestations familiales (Soutien aux enfants et Prime au travail).

Des efforts ont été déployés du côté du réseau des services de garde, des congés parentaux et il y a quelques mois, des prestations familiales.



Selon vous, quels ont été les plus grands progrès dans les services et mesures aux familles?

À l'étude
lors du
colloque



Selon vous, quelles sont les plus grandes lacunes dans les services et mesures aux familles?

À l'étude
lors du
colloque



1. Le réseau institutionnel

1.1 Fonction éducative

La famille, première responsable de l'éducation de l'enfant, doit partager une partie de cette responsabilité avec les services de garde et l'école. Les milieux éducatifs sont de plus en plus sensibles à la diversité des trajectoires conjugale, familiale et professionnelle des parents. Puisque les nouvelles réalités familiales et l'environnement socio-économique des enfants influencent leur développement et leur chance de réussite scolaire, les directions d'établissement, les enseignantes et enseignants et les éducatrices et éducateurs essaient de plus en plus de concevoir une intervention globale prenant en compte le milieu de vie des enfants.

Pourtant, certains éléments demeurent source de frictions entre la famille et les milieux éducatifs. Les parents ne se sentent pas toujours reconnus et s'interrogent sur leur place dans l'école. Ils remettent en question certaines attentes de l'école, en particulier lorsqu'elles ajoutent aux contraintes de temps. La période des devoirs en est un exemple.



De façon générale, comment évaluez-vous l'ouverture des milieux éducatifs aux réalités des familles d'aujourd'hui?

1.2 Fonction de soin et de soutien

À toutes les étapes de la vie familiale, on a recours aux services du réseau de la santé et des services sociaux pour répondre à des besoins de santé et des besoins psychosociaux (visites régulières, épisodes de maladie, problèmes d'autorité parentale ou de délinquance juvénile ou encore, de soutien aux personnes en perte

d'autonomie). Parfois, les spécialistes de la santé peuvent apparaître comme peu accessibles aux familles et peu enclins à les écouter.

Les progrès scientifiques ont aussi contribué à modifier la composition des réseaux familiaux. Les liens familiaux se prolongent et se complexifient suite aux avancées biomédicales et technologiques, à l'amélioration et à la diversification des équipements de maintien à domicile. Les liens familiaux peuvent également être soutenus par les interventions des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, la diversité des parcours familiaux rend plus complexe la fonction de soin et de soutien auprès du malade et des personnes en détresse. La nouvelle conjointe du fils unique sera sollicitée par la perte d'autonomie des beaux-parents, malgré leur rencontre récente. Inversement, le beau-parent présent auprès d'un enfant malade peut-il intervenir et faire valoir son point de vue auprès des spécialistes?



De façon générale, comment évaluez-vous la préoccupation des services de la santé et des services sociaux aux réalités des familles d'aujourd'hui dans leur intervention?

1.3 Fonction économique

L'État joue un rôle économique important auprès des familles. Il les soutient afin qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins essentiels de leurs membres et il cherche à reconnaître l'apport économique des familles. Toutefois, les règles fiscales tardent à s'adapter aux réalités des familles. La pluriparentalité, c'est-à-dire, le fait que plusieurs personnes peuvent prendre soin d'un enfant est une réalité complexe et les parcours familiaux contemporains posent des situations inédites ou non



À votre connaissance, quels sont les plus grands décalages entre les nouvelles réalités des familles et le soutien économique des gouvernements?

prévues par le système fiscal. Par exemple, selon les règles provinciales, le beau-parent pourrait déduire des frais de garde qu'il n'a jamais assumés et pour lesquels il n'a aucune obligation légale, simplement parce qu'il est le conjoint qui gagne le moins dans le ménage. Selon les règles fédérales, le parent légal ne pourra pas avoir droit au montant pour personne à charge s'il paie une pension alimentaire pour cet enfant. À ces situations complexes, s'ajoute le système de prestations familiales, qui contient lui aussi des seuils d'admissibilité et des dispositions liées à la structure familiale.

2. Le réseau communautaire

Créés dans le contexte particulier de leur environnement et selon un mode de fonctionnement démocratique pour



En regard des réalités des familles contemporaines, quel rôle devrait être joué par le réseau communautaire?

répondre aux besoins et aux aspirations de leur communauté, les organismes communautaires permettent aux parents d'avoir une meilleure prise sur leurs réalités. Ils répondent aussi à certaines fonctions négligées ou déléguées par d'autres réseaux, notamment lorsque les réalités familiales engendrent de nouvelles problématiques encore peu explorées.

3. Le milieu de vie

Plus souvent qu'autrement, les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leur famille. Ils espèrent trouver un milieu de vie permettant l'épanouissement de chacun de ses membres. Certains recherchent en priorité la possibilité d'avoir des contacts réguliers avec le réseau familial qui favorise l'entraide familiale. Pour d'autres, l'important c'est plutôt la proximité du lieu de travail, de l'école ou encore, des services. Dans tous les cas, la qualité du milieu de vie est un ingrédient central du bien-être des familles.



Comment évaluez-vous l'adaptation de l'environnement physique et social aux nouvelles réalités familiales?

Près des 4/5 de la population habite en ville. La diversité des modèles familiaux et des réalités économiques y est particulièrement marquante. Les besoins des familles urbaines sont un logement adéquat, des déplacements faciles, des espaces verts, des parcs, des centres de loisirs.



Un peu plus de 1/5 de la population vit en milieu rural. Si les familles y vivant profitent des espaces verts, elles subissent souvent un déficit en matière de transport en commun et d'accessibilité à une grande partie des services publics (services de garde, de loisirs...)



Quels acteurs peuvent contribuer à la création d'un milieu de vie favorable aux familles d'aujourd'hui?

4. Responsabilités familiales et responsabilités publiques

Les valeurs de solidarité familiale servent parfois d'argument politique pour justifier l'absence de soutien étatique ou la diminution des ressources attribuées à certains programmes de soutien. Toutefois, il faut se rappeler qu'une société solidaire favorise les solidarités familiales.

Le contexte de diversité et de mouvance des parcours conjugaux, familiaux et professionnels ajoute à la charge des responsabilités familiales. Les familles vivent des périodes de transition qui sont parfois très exigeantes. Malgré cela, l'État continue de demander plus aux familles. Pour certains, l'État se retire, d'une part, des responsabilités qu'il assumait auparavant alors que dans d'autres cas, on a plutôt l'impression qu'il se substitue aux responsabilités familiales.

Que dire du discours du désengagement des parents? Cette réalité, bien que marginale, signifie que la fonction, le rôle, la place et les pratiques des parents posent problème. Devant l'absence de modèles ou le manque

de ressources, certains parents débordés se sentiraient incompétents et délégueraient une part de plus en plus importante de leurs responsabilités à des institutions tiers ou relais.

Les besoins des familles contemporaines sont nombreux.



Quels sont les besoins des familles qui devraient être priorités par les interventions publiques?
(Encercler votre priorité)



À l'étude
lors du
colloque

1. Le soutien à la **naissance** dans le but d'améliorer les conditions de vie et l'épanouissement des jeunes familles
2. Le soutien à la **parentalité** pour l'accomplissement du rôle de mère et de père à toutes les étapes de la vie familiale
3. Le soutien **économique universel** aux familles dans le but d'assurer une équité entre les familles avec enfant(s) et celles sans enfant
4. Le soutien à la famille et la reconnaissance de l'apport de la famille élargie qui tient compte des **défis intergénérationnels** actuels
5. Le soutien à l'aménagement des **milieux de vie** par l'action locale
6. Les mesures de **conciliation famille-travail** incluant les congés parentaux, les services de garde à l'enfance...

Expliquez votre réponse :

Thème 2 : Parentalité et filiation

Certains croient que la famille s'est fragilisée, qu'elle ne sert plus de refuge affectif, qu'elle ne remplit pas toutes les conditions nécessaires au plein développement des enfants, qu'elle n'assume plus ses fonctions, etc. Elle serait la cause de la délinquance, du décrochage scolaire, du déficit d'attention et de bien d'autres difficultés. Est-ce le reflet de la réalité?

On a l'impression de vivre une précarisation du lien familial. Le caractère immuable de la famille semble se perdre au profit de relations sélectives et mouvantes. De plus, l'apparition des liens familiaux qui n'ont pas un fondement biologique stimule plusieurs réflexions et inquiétudes.

1. Parentalité et pluriparentalité

Le terme pluriparentalité désigne le fait que plusieurs personnes peuvent jouer un rôle parental auprès d'un enfant. Ce terme rend compte de l'importance accrue des grands-parents et de certaines personnes significatives (ex. conjoint du parent, ami de la famille) pouvant être assimilées à un membre de la famille, quasiment une autorité parentale.

Certains facteurs ont favorisé l'apparition de la pluriparentalité. Les recompositions familiales, la procréation assistée, la reconnaissance des parents de même sexe ont introduit une rupture dans nos conceptions et ont remis en question le fondement biologique de la parentalité. Du coup, la conception d'une bi-parentalité formée du couple conjugal d'un homme et d'une femme devient trop restrictive, ce système de filiation bilatéral qui tient compte de manière égale des deux lignes paternelle et maternelle. La proximité quotidienne ou régulière est propice à la création de liens affectifs non « programmés », entre enfants et entre adultes et enfants.

10

Qu'est-ce qui « fait » le parent? Est-ce davantage le statut légal, la prise en charge économique ou encore l'engagement dans les soins quotidiens?

À l'étude
lors du
colloque

11

Qu'est-ce qui « fait » la fratrie?





12 Quelle place doit-on faire à la reconnaissance des liens «vécus»?



13 Quelle place doit-on faire aux diverses dimensions (biologique, affective et légale)?



2. La filiation

La filiation est la reconnaissance des liens entre des personnes qui descendent les unes des autres. C'est par la filiation, qu'on appartient à un groupe et qu'on s'identifie à lui, mais c'est aussi par elle que se fait la transmission du patrimoine familial (les biens, le nom, le sentiment d'appartenance à une lignée identitaire...).

Les liens de parenté ont plusieurs dimensions. Historiquement, c'est la dimension biologique qui prédominait dans la détermination des liens de parenté. De nos jours, deux autres dimensions prennent de plus en plus de place : la parenté sociale et la parenté juridique. La dimension sociale comporte un lien «vivant ou quotidien» et une relation à la fois affective, éducative et instrumentale. La dimension juridique met l'accent sur les responsabilités et la relation d'autorité qui lient les membres les uns aux autres. C'est sous le sceau des obligations et des devoirs que les liens sont entretenus. Bien que les responsabilités légales aient reposé pendant longtemps sur des réalités biologiques, la reconnaissance d'un autre type de lien, plus affectif, semble gagner du terrain.

Peut-on croire que la dimension biologique, après avoir dominé aussi longtemps la définition des liens de parenté, a cédé sa place sans laisser de profondes traces?



14 Comment interpréter cette nouvelle tendance à privilégier la dimension affective?



15 La recherche du parent biologique ne risque-t-elle pas de demeurer une préoccupation pour un bon nombre de jeunes?



3. La reconnaissance légale

La reconnaissance des nouvelles réalités familiales se formalise parfois au moment de leur intégration à la législation.

On remarque que des modifications substantielles ont été accomplies en matière de législation afin de tenter de limiter les impacts négatifs de la mouvance familiale (médiation familiale, pensions alimentaires, etc.). D'autres

changements législatifs nous obligent à réfléchir sur notre vision des liens familiaux. Par exemple, «l'abolition de l'obligation alimentaire entre grands-parents et petits-enfants et, au printemps 2002, la loi sur l'union civile ont «touché» le sens des relations intergénérationnelles, de la filiation, de la présomption de paternité, de l'assistance à la procréation et du droit des enfants à connaître leurs parents, sans élaboration collective sur le bien fondé de ces choix.» (Extrait du document de présentation du *Colloque Familles en transformation: quels enjeux éthiques?*)



16 À votre connaissance, les changements successifs au Code civil et aux dispositions légales touchant la famille sont-ils le reflet d'une acceptation sociale des nouvelles réalités familiales?



4. De génération en génération

La multiplication des situations de paternité et de maternité pose la question du sens de la parentalité et de la filiation. Une personne peut être, simultanément ou successivement, le parent biologique d'un enfant, sans avoir de liens affectifs avec lui, alors qu'elle peut être le beau-père ou la belle-mère d'un autre et s'en occuper comme un parent tout en étant un grand-parent, une tante ou un oncle dévoué.



18 Comment évaluez-vous les impacts des variations du rôle de père ou de mère sur la transmission du patrimoine culturel et financier des personnes qui les vivent?



17 À votre connaissance, ces changements favorisent-ils la reconnaissance des droits et du bien-être des enfants?

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec

